

Titre : Élaboration du Plan régional d'agriculture durable (PRAD) – Diagnostic et Plan d'actions

Date : 19 /04/2024

Mots clés : Martinique / Agriculture durable / Diagnostic de territoire / Plan d'action / Economie agricole, évaluation des politiques publiques

Maitre d'œuvre : Caraïbes Environnement Développement / Gabon expertise (Sully Gabon) / Anne Georges

Contexte :

Fortement dépendante des importations de produits alimentaires et en situation de déprise agricole, la Martinique demeure pourtant une terre d'agriculture. Principalement orientée vers les cultures d'exportation de canne et de banane qui occupent la majeure partie de la SAU, l'agriculture martiniquaise se caractérise aussi par la prédominance en nombre de ses exploitations de petite échelle (80%), tournées vers les cultures de diversification. Face aux contraintes économiques, techniques, et climatiques, l'agriculture martiniquaise n'a d'autre choix que de se réinventer en adoptant des systèmes agroécologiques inspirés notamment du jardin créole.

L'objectif de cette étude était d'élaborer un Plan d'agriculture durable et son volet autonomie alimentaire répondant au désir du territoire martiniquais de moderniser son agriculture et de développer l'autonomie alimentaire avec des pratiques durables.

Méthodologie :

L'étude repose sur un diagnostic territorial permettant de cerner les enjeux de l'agriculture martiniquaise. Ce diagnostic a été réalisé grâce à des analyses bibliographiques, des entretiens avec les différentes parties prenantes (collectivités, interprofessions, instituts techniques, etc.), des questionnaires et des concertations sous forme d'ateliers. Des enjeux, des grands axes et des actions ont pu être dégagés de façon concertée reprenant notamment les travaux réalisés par la Chambre d'agriculture, la Collectivité Territoriale de Martinique et la DAAF. Le plan d'actions, transcrit sous forme de tableau de bord priorisé permet aux institutions pilotes de suivre l'avancement de la mise en œuvre de ces actions.

Résultats :

La SAU martiniquaise recouvre, en 2020, 21% du territoire (soit 21 900 ha), la perte de foncier agricole ralentit néanmoins avec une baisse de 12% en 10 ans. L'agriculture martiniquaise connaît de nombreuses difficultés, notamment :

- 1/3 des chefs d'exploitations sont concernés par l'âge de départ à la retraite et seulement 28% ont un repreneur immédiat ;
- le foncier agricole reste très difficile d'accès notamment à cause de problèmes d'indivision ou de non valorisation des terres ;
- les métiers de l'agriculture souffrent de manque d'attractivité et de manque de formation ;

- les pressions économiques, sanitaires et climatiques sont de plus en plus pregnantes ;
- enfin la couverture du marché local par la production martiniquaise est insuffisante (environ 30%).

Ainsi, les principales institutions (DAAF, CTM, Chambre d'agriculture) ont élaboré un plan d'actions comprenant 114 actions, fondé sur 4 axes :

- Axe 1 : Structurer les filières et améliorer la rentabilité des exploitations
- Axe 2 : Favoriser un modèle agroécologique garant de la qualité des produits et de l'adaptation au changement climatique
- Axe 3 : Augmenter l'autonomie alimentaire et la visibilité de la production agricole sur le marché local
- Axe 4 : Accompagner les professionnels dans les évolutions majeures des métiers de l'agriculture

Ces actions répondent aux problématiques des acteurs de la production et de la transformation *via* différents leviers : la connaissance, la gouvernance, la formation, la mutualisation de moyens, la modernisation des pratiques, les aides financières, etc.

DAAF

Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

Rue des pionniers

97200 FORT-DE-FRANCE



Rapport final – P1FF-R0563/23/MCA – Avril 2024

Élaboration du Plan Régional d'Agriculture Durable (PRAD)

Diagnostic et Plan d'actions



Références

Titre	Élaboration du Plan Régional d'Agriculture Durable (PRAD) Diagnostic
Destinataires	M. Éric BIANCHINI, <i>Chef du service agriculture et forêt, DAAF</i> Mme Émilie LAGRANGE, <i>Cheffe de service adjointe agriculture et forêt, DAAF</i>
Auteur(s)	Margaux LACORNE, <i>Caraïbes Environnement Développement</i> Alexandre SOUDIEUX, <i>Caraïbes Environnement Développement</i> Romain MAIRE, <i>Caraïbes Environnement Développement</i> Maud BARRAT, <i>Caraïbes Environnement Développement</i> Sully GABON, <i>Cabinet d'Expertise GABON</i> Anne GEORGES Maylis CASTAIGNET, <i>Caraïbes Environnement Développement</i>
Contrôle qualité	Alexandre SOUDIEUX, <i>Caraïbes Environnement Développement</i> Milton BOUCARD, <i>Caraïbes Environnement Développement</i>
Référence	P1FF-R0563/23/MCA
Version	VT9 (Finale)
Date	19/04/2024

Ce rapport est basé sur les conditions observées et les informations fournies par les représentants de l'établissement lors de notre visite.

Les recommandations ou observations qu'il contient constituent un inventaire non exhaustif ou définitif, ne couvrent pas tous les dangers ou risques potentiels des activités de l'établissement, ni ne garantissent que l'établissement soit en règle avec les dispositions législatives, réglementaires, normatives ou statutaires applicables.

Aucune prestation fournie par Caraïbes Environnement Développement ne peut s'assimiler à de la maîtrise d'œuvre. Caraïbes Environnement Développement n'est en aucun cas locateur d'ouvrage, concepteur ou maître d'œuvre.

Ce rapport a pour objet d'assister l'entreprise dans les actions de prévention et de protection de l'environnement et de la maîtrise des risques. Le contenu de ce rapport ne pourra pas être utilisé par un tiers en tant que document contractuel.

Sommaire

Table des matières

1	PREAMBULE	6
2	SITUATION DE L'AGRICULTURE EN MARTINIQUE	9
2.1	Économie et production agricole	10
2.1.1	<i>Surface agricole utile</i>	<i>10</i>
2.1.2	<i>Couverture du marché par la production locale</i>	<i>12</i>
2.1.3	<i>Filières</i>	<i>14</i>
2.1.4	<i>Chiffres clés des principales productions agricoles</i>	<i>36</i>
2.1.5	<i>Commercialisation</i>	<i>38</i>
2.1.6	<i>Matrice AFOM de l'économie agricole (ensemble des systèmes de production)</i>	<i>39</i>
2.1.7	<i>Enjeux associés à l'économie agricole (ensemble des systèmes de production)</i>	<i>41</i>
2.2	La population agricole	41
2.2.1	<i>Evolution des actifs agricoles</i>	<i>41</i>
2.2.2	<i>Salariat.....</i>	<i>42</i>
2.2.3	<i>Pluriactivité.....</i>	<i>43</i>
2.2.4	<i>Retraites.....</i>	<i>43</i>
2.2.5	<i>Installations.....</i>	<i>43</i>
2.2.6	<i>Matrice AFOM de la population agricole</i>	<i>45</i>
2.2.7	<i>Enjeux associés à la population agricole</i>	<i>45</i>
2.3	L'environnement	46
2.3.1	<i>Qualité de la ressource en eau</i>	<i>46</i>
2.3.2	<i>Quantité de la ressource en eau</i>	<i>47</i>
2.3.3	<i>Qualité des sols.....</i>	<i>49</i>
2.3.4	<i>Santé et alimentation</i>	<i>50</i>
2.3.5	<i>Aides et contrats environnementaux.....</i>	<i>51</i>
2.3.6	<i>Autres outils/leviers à disposition</i>	<i>55</i>
2.3.7	<i>Matrice AFOM de l'environnement</i>	<i>57</i>
2.3.8	<i>Enjeux associés à l'environnement</i>	<i>58</i>
2.4	Acteurs de la politique agricole régionale	59
2.5	Enseignement, formation, recherche et développement.....	60
2.5.1	<i>Enseignement et formation.....</i>	<i>60</i>
2.5.2	<i>Recherche et Développement (R&D)</i>	<i>61</i>
2.5.3	<i>Matrice AFOM de l'enseignement, formation, recherche et développement</i>	<i>62</i>
2.5.4	<i>Enjeux associés à l'enseignement, formation, recherche et développement.....</i>	<i>63</i>
3	MATRICE AFOM ET ENJEUX TRANSVERSAUX	64
3.1	Matrice AFOM transversale	64
3.2	Enjeux transversaux	66
4	SYNTHESE GLOBALE DES ENJEUX	67
4.1	Liste des enjeux	67
4.2	Définition des enjeux majeurs	70
4.3	Répartition des enjeux.....	71
5	PLAN D' ACTIONS.....	75
5.1	Axe 1 : Structurer les filières et améliorer la rentabilité des exploitations	76

5.2	Axe 2 : Favoriser un modèle agroécologique garant de la qualité des produits et de l'adaptation au changement climatique	82
5.3	Axe 3 : Augmenter l'autonomie alimentaire et la visibilité de la production agricole sur le marché local	90
5.4	Axe 4 : Accompagner les professionnels dans les évolutions majeures des métiers de l'agriculture	96
	BIBLIOGRAPHIE	104
6	ANNEXES	105

Table des figures

Figure 1 :	Répartition de surface totale du département.....	10
Figure 2 :	Répartition de la SAU en Martinique	10
Figure 3 :	Évolution du nombre d'exploitations et de la SAU moyenne	11
Figure 4 :	Evolution de la taille économique des exploitations entre 2010 et 2020	12
Figure 5 :	Taux de couverture du marché par la production locale en 2019 (%)	12
Figure 6 :	Évolution de la production de bananes de 2005 à 2020 en Martinique	36
Figure 7 :	Production de canne, sucre et rhum	36
Figure 8 :	Évolution des productions végétales de 2020 à 2022	37
Figure 9 :	Évolution du nombre de tête par type d'élevage	37
Figure 10 :	Répartition des usages pour l'eau prélevée.....	48

1 **PREAMBULE**

Fortement dépendante des importations de produits alimentaires et en situation de déprise agricole, la Martinique demeure pourtant une terre d'agriculture.

Traditionnellement et principalement orientée vers les cultures d'exportation canne et banane qui occupent la majeure partie de la SAU, l'agriculture martiniquaise se caractérise cependant par la prédominance en nombre de ses exploitations de petite échelle (80%), tournées vers les cultures de diversification.

Face aux contraintes liées aux pressions sanitaires sur les monocultures couplées aux interdictions d'usages phytopharmaceutiques, l'agriculture martiniquaise n'a d'autre choix que de se réinventer en adoptant des systèmes agroécologiques inspirés notamment du jardin créole.

Ainsi, l'agriculture martiniquaise se réinvente progressivement grâce aux initiatives des agriculteurs et des acteurs du développement, en alliant innovation et expériences issues des traditions (culture du jardin créole, très diversifié et productif notamment), tout en accompagnant les filières traditionnelles d'export vers des démarches de qualité.

Au niveau régional, l'agriculture doit aujourd'hui répondre à de multiples défis :

- ✓ Alimentaire : sa finalité première étant de nourrir les Hommes ;
- ✓ Environnemental : elle se doit d'adapter ses pratiques aux exigences écologiques ;
- ✓ Économique : en assurant un revenu décent aux producteurs et en permettant le renouvellement des exploitations ;
- ✓ Social : en améliorant les conditions de travail et de vie en milieu rural ;
- ✓ Énergétique : en fournissant des alternatives aux énergies fossiles ;
- ✓ Territorial : en maintenant la vitalité des zones rurales.

De fait, l'agriculture martiniquaise fait l'objet de nombreuses réflexions et s'inscrit dans des engagements européens et nationaux qui sont déclinés par différents plans et schémas territoriaux (Plan de relance et de Transformation de l'agriculture de Martinique – 2020/2030, Projet Régional de l'Enseignement Agricole 2019-2023, Plan Régional de l'Alimentation, Ecophyto, Ambition Bio 2017...).

Afin de permettre une véritable cohérence entre ces différents plans et schémas et ainsi renforcer la durabilité de l'agriculture, le législateur, à travers la Loi de Modernisation de l'Agriculture et de la Pêche du 27 juillet 2010, demande à chaque région d'élaborer un « Plan Régional de l'Agriculture Durable » (PRAD) qui « *fixe les grandes orientations de la politique agricole, agroalimentaire et agro-industrielle de l'Etat dans la région en tenant compte des spécificités des territoires ainsi que de l'ensemble des enjeux économiques, sociaux et environnementaux.* » (Art L111-2-1 du code rural et de la pêche maritime).

- **L'agriculture durable : une démarche d'amélioration continue...**

L'agriculture durable s'apparente plus à une démarche, un engagement d'amélioration social et environnemental. L'agriculture durable ne se réduit donc pas à un label ou à un cahier des charges, même si des cahiers des charges de l'agriculture durable proposent des balises incontournables dans cette démarche.

Les grands défis auxquels l'agriculture durable doit tenter de répondre sont de transmettre aux générations futures tout ce dont elles auront besoin pour se nourrir sainement, habiter ensemble, jouir des paysages, profiter des ressources naturelles en bénéficiant de conditions de vie décentes.

L'agriculture durable n'est pas un modèle. Elle tente d'apporter des réponses locales aux questions posées dans une perspective globale quant aux fonctions et à la place de l'agriculture dans la société.

- **... et collective**

L'agriculture durable interpelle tous les acteurs de l'agriculture, qu'ils soient déjà engagés ou non. Chacun se fera sa propre idée des progrès qu'il est en mesure d'accomplir à partir de sa situation. Partant de sa propre expérience, de son histoire, chacun identifiera ses priorités au sujet de la durabilité, pour avancer dans les domaines de l'environnement, la solidarité, la qualité des produits, l'efficacité économique, la qualité de vie...

Il est important de peser simultanément toutes les considérations (atouts et contraintes) économiques, sociales, environnementales, familiales, personnelles, culturelles, technologiques et éthiques qui détermineront chez tout un chacun l'ordonnancement des priorités et du chemin à parcourir pour avancer vers l'agriculture durable.

La parole aux acteurs :

- « ... Je préfère parler de l'agriculture soutenable dans la durée et non de la notion d'agriculture durable qui est vide de sens ... »
- « ... L'agriculture durable c'est maintenir les exploitants, offrir des produits de qualité, et satisfaire les besoins des clients... »
- « ... L'agriculture durable est une agriculture qui dure, qui est résiliente et qui permet aux gens qui la pratiquent de vivre ... »
- « ... Il y a un manque de références technico-économiques sur les modes de production agroécologiques... »
- « ... L'autosuffisance est vœu pieu, mais tant que l'agriculture ne sera pas organisée, ce sera impossible... »
- « ... La production locale destinée à la consommation locale va se développer. Il y a une réelle volonté des instances locales, la difficulté réside dans l'accompagnement... »

- **Champ d'application du PRAD**

Le PRAD porte sur aussi bien sur l'activité agricole directe, à savoir la production primaire, que sur l'activité agricole indirecte, c'est-à-dire l'industrie agroalimentaire (IAA) de 1^{ère} et 2^{ème} transformation. Son élaboration tient compte à la fois des spécificités des territoires, des enjeux économiques et des attentes sociétales et environnementales.

Les grandes orientations de la politique agricole, agroalimentaire et agro-industrielle ainsi définies par le PRAD devront faire preuve de pertinences pour rester valables malgré les évolutions inévitables du contexte législatif et financier (nouvelle PAC et loi d'Avenir pour l'agriculture notamment).

- **Portée juridique du PRAD**

Les textes de référence sont principalement les articles L. 111-2-1 et D. 111-1 à D. 1111-5 du code rural et de la pêche maritime. Le décret en Conseil d'État du 16 mai 2011 précise le contenu et les modalités d'élaboration du PRAD, et la circulaire du 23 mai 2011 explicite les enjeux à décliner régionalement.

Le représentant de l'État et le président du conseil exécutif de la Collectivité Territoriale de Martinique (CTM) conduisent conjointement la préparation du plan en y associant la chambre d'agriculture de la Martinique. Ils sont assistés par le COSDA (Comité d'Orientation Stratégique et de Développement Agricole), exerçant en l'occurrence les attributions conférées au comité régional de l'économie agricole et du monde rural.

Après avoir été mis pendant une durée minimale d'un mois à la disposition du public, le PRAD est soumis à l'approbation de la CTM. Le plan est ensuite arrêté par le représentant de l'État et publié au recueil des actes administratifs.

Le PRAD qui précise les actions prioritaires concernant les interventions de l'Etat et des régions peut également, le cas échéant, formuler « des recommandations (...) aux acteurs des secteurs concernés et aux collectivités territoriales pour contribuer à leur réalisation ». Les projets agricoles départementaux ainsi que les futurs programmes régionaux en matière agricole devront par ailleurs tenir compte du PRAD, lors de leur actualisation.

- **Méthodologie d'élaboration du PRAD**

Le PRAD repose sur les données de nombreuses études et plans stratégiques élaborés depuis 2020 en Martinique comme notamment les *Mémento agricoles (DAAF)*, la *Stratégie de transformation de l'agriculture martiniquaise : l'agriculture et l'autonomie alimentaire par la valorisation du potentiel agroécologique (CTM, 2022)* ou encore le *Plan de relance et de transformation de l'agriculture de Martinique (Chambre d'agriculture de Martinique, 2020)*.

Afin d'élaborer le diagnostic territorial contribuant à la base réflexive du plan d'actions du PRAD, de nombreux entretiens avec les acteurs des filières ont été réalisés, leur parole est donc mise en valeur dans le présent document.

Plusieurs concertations ont été menées depuis 2020 par la Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DAAF), la Collectivité Territoriale de la Martinique (CTM) ainsi que la Chambre d'agriculture de la Martinique afin de relancer et transformer l'agriculture martiniquaise, de participer à la définition du Pacte et Loi d'Orientation et d'Avenir Agricoles (PLOAA), et d'élaborer la Feuille de route autonomie alimentaire et le Plan Régional d'Agriculture Durable (PRAD). Ces concertations ont permis de réunir les acteurs socio-économiques de l'agriculture et de l'agroalimentaire, les institutions et les chercheurs. Ces dernières années, riches en concertations, ont permis de partager des constats et de dessiner une volonté collective pour le PRAD.

2 SITUATION DE L'AGRICULTURE EN MARTINIQUE

À retenir :

- La SAU de la Martinique s'étend sur 21 900 ha en 2020 soit 21% du territoire
- 6550 employés permanents soit -25,5 % par rapport à 2010
- Augmentation de l'âge moyen des chefs d'exploitations, 1/3 des exploitations concernées par l'âge de départ à la retraite, parmi celles-ci, seules 28% ont un repreneur immédiat
- Le taux d'employabilité par exploitation est faible avec une population agricole qui est pluriactive.
- Manque d'attractivité du secteur pour les jeunes (salaire, pénibilité)
- Peu de travail en réseau des agriculteurs (peu de GAEC, pas d'animation)
- Problèmes de disponibilité du foncier et d'indivision des terres
- La SAU a perdu 12 % en 10 ans, les espaces agricoles sont les premières victimes de l'étalement urbain. Les Surfaces Toujours en Herbe enregistrent la plus grande baisse avec -35% entre 2010 et 2020.
- Depuis 2010, la part des grandes exploitations a augmenté de 11% en 2020 bien que les petites exploitations restent majoritaires en nombre.
- Un taux moyen assez faible de couverture du marché par la production locale de 26,5%.
- La banane et la canne-sucre-rhum sont les première et deuxième productions agricoles de Martinique mais ces filières perdent en compétitivité face aux filières étrangères. Elles s'orientent vers des modes de production plus durables.

2.1 Économie et production agricole

2.1.1 Surface agricole utile

- La SAU de la Martinique s'étend sur 21 900 ha en 2020¹ (21% de la surface totale du département, majoritairement couvert par des bois et forêts). Elle a perdu 12 % en 10 ans, cette baisse se constatant depuis une quarantaine d'années a néanmoins ralenti depuis la dernière décennie. Cette diminution est principalement causée par l'étalement urbain.

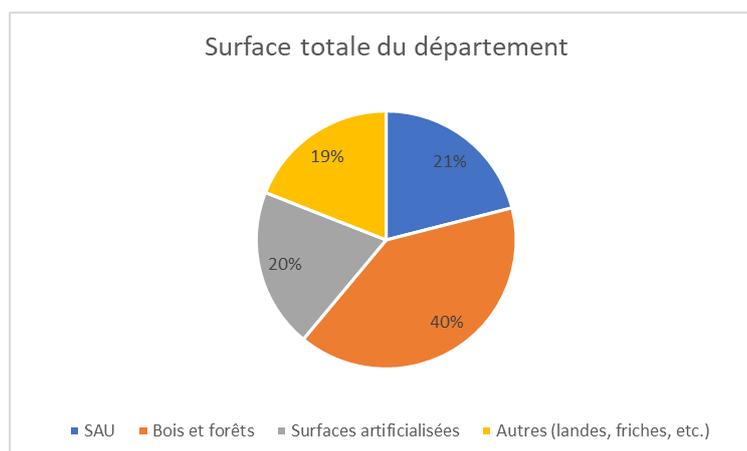


Figure 1 : Répartition de surface totale du département (Source : Agreste Martinique - Mémento 2019)

La SAU est notamment occupée à 34% par de la Surface Toujours en Herbe (STH), à 26% par les bananes, 18% par la canne à sucre et 18% par les fruits (hors bananes), les légumes, les Plantes Aromatiques et Médicinales, l'horticulture, etc.

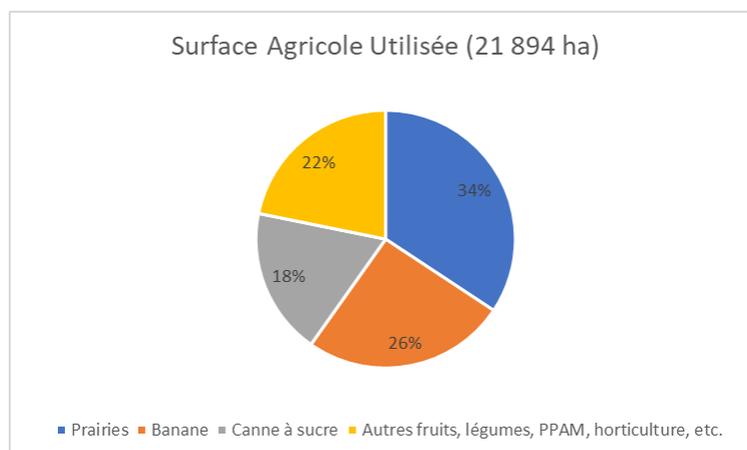
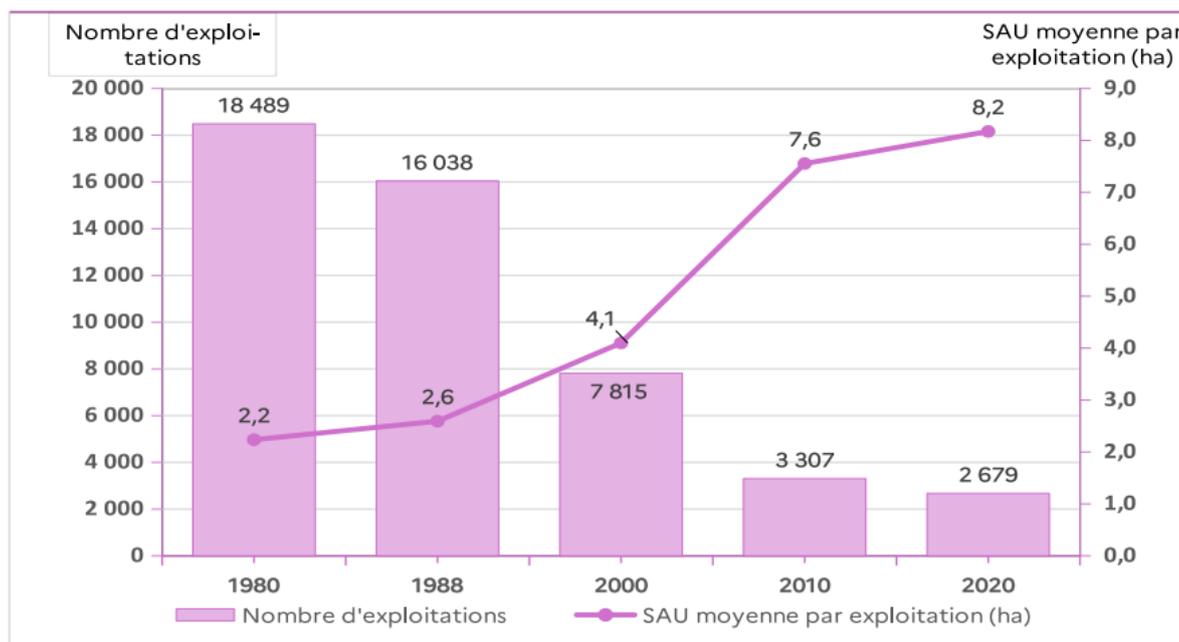


Figure 2 : Répartition de la SAU en Martinique (Source : Memento agricole 2021)

¹ Memento agricole- DAAF, 2021

- **Forte tendance de baisse du nombre d'exploitations et de l'augmentation de la SAU moyenne des exploitations.**



Source : Recensements agricoles 1980, 1988, 2000, 2010, et 2020

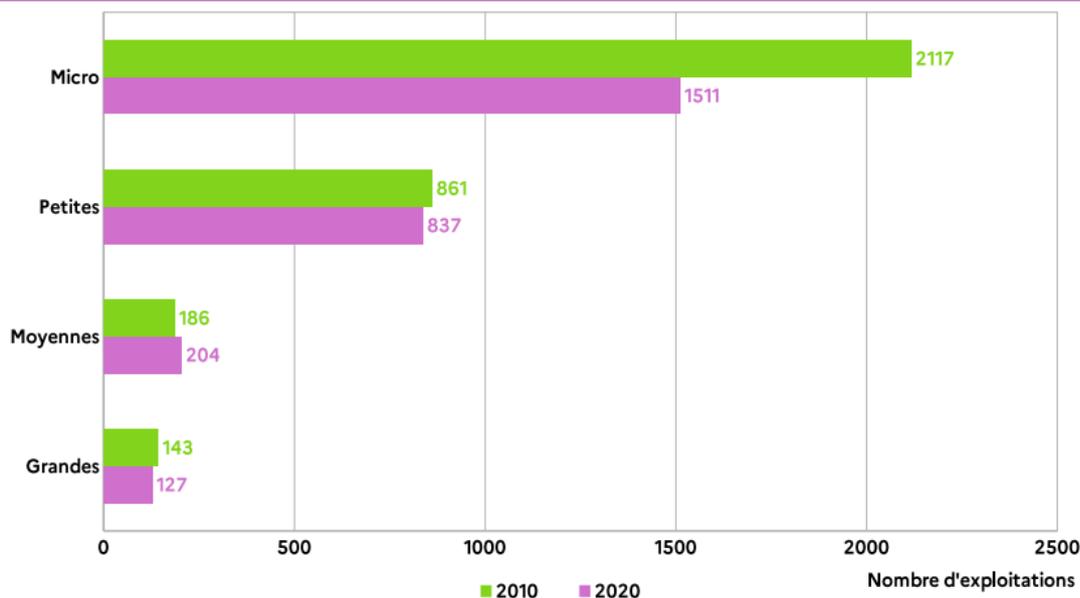
Figure 3: Évolution du nombre d'exploitations et de la SAU moyenne (Source : Memento agricole, 2021)

De 2010 à 2020, la part des grandes exploitations a augmenté de 11%. Cependant, les petites exploitations restent majoritaires puisque **70%² font moins de 5 ha**. Bien que la disparition des exploitations se constate davantage au sein de cette catégorie, la quasi-totalité des nouvelles installations sont des exploitations de moins de 5 ha³.

Entre 2010 et 2020, le nombre d'exploitation a chuté de 19%, voyant disparaître principalement les micro exploitations qui représentaient 64% des exploitations en 2010 contre 53% en 2020.

² Stratégie de transformation de l'agriculture martiniquaise : l'agriculture et l'autonomie alimentaire par la valorisation du potentiel agro-écologique – CTM, 2022

³ Stratégie de transformation de l'agriculture martiniquaise : l'agriculture et l'autonomie alimentaire par la valorisation du potentiel agro-écologique – CTM, 2022



Source : Recensements agricoles 2010 et 2020

Figure 4 : Evolution de la taille économique des exploitations entre 2010 et 2020 (Source : Memento agricole, 2021)

2.1.2 Couverture du marché par la production locale

Si l'on regarde les productions de fruits et légumes dans le détail, certaines productions couvrent parfaitement ou presque la demande locale, par exemple c'est le cas pour la banane, la goyave, la cristophine, le gombo, le concombre, le melon ou encore la laitue.

Cependant, la production primaire est insuffisante en Martinique pour nourrir la population du territoire comme on peut le constater sur le graphique ci-dessous :

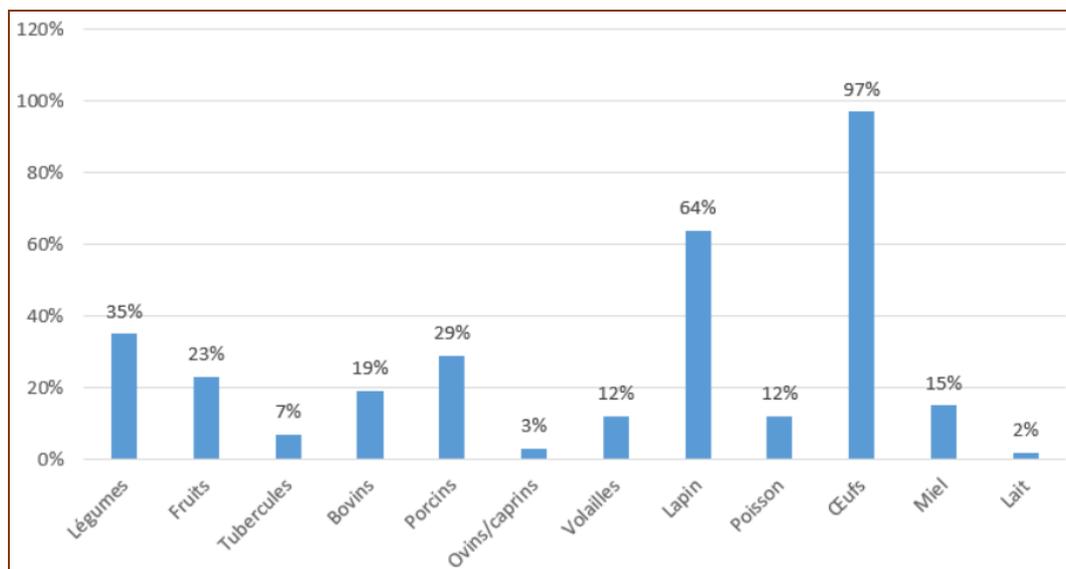


Figure 5 : Taux de couverture du marché par la production locale en 2019 (%) (Source : Agreste 2020-SISEP/DAAF)

La Martinique est fortement dépendante des importations puisque suivant les productions présentées ci-dessus, son taux moyen de couverture est de 26,5%. Par exemple 83 % de la viande consommée en Martinique et 87% des poissons et fruits de mer sont importés⁴.

Pour les fruits par exemple, son taux est faible comparé aux autres DOM (entre 77% et 96% pour la Guyane et Mayotte et entre 14% et 35% pour la Guadeloupe).

Les denrées alimentaires importées viennent principalement :

- D'Amérique centrale et Caraïbes (Costa Rica, République Dominicaine, Mexique) notamment pour les fruits et légumes et le sucre
- D'Amérique du sud (Colombie, Pérou, Chili) notamment pour les fruits et poissons
- D'Europe (France, Pays-Bas, Espagne) notamment pour les viandes et les céréales
- D'Asie et Océanie (Vietnam, Thaïlande, Indonésie), notamment pour le riz et le poisson.

Toutefois, les chiffres de la consommation ne peuvent être exhaustifs en Martinique, en raison de la part d'autoconsommation des habitants de l'île. En effet, on constate un fort attachement au « consommer local » et les jardins créoles représentent une source d'alimentation non négligeable, ce qui amène à relativiser les chiffres de taux de couverture des produits martiniquais sur le marché local.

⁴ https://daaf.martinique.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/02-autosuffisnce_alimentaire_cle8fdca9.pdf

2.1.3 Filières

La parole aux acteurs :

- « ... Les grandes filières (canne à sucre et banane) sont bien organisées et structurées, elles captent les aides du FEADER... »
- « ... L'agriculture a besoin de structuration, les petites structures de moins de 5 ha sont peu ou pas organisées en coopératives... »
- « ... Les petites structures sont peut-être trop dispersées et devraient envisager un rassemblement ... »
- « ... L'interprofession n'est pas organisée. Les agriculteurs ne travaillent pas en collectif, il y a très peu de GAEC en Martinique... »
- « ... L'agriculture martiniquaise est constituée de 3 grandes filières qui s'ignorent... »
- « ... Il y a une opposition entre agriculture intensive et agriculture de petite taille qui nuit à l'agriculture dans son ensemble. Cette opposition est exacerbée par le foncier. Rapprocher ces 2 types d'agriculture constitue un axe de maintien et de développement fort de l'agriculture martiniquaise. La banane a failli disparaître il y a 30 ans, c'est en s'organisant qu'elle a su se développer et être si forte. Il faut s'inspirer de cet exemple... »

2.1.3.1 Banane

La filière banane s'est structurée au fil du temps. Elle souffre toutefois d'un manque de compétitivité (coûts de production) par rapport à ces concurrents internationaux et se tourne progressivement vers les signes de qualité pour se différencier sur les marchés. La filière a contribué à l'équilibre économique, social de la Martinique. Elle souffre néanmoins d'une baisse d'image relative à son impact environnemental suite aux pollutions de sols que sa pratique a occasionnée. Elle manque de main d'œuvre.

La sole bananière est affectée par la baisse du nombre de chefs d'exploitations qui se traduit par une concentration de la sole bananière au profit d'exploitations de moyennes et grandes tailles. Le modèle développé atteint sans doute ses limites puisqu'en dépit d'un système de soutien financier continu et stable, la production totale n'a cessé de diminuer. Les planteurs et pas seulement les plus petits sont en grande difficulté et beaucoup abandonnent.

• **Données économiques :**

- Plus de 360 exploitations en 2020 contre 670 en 2003 soit une variation de -46,3% en 17 ans (*Source : Agreste - Recensement agricole 2020 (résultats provisoires)*) ;
- 1^{er} produit d'exportation, (99% de la production locale) principalement orientée vers l'hexagone - 51,5 % de la valeur ajoutée du secteur primaire ;
- Marché intérieur martiniquais approvisionné à 100 % en autosuffisance pour la banane dessert ;
- Viabilité des exploitations, notamment celles de petites tailles, menacée (rendement /contraintes phytopharmaceutiques /revenu /forte augmentation conjoncturelle du prix des engrais) ;
- Écarts structurels de compétitivité sur les marchés extérieurs principalement l'hexagone (banane dollar et banane d'Afrique-Caraïbes-Pacifique (ACP) ;
- Forte sensibilité aux fluctuations des marchés mondiaux dans un contexte de surproduction mondiale de banane ;

- **Production de la banane export**

- Une sole bananière qui se stabilise autour de 6 000 ha depuis 2016 (5 580 en 2020 (*Source : Agreste - Recensement agricole 2020 (résultats provisoires)*)) ;
- La première production agricole de la Martinique ;
- La surface moyenne des exploitations est de 14,38 ha en 2019 ;
- Des rendements supérieurs à 35 tonnes/ha pour les exploitations de 50 ha et plus - les exploitations de plus petites tailles ont des rendements inférieurs au seuil de rentabilité estimé à 20 t/ha.
- Une forte sensibilité aux aléas climatiques (cyclones, sécheresses) dans un contexte prévisionnel d'intensification des aléas, des contrastes saisonniers et des risques sanitaires ;
- Une forte pression parasitaire (Cercosporiose) dans un contexte d'obligation de réduction de l'usage de produits phytopharmaceutiques ;
- Une production dont l'existence est menacée par la fusariose du bananier (FOC TR4) présente en Amérique du Sud contre laquelle il n'existe aucun traitement chimique ou variétés résistantes.
- Des difficultés de recrutement d'ouvriers agricoles, déficit d'image de la filière (scandale chlordécone), bas salaire en concurrence avec les minimas sociaux ;
- Des difficultés de régularisation de la main d'œuvre d'origine étrangère (Haïtiens, Saint-Luciens) ;
- Des difficultés de renouvellement des producteurs (âge moyen > 56 ans) ;
- De fortes attentes sociétales, besoin de réassurance des consommateurs, exigences qualité, sécurité alimentaire, traçabilité, environnementale, sociale ;
- Une problématique de gestion des ressources notamment de l'eau.
- Le nombre d'exploitations bananières est en diminution et ce sont les petites et moyennes exploitations bananières qui sont les premières à disparaître ce qui entraîne une concentration des surfaces et du nombre d'exploitations.

- **Spécialisation / diversification des exploitations :**

- Environ 70% de la production réalisée par 30% des exploitations spécialisées ;
- Orientation de plus en plus marquée des exploitations bananières vers la diversification végétale.

- **Organisation collective :**

- Filière structurée et dynamique avec en Martinique BANAMART et en France métropolitaine (UGPBAN).

- **Transformation (IAA) :**

- Peu de transformation (banane séchée...) ;
- Sous-produits destinés à la filière élevage (écarts de tri).

- **Signes de qualité :**

- Transition écologique engagée avec les « plans banane durable » mis en œuvre depuis 2006 – HVE et zéro pesticide ;
- Transition sociale en cours (mutuelle, retraite complémentaire, convention collective...) ;
- Marché de niche de la banane bio export de plus en plus demandeur.
- Nouveaux produits phytopharmaceutiques de biocontrôle et/ou UAB (Utilisable en Agriculture Biologique)

- **Revenus des exploitants :**

- Le dernier référentiel technico-économique spécifique pour la production de banane, réalisé par la Chambre d'Agriculture de la Martinique, date de 2007.
- Il existe également un certain nombre de données de références comptables issues du RICA Martinique (Réseau d'information Comptable Agricole) mais datant de 2012.

- **Niveau de dépendance aux aides :**

- Forte dépendance aux mesures de protection et de soutien sur les marchés interne, national et européen (POSEI, octroi de mer, protection douanière spécifique ...).

La parole aux acteurs :

- « ... Je suis membre fondateur de l'association PBS (Planteurs de Banane en Souffrance). Le système des aides enrichit les fournisseurs d'intrants mais pas les planteurs. Dans 2 ans, j'arrête ! Je vis grâce aux autres entreprises que j'ai créées... »
- « ... J'ai gagné de l'argent avec la banane par le passé. Aujourd'hui, à cause de la Cerco et des contraintes phytosanitaires, j'arrive à tirer un revenu grâce à la diversification végétale... »
- « ... Nous avons dépassé le stade de l'agriculture durable avec nos plans banane durable. Désormais, on projette plus dans un plan filière avec la notion d'agroécologie plus pertinente... »
- « ... Malgré la volonté affichée de former leurs salariés, les exploitants agricoles rechignent à libérer ces derniers pour la formation ... »
- « ... Cette filière fonctionne très bien avec des interlocuteurs bien identifiés. Elle est moteur de l'agriculture mais aussi d'une économie avec les services associés (mécaniciens agricoles, marché des intrants, etc.) créant une dynamique qui profite à tout le territoire (routes, taxes, croissance démographique, etc.) ... »

2.1.3.1.1 Matrice AFOM de la filière banane

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Structuration de la filière : l'organisation économique de la production valorise l'origine en intégrant le premier réseau français de mûrisséries - Offre de services aux adhérents du groupement de producteurs en accompagnement technique et financier - La filière banane contribue fortement aux exportations de la région Martinique - Une structuration à même de défendre les intérêts financiers de la filière tant à l'échelle locale, nationale qu'européenne. La filière bénéficie d'aides financières (POSEI, aides du PDR et autres) qui constituent une bonne part des revenus agricoles. - Une offre de service d'accompagnement technique et financier proposée par le groupement de producteurs. - Existence d'une stratégie de développement de la filière dans une démarche agroécologique appuyée par une certification Global Gap. - Premier employeur du secteur agricole (60% des salariés agricoles). - Transition sociale en cours (mutuelle, retraite complémentaire, convention collective...). - Filière engagée depuis 2008, à travers les plans bananes durables, dans une dynamique agroécologique avec une amélioration des pratiques favorisant le retour de la biodiversité sur les exploitations. 	<ul style="list-style-type: none"> - Dépendance aux aides publiques : manque de dégressivité des soutiens POSEI affectant la viabilité économique des exploitations de petite taille. - Un modèle économique exposé aux conséquences néfastes d'aléas climatiques fréquents, dépendant du marché export soumis aux aléas d'un marché concurrentiel, fragilisé par un contexte mondial de hausse du coût des intrants et du fret, liée au contexte économique mondial. - Difficultés économiques croissantes affectant particulièrement les petits et moyens producteurs. - Réelle problématique de ressource humaine : renouvellement des producteurs insuffisant, difficultés pour recruter et former des ouvriers, manque d'attractivité des métiers de la filière dont l'image est dégradée - Concentration de la production au détriment de la population des petits planteurs - De nouvelles pratiques plus vertueuses (effeuillage, ablation des mains inférieures du régime, etc.) qui impactent négativement les rendements.
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - Part de marché à conquérir en misant sur des segments de marché à plus forte valeur ajoutée (bio, HVE et autres signes de qualité). - Existence d'une dynamique de travaux de recherche visant à résoudre les problématiques rencontrées par la production (nouvelles variétés de bananes plus résistantes à la cercosporiose, etc.). - Volonté de l'UGPBAN de s'orienter vers la banane NGT (Nouvelles Techniques Génomiques) pour faire face à la pression parasitaire grandissante. - Mobilisation accrue des outils de formation professionnelle 	<ul style="list-style-type: none"> - Orientations à venir de la politique agricole commune pouvant entraîner une révision du régime d'aides spécifiques. - Les exploitations restent fortement tributaires des menaces suivantes : pression parasitaire (fusariose du bananier, etc.), aléas climatiques (cyclones, sécheresses, etc.), contexte socio-économique local et international. - Absence d'offre de formation spécifique permettant la maîtrise des différentes fonctions sur l'exploitation. - Persistance d'un ressenti négatif de la filière auprès du grand public, lié au modèle de production et d'organisation notamment

<ul style="list-style-type: none"> - Démarche de diversification des productions initiée au sein du groupement - Développement des méthodes alternatives aux produits phytopharmaceutiques (plantes de services, mécanisation, piégeage des parasites, etc.). - Nouveaux produits phytopharmaceutiques issus de biomolécules. 	<p>l'histoire de cette production relative à la pollution chlordécone.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Consommateurs de plus en plus attentifs aux signes de qualité et à l'empreinte carbone des fruits consommés. - Une expérimentation banane bio en demi-teinte.
--	---

2.1.3.1.2 Enjeux associés à la filière banane

- B1-Transition agroécologique : concilier la démarche agroécologique et la rentabilité économique des exploitations bananières y compris des plus petites.
- B2- Déprise agricole : améliorer l'attractivité de la filière pour reconstituer les forces vives de la filière banane, tant au niveau des exploitants, que des ouvriers et des cadres intermédiaires.
- B3- Gestion des risques naturels : prendre en compte de manière anticipée, dans le fonctionnement de la filière l'impact des aléas climatiques, qui sont amenés à s'amplifier en intensité et en fréquence (sécheresses, cyclones), sécuriser la mobilisation des dispositifs de soutiens économiques
- B4- Gestion des risques sanitaires (cercosporiose, fusariose) : consolider les partenariats scientifiques et techniques pour concevoir et promouvoir des itinéraires techniques innovants de lutte contre la cercosporiose
- B5- Souveraineté alimentaire : localement, substituer la consommation de fruits issues de zones tempérées notamment par celle de la banane ; au plan national, maintien de la production antillaise

2.1.3.2 Canne-sucre-rhum

La filière canne-sucre-rhum est structurée tant dans le secteur primaire que secondaire. Le rhum jouit d'une notoriété reconnue à l'échelle nationale et internationale. La production de sucre est en baisse et le maintien de l'usine menacé. La filière joue également un rôle économique et social essentiel en Martinique.

La filière déplore un manque de production estimé à 100 000 t de canne par an.

• **Données économiques :**

- 200 exploitations en 2020 ;
- Filière orientée essentiellement vers la production de rhum (canne écoulée à 84 % vers les distilleries) - concurrence interne entre les filières sucre et rhum ;
- Un régime des quotas de rhum garantissant un marché conséquent à l'export - 2^{ème} produit d'exportation (85% de la production locale) - une valorisation au niveau international avec une présence dans plus de 100 pays ;
- Essor du spiritourisme (600 000 visiteurs par an) ;
- Problème structurel de rentabilité pour la sucrerie en sous approvisionnement par de petites exploitations à vocation sucrière non viables, exploitants pluriactifs, activité saisonnière ;
- Viabilité des exploitations menacées (rendement/contraintes phytopharmaceutiques /revenu/forte augmentation conjoncturelle du prix des engrais) ;
- Écart de compétitivité important pour le rhum agricole avec les rhums des pays ACP et tiers dans un contexte de régression des parts de marché des rhums des DOM sur le marché communautaire.

• **Les productions canne-sucre-rhum**

- La sole cannière est stabilisée autour de 4 000 ha (4 030 ha en 2020 - Source : Agreste - Recensement agricole 2020 (*résultats provisoires*)) ;
- 2^{ème} production agricole de la Martinique ;
- La production de canne affiche un rendement moyen de 52 T/ha ;
- Des difficultés à rentabiliser les petites exploitations (< 5 ha) peu mécanisables. À contrario, la mécanisation des opérations culturales permet de minimiser les coûts de production sur les parcelles aptes à la mécanisation ;
- Des difficultés de recrutement d'ouvriers agricoles, les bas salaires sont en concurrence avec les minimas sociaux ;
- Des difficultés de régularisation de la main d'œuvre occasionnelle d'origine étrangère (haïtiens, Saint-Luciens) ;
- Des exploitants souvent pluriactifs, activité saisonnière ;
- Une dépendance aux entreprises de coupe et autres auxiliaires de production avec des coûts logistiques de transport de canne élevés ;
- Une forte sensibilité aux aléas climatiques (cyclones, sécheresses) dans un contexte prévisionnel d'intensification des aléas, de contrastes saisonniers ;
- Des difficultés de maîtrise de l'enherbement dans un contexte de forte réduction des herbicides homologués en canne à sucre ;
- Une production de rhum bio menacée en raison de la non-distinction de variétés de canne spécifiques pour la canne bio ;
- Existence d'une niche de micro-distilleries produisant des rhums de qualité vendus dans les réseaux de distributions spécialisés ;
- Une problématique de gestion des ressources, notamment de l'eau.

<ul style="list-style-type: none"> ● Spécialisation / diversification des exploitations : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Rotation culturale assainissante de la banane vis-à-vis du parasitisme tellurique (nématodes, charançons etc...) ;
<ul style="list-style-type: none"> ● Organisation collective : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Filières sucre et rhum organisées autour de 4 acteurs dont ; CODERUM (Comité Martiniquais de Défense et d'organisation du Rhum), le Syndicat de Défense de l'Appellation d'Origine « Rhum Agricole Martinique » la SICA CANNE UNION (Producteurs), et la SAEM du GALION (usine Sucrière).
<ul style="list-style-type: none"> ● Transformation : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Première transformation effectuée localement - Une sucrerie (qui produit aussi du rhum industriel) et 7 distilleries pour un total de 12 marques de rhums agricoles ; ▪ Unité de production d'énergie (biocarburants) couplée à la sucrerie.
<ul style="list-style-type: none"> ● Signes de qualité : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Unique rhum AOC (Appellation d'Origine Contrôlée) au monde qui valorise la production de rhum martiniquais à l'export ; ▪ Sucre labellisé RUP ; ▪ Marché de niche de la canne bio et du rhum bio de plus en plus demandeur.
<ul style="list-style-type: none"> ● Revenus des exploitants : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le dernier référentiel technico-économique spécifique pour la production de canne, réalisé par la Chambre d'Agriculture de la Martinique, date de 2007. ▪ Il existe également un certain nombre de données de références comptables issues du RICA Martinique (Réseau d'information Comptable Agricole) mais datant de 2012.
<ul style="list-style-type: none"> ● Niveau de dépendance aux aides : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Sucrerie massivement soutenue par les fonds publics (subvention d'équilibre) ; ▪ Forte dépendance de la filière aux mesures de protection et de soutien sur les marchés interne, national et européen (fiscalité spécifique, aide à la garantie des prix, aux investissements, au transport...).

La parole aux acteurs :

- « ... La filière canne à sucre est fortement marquée par les distilleries avec la production de rhum alors que l'activité sucrière décroît... »
- « ... Il y a un besoin de production plus important aujourd'hui qui pourrait être développé sur les terres en friche... »

2.1.3.2.1 Matrice AFOM de la canne-sucre-rhum

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Capacité à mobiliser les d'aides financières communautaires (POSEI, FEADER) et nationales (soutiens État et CTM à la filière sucrière), fiscalité en faveur du rhum - L'AOC et plus récemment l'AB constituent des signes forts de qualité représentant un atout majeur pour l'exportation du rhum sur le marché national et international. - Poids important (16,5% de la valeur ajoutée) de la production de rhum dans l'industrie agroalimentaire locale. - Une valeur ajoutée accrue avec l'essor du spiritourisme - Garanties relatives aux modalités d'achat de la canne en filière sucrière inscrites dans les conventions canne pluriannuelles - La filière est pourvoyeuse d'emplois directs et indirects - La filière canne contribue fortement aux exportations de la région Martinique - Filière engagée dans une démarche agroécologique. - Une sucrerie modernisée et redynamisée, d'une part grâce à des équipements moins consommateurs en énergie et d'autre part, grâce au raccordement à la centrale énergétique biomasse - Culture complémentaire avec les autres productions agricoles (apport de paille pour l'élevage, canne utilisée en rotation de culture, épandage des effluents d'élevage sur les surfaces cannières ...). La canne est un support de la diversification animale et végétale - Des méthodes alternatives aux herbicides (mécaniques et manuelles) qui réduisent fortement l'impact environnemental des produits phytopharmaceutiques - Contribution au service public de l'électricité par l'utilisation énergétique de la bagasse. - Culture produisant une biomasse importante avec des itinéraires techniques perturbant peu le sol : forte séquestration du carbone dans le sol, enrichissement en matière organique et atténuation du réchauffement climatique 	<ul style="list-style-type: none"> - Petites exploitations à vocation sucrière ne constituant pas des unités viables, exploitants pluriactifs, activité saisonnière. - Manque d'accès à l'irrigation surtout dans les régions du sud de l'île souffrant de sécheresses. Faiblesse des investissements publics en retenues collinaires. - Dépendance aux aides publiques : soutiens importants en filière sucrière mais dont les délais de versement induisent un report des livraisons en distillerie - Rentabilité de la filière insuffisante en raison d'un manque de près de 100 000 tonnes de canne nécessaires pour satisfaire les besoins des transformateurs notamment ceux de l'usine sucrière du Galion, outil industriel de petite taille sous-utilisé - La rémunération accrue de ces dernières années notamment en faveur des petits planteurs a du mal à compenser la croissance de coûts de production déjà élevés par les frais de gestion essentiellement manuelle de l'enherbement - Contexte mondial de hausse du coût des intrants et du fret, liée à la conjoncture économique mondiale - Situation économique fragile de la sucrerie du Galion qui reste dépendante des aides publiques. - Une production cannière peu rémunératrice sans aides publiques surtout pour les exploitations de superficie inférieure à 5 hectares. - Une gestion de l'enherbement consommatrice de main-d'œuvre et donc coûteuse. - Une marge brute tributaire de la hausse du coût des intrants et du fret, liée à la conjoncture économique mondiale. - Les exploitations restent fortement tributaires des aléas climatiques (sécheresses, etc.). - Déficit de ressources humaines pour l'entretien et la récolte manuelle. - De nouvelles pratiques plus vertueuses (désherbage, paillage, etc.) imposées par la réduction de l'offre en herbicides qui augmentent le coût de production.

Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - Consolidation des soutiens communautaires nationaux acceptée par la commission européenne pour la période 2023-2027, instauration d'une aide surfacique nationale compensant les surcoûts des intrants et de réduction des herbicides. - Marges de progrès sur la valorisation des rhums sur les niches de qualité AOC et AB, le spiritourisme - L'implication de grands groupes internationaux de spiritueux dans le capital des distilleries martiniquaises. - Bénéfices de l'utilisation de la rotation canne-banane sous forme d'échange de parcelles entre producteurs (assainissement sole bananière, amélioration fertilité des sols, augmentation de la sole cannière) - Renforcement des partenariats techniques entre les CTCS des DROM - Développement des méthodes alternatives aux herbicides (plantes de services, mécanisation, etc.). - Développement de la pulvérisation herbicide de précision (drone pulvérisation, pulvérisateurs intelligents etc...) - Marché de niche de la canne bio porteur autant pour la transformation en sucre qu'en rhum - Valoriser les bienfaits écologiques de la culture de la canne à sucre 	<ul style="list-style-type: none"> - Aggravation de la crise économique mondiale - La fin des aides (décembre 2022) à l'adaptation à la suppression des quotas sucriers demeure une menace pour l'équilibre financier de la sucrerie. - Les exploitations restent fortement tributaires de la pression de l'enherbement et des aléas climatiques (sécheresses). - Disparition annoncée à moyen terme (5 à 10 ans) de plusieurs molécules homologuées pour le désherbage chimique de la canne à sucre.

2.1.3.2.2 Enjeux associés à la filière canne-sucre-rhum

- C1- Transition agroécologique : concilier la démarche agroécologique et la rentabilité économique des exploitations cannière y compris pour les petites exploitations.
- C2- Déprise agricole : relancer la production cannière, renouveler la population des petits et moyens planteurs
- C3- Gestion des risques naturels : réduire les risques de sécheresse par l'accès à l'irrigation.
- C4- Gestion des risques sanitaires : consolider les partenariats scientifiques et techniques pour concevoir et promouvoir des itinéraires techniques de gestion de l'enherbement innovants
- C5- Souveraineté alimentaire : assurer l'autonomie alimentaire de la Martinique en sucre de bouche
- C6- Consolider la valorisation de la production de rhum par les démarches de qualité (AOC AB)

2.1.3.3 Élevage

La filière élevage se présente de manière diversifiée sur le territoire, couvrant un large éventail de productions telles que le bovin à viande, le bovin laitier, l'ovin-caprin, le porc, la volaille, les lapins et la production de miel. Cette filière se démarque par la présence de races locales d'une grande typicité, notamment l'ovin avec le mouton Martinik et le bovin avec le bœuf Brahman, utilisé pour des croisements avec des races provenant de l'Europe continentale. Les autres productions s'appuient sur de la génétique importée d'Europe.

• **Données économiques :**

- La filière se compose d'une minorité d'éleveurs spécialisés (notamment en porc et volaille) et d'une majorité d'éleveurs- cultivateurs ou simplement de détenteurs d'animaux (bovins, ovins et caprins)
- En 2019, on compte 8 845 détenteurs d'animaux bovins (Source : ODEADOM – Filière diversification animale – Base de données nationale d'identification).
- La production se caractérise par l'existence et l'évolution contrastée de deux secteurs : un secteur hors-sol (porcs, volailles, lapins) et un secteur ruminants (bovin à viande, bovin laitier et ovins-caprins).
- En moyenne, 84% des volumes contrôlés transitent par des structures collectives.
- Les pourcentages varient selon les filières : 100% pour l'élevage de lapins, 95% pour la volaille, 89% pour les porcs, 88% pour le bovin laitier, 42% pour le bovin à viande, et 34% pour l'ovin/caprin. Ces données ne prennent pas en compte les abattages clandestins.
- Sur une production totale de 3 900 tonnes, environ 3 100 tonnes transitent par les coopératives, le reste étant directement commercialisé par les producteurs (vente directe ou vers les bouchers, etc.).
- Les coopératives, toutes filières confondues (à l'exception des œufs de consommation), commercialisent principalement vers les grandes surfaces (79,9% des volumes), les boucheries (7,1%), tandis que les autres circuits sont moins significatifs (seulement 1%

pour la restauration collective).

- La production d'œufs est assurée par des éleveurs indépendants dont 5 sont agréés pour l'emballage. Un producteur détient la majorité de la production.
- Suite à la restructuration en cours, l'interprofession doit redéfinir son rôle et ses missions, sachant qu'elle ne gère plus les aides POSEI "Élevage" depuis 2017, ce qui fragilise sa position. Les relations conflictuelles entre acteurs de la filière entravent la structuration de ces dernières. Pour certains, cela n'impacte pas la performance globale, mais pour d'autres, cela nuit à l'unité nécessaire face aux autorités publiques.
- La dépendance du marché intérieur martiniquais vis-à-vis des importations reste élevée, avec seulement 69% de viande locale sur le marché frais et 18% sur le marché total (frais et congelé). La production laitière locale couvre seulement 2% de la demande.
- Bien que la demande en œufs soit largement couverte par la production locale (98%), la restauration collective s'approvisionne principalement en œufs d'importation.
- La consommation quotidienne privilégie le porc et la volaille, les viandes de ruminants (mouton, bœuf) étant consommé à une moins grande fréquence.
- Les exigences de qualité des consommateurs, des grandes surfaces et des collectivités contribuent à l'amélioration des produits.
- La politique d'écoulement des viandes surgelées de l'Union européenne à bas prix impacte négativement le développement des filières animales.
- La commercialisation varie selon les filières : certains recourent à des circuits organisés ou professionnels, tandis que d'autres privilégient la vente directe.
- La contamination des sols par la chlordécone est une contrainte majeure à prendre en compte.
- Les revenus des détenteurs d'animaux sont régulièrement menacés par les attaques de chiens errants et surtout divagants sur les cheptels.
- La production animale biologique demeure encore confidentielle.

• **L'élevage**

- Élevage en bâtiment à partir d'une génétique importée et quelques petits élevages en liberté. La Filière porcine de Martinique (données 2021) a massivement recours à l'importation : 3 169 tonnes dont 80 T. de frais. La production locale atteint 1 098 tonnes.
- Élevage en prairie à partir de races locales rustiques. La filière ovine-caprine de Martinique (données 2021) importe la majorité de sa consommation : 1 034 tonnes dont 131 T. de frais. La production locale atteint 32 tonnes.
- Élevage en prairie à partir de races rustiques et de taureaux européens. Il en va de même pour la filière bovine de Martinique (données 2021) qui a massivement recours à l'importation : 3 718 tonnes dont 1281 T. de frais. La production locale atteint 705 tonnes.
- Élevage en bâtiment à partir d'une génétique importée (poulet, dinde, pintade, coq). La filière volaille de Martinique (données 2021) importe majoritairement des coqs et poulets à hauteur de 8 356 tonnes dont 138 T. de frais. La production locale atteint 1 683 tonnes.
- Le cheptel ovin est très menacé par les attaques de chiens errants et divagants (plus de 20% du troupeau martiniquais serait concerné chaque année par ce fléau).
- Les élevages subissant beaucoup de vols d'animaux ont du mal à maintenir leur motivation dans cette profession.

• **Spécialisation / diversification des exploitations :**

- Majorité d'éleveurs en polyculture-élevage ou en poly-élevage ;
- 3 profils d'éleveurs observés en production porcine et en ruminants : naisseurs, naisseurs-engraisseurs et engraisseurs.

<ul style="list-style-type: none"> ● Organisation collective : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Filière élevage organisée autour de groupements de producteurs (4 coopératives, 1 SICA, 2 organismes de sélections, 2 associations) et de l'interprofession AMIV (Association Martiniquaise Interprofessionnelle des Viandes).
<ul style="list-style-type: none"> ● Transformation : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Unités de transformation : abattoir, usine de découpe et de conditionnement et usine de transformation et de cuisson - viande maturée, charcuterie, produits saumurés et fumés ; ▪ Unités de transformation du lait (majorité de lait en poudre importé) : glaces, yaourts, fromages ...
<ul style="list-style-type: none"> ● Signes de qualité : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Un total de 7 produits sont labellisés « RUP » ; ▪ Marchés de niche avec des productions marquées (Mouton Martinik, Cochon noir de la montagne Pelée, Miel, etc.) ; ▪ Démarche positive de valorisation des produits locaux en boucherie par des groupements qui concurrencent les bouchers classiques ; ▪ Marché de niche : viande bio.
<ul style="list-style-type: none"> ● Revenus des exploitants : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Il existe 3 réseaux de référence (porc, volaille, bovin) animés par les instituts nationaux (IDELE, IFIP, ITAVI et la Chambre d'agriculture) dont les données sont à jour. ▪ Le dernier référentiel technico- économique spécifique pour l'élevage, réalisé par la Chambre d'Agriculture de la Martinique, date de 2007. ▪ Il existe également un certain nombre de données de références comptables issues du RICA Martinique (Réseau d'information Comptable Agricole) mais datant de 2012.
<ul style="list-style-type: none"> ● Niveau de dépendance aux aides : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Forte dépendance aux aides POSEI et diverses primes animales aux éleveurs de ruminants ;

La parole aux acteurs :

- « ... Nous misons sur des produits d'excellence marqués Valeurs Parc PNRM (Parc Naturel Régional de la Martinique) tels que le cochon créole noir de la Montagne Pelée, la viande d'agneau, le manioc et le miel ... »
- « ... La politique de développement agricole durable de certains acteurs du territoire est clivante dans la mesure où elle distingue les agriculteurs affiliés à une charte et d'autres hors charte ... »

2.1.3.3.1 Matrice AFOM de la filière élevage

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Un secteur organisé de la production avec 5 organisations de producteurs et une structure interprofessionnelle - Une dimension culturelle du petit élevage traditionnel considéré comme un produit d'épargne - Les filières d'élevage assurent 73% du marché local en produits frais, proche de 100% en production conventionnelle d'œufs coquille - Existence d'une gamme étendue de produits de qualités et cuisinés répondant aux nouveaux modes de consommation. - Un taux de couverture proche de 100% de la production d'œufs y compris en bio. - Des races rustiques adaptées au contexte climatique et parasitaire local. - Des améliorations génétiques bovines en vue de performances zootechniques encadrées par un organisme de sélection. - Existence de produits marqués (marchés de niche) favorisant une relance de la consommation. 	<ul style="list-style-type: none"> - Manque de professionnalisme des détenteurs d'animaux qui se traduit par des performances techniques d'élevage insuffisantes (conformation des carcasses, poids carcasse, etc.). - Concurrence des importations réduisant le poids de la production locale dans la consommation à 18% - Des indicateurs de la filière bovine à la baisse à l'instar des autres ruminants. - Des investissements en équipements et des besoins en fonds de roulement qui constituent des freins à l'installation en élevage professionnel. - Concurrence déloyale pour les éleveurs professionnels, de la commercialisation de viande (porc, ovin, bovin, caprin) par les circuits informels. - Une gestion de la ressource fourragère insuffisante en prévision des périodes de sécheresse. - Une moindre disponibilité des solutions de traitement antiparasitaire qui pénalise les détenteurs d'animaux et les éleveurs face à la pression parasitaire. - Discordance d'approche dans la stratégie de développement de la filière élevage (marché de niche avec les produits marqués vs stratégie globale). - Nécessité d'intégrer la pollution à la chlordécone dans les systèmes de production
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - Regain d'intérêt de la population pour une viande locale fraîche, surtout en production hors sol. - Marges de progrès en restauration collective où le taux de la production locale est faible et où les débouchés des produits AB et logo RUP sont soutenus par la loi EGALIM - Faible taux de pénétration dans la restauration collective. - Une demande en produits de qualités émanant des distributeurs et des collectivités qui incite les producteurs à s'engager dans une démarche durable. - Instauration de la marque collective « cœur de 	<ul style="list-style-type: none"> - Accroissement des coûts de production en élevage notamment des systèmes hors sol fortement dépendants des importations d'aliments du bétail sous forme de matières premières ou produits finis. - Contexte de crise économique renforçant la concurrence des importations de viandes congelées et/ou surgelées à bas prix en provenance de l'Europe et du reste du monde. - Tendance actuelle à la réduction de la consommation de viande (notion de bien-être animal, de réchauffement climatique, hygiène

<p>Martinique » promouvant les productions agricoles et agro-alimentaire locales</p> <ul style="list-style-type: none"> - Succès des démarches de commercialisation du secteur organisé (boucheries, marchés de producteurs) - Existence d'une frange de consommateurs sensible aux signes de qualité (bio, HVE, etc.). - Mobilisation des dispositifs du plan chlordécone IV 	<p>alimentaire, végétarisme, etc.).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des conditions d'attribution des aides européennes contraignantes et peu adaptées au contexte local de petites structures d'élevages. - Une filière de ruminants fragilisée par la contamination à la chlordécone de 46% de la SAU.
--	--

Enjeux associés à la filière élevage

- D1- Transition agroécologique : développement des ressources fourragères, réduction de la dépendance aux aliments du bétail importés, accroître la part de la production AB
- D2- Déprise agricole : accroître la proportion d'éleveurs professionnels dans la filière élevage.
- D3- Structuration des filières de production et de commercialisation : relance de la dynamique interprofessionnelle lutte contre les circuits informels, harmoniser les stratégies de développement de la filière.
- D4- Gestion des risques naturels : anticipation du risque sécheresse pour sécuriser l'alimentation en eau potable des cheptels et l'accès à l'irrigation
- D5- Gestion des risques sanitaires : renforcer les actions de prévention visant à leur maîtrise notamment en ce qui concerne la contamination à la chlordécone
- D6- Souveraineté alimentaire : augmenter le taux de couverture du marché par la production locale sur la consommation totale de viande, import compris, sensibiliser la population à la consommation de viande locale de qualité.

2.1.3.4 Diversification végétale

La filière est composée d'une grande diversité de produits : fruits, maraîchage, cultures vivrières, floriculture, arboriculture, plantes aromatiques, à parfum et médicinales.

La disparition de la principale coopérative SOCOPMA et les difficultés liées à la redynamisation par l'interprofession, ont fragilisé ce secteur de production. Il est par ailleurs fortement soumis au vieillissement des agriculteurs, à la faiblesse de la relève agricole et aux aléas et changements climatiques qui affectent fortement les volumes de production.

Sa faible organisation ne permet pas d'endiguer la forte pénétration des importations sur le marché martiniquais.

• **Données économiques :**

- 1 879 exploitations en 2019 ;
- Offre irrégulière dans le temps entraînant une forte élasticité prix-produit ;
- En 2020, la quantité commercialisée de fruits, légumes et tubercules recule de 20,7 %, par rapport à 2019 – Source : INSEE Bilan économique 2020 - Martinique
- Prédominance de l'activité productive informelle et des importations de fruits et légumes ;
- Forte concurrence caribéenne (coûts de productions inférieurs car non soumis aux mêmes normes sociales et environnementales) et internationale ;
- Taux de couverture du marché par la production locale en 2019 de 35% pour les légumes, 23,2% pour les fruits et 6,6% pour les tubercules - Source : Agreste 2020 – SISEP/DAAF
- Prédominance des circuits courts – Boom de la vente à la ferme et des « paniers-drive » depuis la COVID19 ;
- Appétence des martiniquais pour les produits locaux sains - les cultures vivrières

(« Légumes péyi ») sont associées à l'alimentation traditionnelle ;

- Impacts persistants pour les producteurs de tubercules de la pollution à la chlordécone ;
- Emergence d'un nouveau profil de producteurs hors circuit traditionnel, fortement orientés vers l'agriculture durable sans volonté de labellisation (agroécologie, permaculture et agroforesterie) et la commercialisation via les réseaux sociaux ;
- Filière diversification végétale bio en progression ;
- Existence d'un réseau de références en diversification végétale pourvoyeur de données technico-économiques (Chambre d'Agriculture).

● **Diversification végétale :**

- Baisse de la SAU : -222 ha dédiés aux filières de diversification végétale entre 2005 et 2019
- La production est assurée par des petites structures de moins de 5 ha et souvent de type familial ;
- La production maraîchère occupe 1 120 ha en et concerne 800 exploitations – Source : Agreste - Recensement agricole 2020 (résultats provisoires) - Les principales cultures sont le melon, la tomate, le concombre et la salade, puis viennent ensuite la cristophine, le giraumon, la pastèque et le chou ;
- Existence d'une dynamique de relance du cacao du café ;
- Les tubercules, racines et bulbes occupent environ 450 ha sur 590 exploitations – Source : Agreste - Recensement agricole 2020 (résultats provisoires) ;
- Parmi les fruits frais (hors banane), la seule production exportée est le melon avec environ 1 500 tonnes/an ;
- Une certaine spécialisation des exploitations dont le nombre a diminué de 54 % en 10 ans mais dont les surfaces ont augmenté de 3 % ;
- Une certaine régionalisation de la production (melon au sud, la tomate et l'oignon pays au Nord-Caraïbe, les condiments et choux dans la région du Centre en altitude). La salade et le concombre sont produits dans toutes les zones de l'île. Une production intensive sous abri répartie dans les régions les plus pluvieuses, produit de la salade, du concombre et de la tomate ;
- La production d'ananas qui a connu son heure de gloire durant les années 1990 avec l'unité de transformation agro-industrielle (SOCOMOR) se relève peu à peu aujourd'hui après avoir subi de nombreuses difficultés d'ordre organisationnel (groupements de producteurs) et d'ordre sanitaire (maîtrise des pathologies, choix nouvelles variétés plus résistantes ou tolérantes etc...).

● **Spécialisation / diversification des exploitations :**

- Polyculture, association de cultures ;
- Rotation culturale notamment avec la banane.

● **Organisation collective :**

- Filière diversification végétale organisée autour d'une structure interprofessionnelle, l'AMAFEL, et pas moins de 9 organisations de producteurs ;
- Des groupements de producteurs éparpillés qui peinent à organiser le marché intérieur ;
- 6 fournisseurs de melons en Martinique lesquels alimentent à la fois le marché local et le stock d'exportation.

▪ **Transformation :**

- Unités industrielles de transformation de fruits et légumes et fabrication de condiments, préparation de plats cuisinés ;
- Unités artisanales de transformation dans le secteur des PPAM (Plantes à Parfums Aromatiques et Médicinales) : épices, tisanes, huiles essentielles, hydrolats, ... ;
- Une collecte de matière première pour l'agro-transformation rendue difficile en raison des prix d'acquisition élevés.

• **Signes de qualité :**

- Marchés de niche avec des productions à haute valeur ajoutée : projet en cours de création de filière « Café d'excellence - *Arabica Typica* » avec le soutien scientifique et technique du PNM (Parc National de la Martinique) - Source : PNM ; projet en cours de structuration et développement d'une filière cacao grand cru – Source ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire.
- Une démarche AOC (Appellation d'Origine Contrôlée) ou IGP (Identification Géographique Protégée) est envisagée pour le café Robusta.

• **Revenus des exploitants :**

- Le dernier référentiel technico- économique spécifique pour l'élevage, réalisé par la Chambre d'Agriculture de la Martinique, date de 2007
- Il existe également un certain nombre de données de références comptables issues du RICA Martinique (Réseau d'information Comptable Agricole) de 2012.

• **Niveau de dépendance aux aides :**

- L'attribution d'aides est couplée à l'adhésion à une OP est donc relativement faible ;
- Le melon fait partie des 30% de production en diversification végétale concentrant les aides ;
- Aide POSEI à la transformation, la commercialisation locale et à l'exportation ;
- Aide POSEI à la production des PPAM.

La parole aux acteurs :

- « ... Il existe une agriculture parallèle à l'agriculture conventionnelle : c'est l'agriculture citoyenne impulsée par des non professionnels, inscrits dans une démarche de reconversion. Ces derniers prônent des valeurs fortes telles que l'agroécologie, la permaculture ... et refusent tout contact avec les institutions agricoles traditionnelles... »
- « ... 400 hectares plantés en diversification végétale suffisent pour nourrir la Martinique ... »
- « ... La filière est mal organisée avec une multitude d'interlocuteurs et un fort individualisme. La technicité est très variable avec un accompagnement technique très faible... »
- « ... Le développement de filière de niches apparaissant comme des débouchés potentiels : cacao et café... »

2.1.3.4.1 Matrice AFOM de la filière diversification végétale

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Existence d'un secteur organisé de la production fruits et légumes (9 organisations de producteurs, une structure à caractère interprofessionnel) - Large gamme de produits mise à la disposition des consommateurs. - Des productions à haute valeur ajoutée (cultures patrimoniales et PAPAM) qui profitent d'une dynamique de relance appuyée par des plans de développement en leur faveur. - Appétence des martiniquais pour les produits locaux - Une pratique du jardin créole qui constitue un modèle agroécologique résilient. - Un retour aux pratiques culturelles respectueuses de l'environnement (rotation culturale, fumure organique, petite mécanisation etc.) - Réduction des recours aux intrants chimiques 	<ul style="list-style-type: none"> - Forte élasticité prix-produits (variation importante des prix en fonction de l'offre saisonnière). - Une filière composée majoritairement de petites exploitations, peu mécanisables. - Les soutiens à la production uniquement ciblés sur les exploitations du secteur organisé en groupements de producteurs qui ne concernent que 15 % des producteurs en filières de diversification végétale - Une faible couverture de la consommation locale par la production - Faible structuration des filières : organisation de producteurs trop nombreuses dont le poids économique est insuffisant pour structurer l'offre - Faible structuration de la filière diversification qui se traduit par une représentativité insuffisante et un soutien limité aux producteurs. - Dynamique de recherche et développement à renforcer. - Des productions en diversification végétale en situation d'usage orphelin vis-à-vis des produits phytopharmaceutiques. - Des pratiques non autorisées en usage de produits phytopharmaceutiques qui perdurent (produits phyto illégaux, Ethéphon, ...). - Nécessité d'intégrer la contrainte de la pollution à la chlordécone dans l'adaptation des systèmes de production.
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - Les nouvelles réglementations [Loi Egalim, PAT (Projet Alimentaire Territorial), etc.] qui favorisent un approvisionnement local en fruits et légumes. - Un faible taux de couverture du besoin en produits locaux aussi bien en circuits courts que longs (GMS, restauration collective). - Des programmes opérationnels spécifiques aux fruits et légumes insuffisamment mobilisés. - Accroissement des nouvelles pratiques de consommation suite à la COVID 19 (achat à la ferme de produits en paniers, commande via les réseaux sociaux, etc.). - Campagnes de sensibilisation à la consommation et à la valorisation des produits du terroir de la part des acteurs institutionnels (ARS, IREPS) et privés 	<ul style="list-style-type: none"> - Des exploitations soumises aux aléas climatiques impactant la régularité du revenu. - Politique volontariste des GMS et de la restauration collective en faveur des produits d'importation (Europe et Caraïbe) répondant à une logique de coûts d'approvisionnement. - Une diversification végétale affaiblie par la contamination (chlordécone) de la sole agricole. - Fortes attentes sociétales et besoin de réassurance des consommateurs (exigences de qualité, sécurité alimentaire, traçabilité, ...). - Approvisionnement en produits phytopharmaceutiques en provenance des îles avoisinantes.

<p>(associations).</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'usage des technologies numériques pourrait ouvrir de nouvelles opportunités de commercialisation en vente directe. - L'agroforesterie, une pratique susceptible de répondre à certaines problématiques de préservation des ressources naturelles (sol, eau, biodiversité, etc.) - Dynamique de recherche et développement à renforcer - Des consommateurs sensibles aux signes de qualités (bio, HVE, etc.) et aux cultures patrimoniales. - Le concept d'économie circulaire apparaît progressivement dans la production agricole. - Plan de surveillance et de contrôle des végétaux à la contamination au chlordécone par les services de l'État, mobilisation du plan chlordécone IV 	
--	--

2.1.3.4.2 Enjeux associés à la filière diversification végétale

- E1- Transition agroécologique : concilier la démarche agroécologique et la rentabilité économique des exploitations, accroître la production labellisée HVE et AB
- E2- Déprise agricole : préserver les systèmes agricoles traditionnels conduits en cultures associées promus par la Chambre d'agriculture en soutenant une Agriculture de Petite Echelle Bioéconomique et Agroécologique (APEBA)
- E3- Structuration des filières de production et de commercialisation : renforcer le secteur organisé par la mutualisation des moyens des OP ou leur fusion, accroissement de la dynamique interprofessionnelle, lutte contre les circuits informels, harmonisation des stratégies de développement de la filière (plateforme logistique, marchés de producteurs locaux)
- E4- Gestion des risques naturels : anticipation du risque sécheresse en facilitant l'accès à l'irrigation, promotion des itinéraires techniques économes en eau
- E5- Gestion des risques sanitaires : renforcer les actions de prévention visant à leur maîtrise notamment en ce qui concerne la contamination à la chlordécone
- E6- Souveraineté alimentaire : augmenter le taux de couverture du marché par la production locale en agissant sur la demande des consommateurs (accroître et diversifier la communication sur les bienfaits des fruits, légumes et vivres locaux dans l'alimentation (grand public, scolaires, professionnels de la restauration, etc...))
- E7- Adapter les aides POSEI dédiées aux APEBA contributrices de production diversifiées agroécologiques
- E8- Accroître la traçabilité des produits par la généralisation de la marque Cœur Martinique Produit Péyi.

2.1.3.5 Panorama de l'IAA (Industrie Agroalimentaire) Martinique

Le secteur de l'IAA (hors artisanat commercial et commerce de gros) constitue le 1^{er} sous-secteur de l'industrie de la Martinique, il est structuré en 6 secteurs :

1. Sucre et rhum,
2. Transformation des fruits et légumes,
3. Boissons : punches, liqueurs, eaux, boissons gazeuses
4. Industrie du lait et de la viande
5. Aliments pour animaux
6. Autres (boulangerie, pâtisserie et pâtes)

• **Données économiques :**

- 183 entreprises (fin 2018), 1 676 salariés soit 27,7 % de l'emploi manufacturier régional pour un chiffre d'affaires de 422,6 millions d'euros ;
- Secteur caractérisé de petites industries de transformation et de conditionnement ;
- Faiblesses structurelles de l'IAA dans un contexte de forte concurrence internationale ;
- Fortes contraintes dues aux coûts élevés des matières premières locales ou importées et à l'absence d'économie d'échelle ;
- Transforme les produits issus de l'agriculture martiniquaise et de l'importation de matières premières (céréales, riz, poudre de lait, ...) destinées à être transformées ou conditionnées sur place (alimentation animale, meunerie, yaourts, sorbets, ...)
- Secteur du rhum, principale activité agroalimentaire de la Martinique (20,4 % de la valeur ajoutée). Viennent ensuite le segment de la boulangerie puis l'industrie des fruits et légumes, l'industrie de viandes et en dernier lieu l'industrie laitière.

• **Signes de qualité :**

- Démarches de labellisation « LOGO RUP⁵ » de certaines entreprises.

• **Niveau de dépendance aux aides :**

- Dépendance importante des IAA aux aides autant pour l'importation de matières premières (riz...) que pour la production de produits finis (réduction droits accise pour l'alcool...)

⁵ Région Ultrapériphérique

2.1.3.5.1 Matrice AFOM de l'IAA

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Existence d'une offre de produits agro-transformés de qualité. - Adéquation entre la capacité de traitement de l'outil industriel agro-alimentaire et la production animale. - Le secteur de la transformation reste performant et diversifié avec une forte présence territoriale et un secteur coopératif fort - Une réglementation sanitaire (paquet hygiène) garantissant <i>a minima</i> une sécurité sanitaire pour les consommateurs. - Des IAA en lien étroit avec les zones rurales et contribuant à maintenir une vitalité économique. - Démarche de valorisation des déchets menée par les agro-transformateurs et soutenue par l'État. 	<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation des coûts de transport internationaux avec des répercussions sur le prix des matières premières et des emballages - Déficit structurel de compétitivité par rapport aux produits agro-transformés importés. - Un secteur composé essentiellement de petites structures (TPE/PME) soutenues par les aides publiques. - Une production locale agro-transformée insuffisante. - Industrie jeune et fragile, sensiblement portée par des dispositifs d'aides publiques et constitué majoritairement de petites structures (85% des entreprises ont moins de 10 salariés) - Un approvisionnement en matières premières primaires locales irrégulier et insuffisant. - Un dimensionnement TPE/PME qui s'accompagne une faible capacité de recherche privée et d'investissement. - Etroitesse du marché domestique. Les marges relativement faibles des IAA pèsent sur leur capacité d'investissement et affectent leur compétitivité - Impact environnemental important de ce secteur (pollution, consommation d'eau, consommation d'énergie etc.) - Un tissu industriel insuffisant pour absorber les pics saisonniers de productions végétales, hors production fruitière.
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - La plateforme technologique du PARM contribuant à l'amélioration des process d'agro-transformation - Potentiel d'approvisionnement en matières premières locales à développer - Potentiels de développement des filières locales par une valorisation accrue par l'agro-transformation durable et circulaire - Développement d'une gamme de produits répondant au mieux aux besoins nutritionnels d'une population martiniquaise vieillissante 	<ul style="list-style-type: none"> - Stratégie des agro-transformateurs en faveur des produits d'importation (matières premières, emballages etc.) répondant à une logique de coûts d'approvisionnement. - Un secteur dont l'image est ternie par les scandales alimentaires et sanitaires à l'échelle nationale. - Des TPE/PME peu soutenues par le secteur bancaire local et ayant difficilement accès aux aides publiques.

<ul style="list-style-type: none"> - Forte demande de la population en produits locaux agro-transformés alliant plaisir, facilité d'achat et d'utilisation. - Une tendance au retour du recyclage des emballages (bouteilles en verre, en plastique etc...) 	<ul style="list-style-type: none"> - Renouvellement difficile des chefs d'entreprises - Une empreinte carbone des produits agro-transformés de plus en plus décriée par les consommateurs.
---	--

2.1.3.5.2 Enjeux associés à la filière IAA

- F1- Développer les outils ainsi que les moyens humains et financiers dédiés à l'agro-transformation à l'échelle des petites et moyennes exploitations.
- F2- Développer l'adéquation entre la demande des agro-transformateurs et l'offre des producteurs.
- F3- Sécuriser l'approvisionnement en trouvant le meilleur équilibre entre l'import et la production locale avec des prix rémunérateurs pour les exploitants agricoles.
- F4- Garantir la sécurité sanitaire des produits agro-transformés.
- F5- Réduire l'impact environnemental par une amélioration des process dans le sens d'une démarche durable et écoresponsable.

2.1.4 Chiffres clés des principales productions

agricoles

• Production de banane

Une production bananière en dents de scie très impactée par les aléas climatiques (cyclones, sécheresses) et la pression parasitaire (cercosporiose) qui peine à dépasser les 150 000 tonnes depuis 2016.

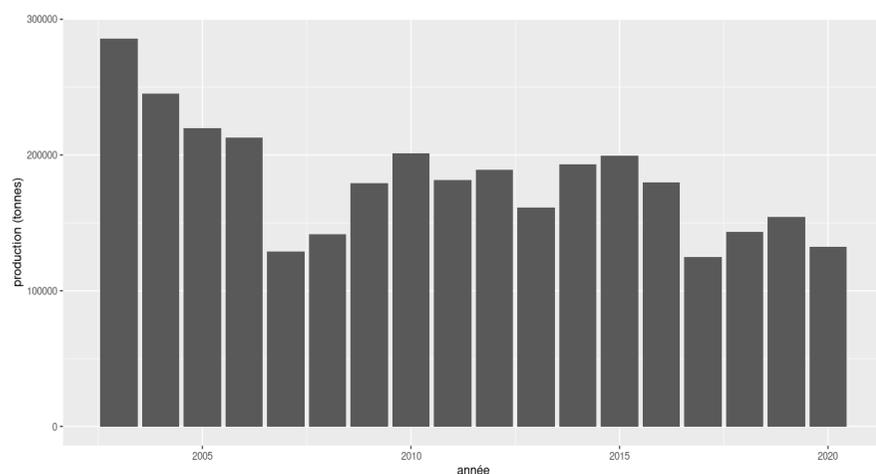


Figure 6 : Évolution de la production de bananes de 2005 à 2020 en Martinique
(Source : <https://sisep972.shinyapps.io/memento>)

• Tendances de la production de canne-sucre-rhum

La production de canne s'infléchit nettement en faveur du rhum au détriment du sucre.

Une production de rhum qui poursuit une augmentation régulière avec une politique de quotas favorable.

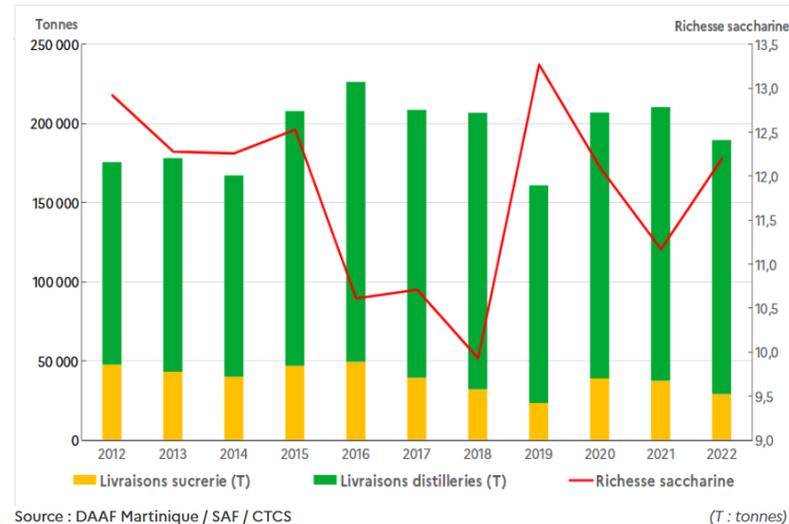


Figure 7 : Production de canne, sucre et rhum (Source : Agreste Martinique - Mémento 2022)

• La diversification végétale

La production légumière est très dominante parmi les autres productions de diversification végétale.

La production de tubercule redémarre malgré le contexte difficile des sols contaminés à la chlordécone.

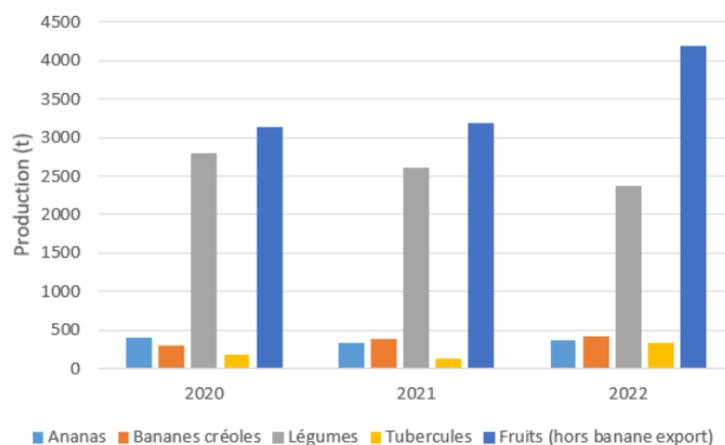


Figure 8 : Évolution des productions végétales de 2020 à 2022 (Source : Memento agricole 2022 / AGRESTE)

• Élevage

Une tendance à la baisse de l'ensemble des cheptels est constatée sur 10 ans tant en élevages hors-sol qu'en ruminants élevés en plein air.

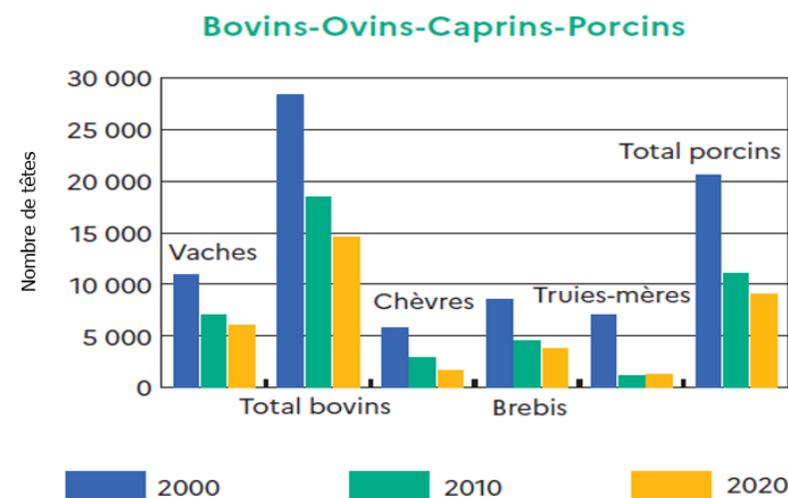


Figure 9 : Évolution du nombre de tête par type d'élevage (Source : Agreste / ÉTUDES | DECEMBRE 2021 No 1)

2.1.5 Commercialisation

- Plusieurs modes de commercialisation :
 - Circuit court : vente directe au consommateur et vente au consommateur avec un intermédiaire
 - Coopérative agricole/Organisation de producteurs commerciale reconnue (avec transfert de propriété)
 - Privé : circuits longs
- Les produits locaux et de qualité ne sont pas accessibles à tous. Les GMS importent des produits en grande quantité à des prix inférieurs à certains produits locaux.
- Existence de marchés, couverts ou non, répartis sur tout le territoire.
- La Martinique et plus généralement les DROM ont recours aux circuits courts puisque 64% des exploitations antillaises vendent avec un maximum un intermédiaire de vente. Cela tend toutefois à diminuer en Martinique traduisant la mise en place de nouveaux modes de distribution.

La parole aux acteurs :

- « ... Nous dépendons fortement des importations, mais est-ce un modèle économique anormal si on se compare aux autres îles de la Caraïbe et aux pays européens ? ... »
- « ... En tant que consommatrice locale et maman, j'ai la volonté de consommer des produits locaux mais ce n'est pas évident ... »
- « ... La politique de développement agricole durable de certains acteurs du territoire est clivante dans la mesure où elle distingue les agriculteurs affiliés à une charte et d'autres hors charte ... »
- « ... Il paraît important de changer les modes de consommations et les habitudes alimentaires... »
- « ... Il paraît important de proposer des produits innovants avec des modes de transformation qui s'adaptent aux modes de vie (moins de temps pour cuisiner) ... »
- « ... Il manque un approvisionnement régulier de fruits et légumes, notamment pour la restauration collective ... »
- « ... Il existe des aides pour compenser les surcoûts de production liés à l'insularité et être compétitifs mais il y a des conditions que certains ne remplissent pas (déclaration aux impôts, être dans une OP) »
- « ... Les GMS sont confrontées au manque d'organisation et de planification qui constitue un frein plus important que le prix... »
- « ... Les consommateurs veulent des produits sains et locaux mais une grande part de la population n'a pas les moyens d'avoir accès à ce type de produits... »
- « ... Les prix de vente doivent être élevés et stables dans le temps pour favoriser les investissements. Pour que le prix de vente ne soit pas répercuté sur le consommateur, il faut aider financièrement les exploitants... »

2.1.6 Matrice AFOM de l'économie agricole (ensemble des systèmes de production)

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Les plus grandes exploitations ont la capacité de procurer des revenus en faveur des actifs agricoles grâce à leur dimension économique, leur technicité, leur assise foncière et le soutien public - Les revenus agricoles sont soutenus par les aides du POSEI qui sont pour la plupart partiellement couplées à la production et aux aides surfaciques du PDR (ICHN pour compenser les handicaps topographiques et les MAEC pour soutenir la transition agroécologique) - Les produits fabriqués sur l'île bénéficient de mesures de protection et de soutien sur le marché interne, national ou européen (différentiels d'octroi de mer, fiscalité spécifique du rhum, protection douanière pour la banane, etc.) - La diversification des activités contribue à renforcer la résilience des exploitations, même si le soutien accordé au travers de la production d'énergie reste inférieur à ce qui est pratiqué dans d'autres pays - Existence d'une agriculture nourricière moins exposée aux aléas climatiques pratiquée par de petites structures non marchandes (type jardins créoles) 	<ul style="list-style-type: none"> - La moyenne de revenu/UTANS est de 14 000 € par an (31 200 € pour l'hexagone) - Le métier d'agriculteur montre une faible attractivité, considéré comme insuffisamment rémunérateur au regard la charge de travail qu'il implique et au détriment de la vie familiale - Le manque de professionnalisation des exploitations et des activités de diversification en agrotourisme limite ces revenus complémentaires - Les charges d'exploitation augmentent, notamment le coût de l'investissement matériel qui n'est pas toujours adapté à la taille et aux besoins des exploitations. Les systèmes de production (en dehors de la conduite en cultures associées) restent très dépendants du coût des intrants, notamment de celui des commodités très volatiles (alimentation du bétail, pétrole, engrais...). En particulier, l'élevage martiniquais est dépendant de l'alimentation importée - Les filières d'exportation sont orientées vers des marchés relativement porteurs mais très concurrentiels - 2/3 des exploitations ont une taille inférieure à 5 ha, commercialisent hors circuit organisé et montrent un manque de compétitivité (viabilité) - Baisse du nombre d'exploitations et augmentation de la SAU moyenne des exploitations - Difficultés d'accès au foncier pour une majorité d'exploitants - Manque d'échanges et de partage d'expérience entre filières - Sols contaminés à la Chlordécone - Des politiques publiques qui ont un faible impact sur le maintien et le développement des petites exploitations de diversification - Absence de service de remplacement des agriculteurs - Coût élevé des produits locaux et de qualité - Problématique d'accès au foncier (quantité, qualité, coût, enclavement...) - Difficulté d'accès aux formations et aux financements pour les plus de 30 ans

Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - Possibilités d'adaptation des aides PAC en faveur des petites exploitations qui n'accèdent pas facilement aux aides du 1^{er} et 2^{ème} pilier en filières de diversification végétale notamment par un allègement de la conditionnalité et une évolution des dispositifs PDR et POSEI (régime des petits exploitants) - Diversification des productions - Rassemblement et structuration des petites filières, s'inspirer de la dynamique de structuration des filières en cours - Meilleure mobilisation des aides PAC - Considérer la variabilité des types d'agriculture - S'appuyer sur la tendance de préférence pour les produits locaux et de saison - Ouverture d'offres de formations en agriculture ou agro-alimentaire - Une faible couverture des besoins des consommateurs par la production locale alors que la demande est forte tant en circuits courts que celle sollicitée par les opérateurs de la distribution et de la restauration collective - Mise en place d'un comité de promotion des produits marqués « produits de la Martinique » 	<ul style="list-style-type: none"> - Les revenus des exploitations des filières d'exportation canne et banane mais également celles dédiées à la consommation locale sont également affectées par les conséquences de la concurrence commerciale importante des productions en provenance de pays tiers ou de l'union européenne sur les marchés européens ou le marché martiniquais - Tendance à l'augmentation des charges (coûts salariaux, intrants...) - Les revenus des très petites exploitations pratiquant l'élevage et les cultures associées, orientées vers la satisfaction des besoins familiaux et les circuits courts et accédant plus difficilement aux aides publiques ne sont pas suffisamment attractifs pour les nouvelles générations de producteurs - Ces facteurs combinés sur les revenus induisent une forte dépendance des filières structurées aux aides publiques et une disparition importante des plus petites exploitations qui constituent une part importante de la population de chefs d'exploitations - Poursuite de la perte de SAU d'environ 12% en 10 ans et artificialisation des sols - Augmentation de la SAU moyenne par exploitation contribuant à favoriser les grandes exploitations et diminuant le nombre d'actifs - Importance croissante des terres agricoles en friche et exposées à l'artificialisation - Mauvaise image et manque d'attractivité des métiers agricoles à la Martinique - Concurrence des importations en provenance de pays bénéficiant de législations sociales et environnementales moins contraignantes - Diminution des dépenses d'alimentation des ménages, notamment pour la viande, les fruits et les légumes - Impact du secteur informel de la production primaire sur la structuration des filières - Pression sanitaire accrue avec la réduction de l'offre de produits phytosanitaires disponibles, le développement de pathologies menaçant certaines filières (enherbement en filière canne/ cercosporiose et fusariose en banane / agrumes avec le chancre citrique et HLB) et difficultés environnementales rencontrées par les productions de tubercules (pollution par la chlordécone).

	<ul style="list-style-type: none"> - Concentration de l'activité sur deux productions de plus en plus dépendantes des marchés internationaux - Fréquences élevées des aléas climatiques et sanitaires qui impactent les productions et limitent les possibilités d'assurance récolte - Une économie agricole régulièrement fragilisée par des aléas climatiques et fréquemment soumise à la pression parasitaire
--	---

2.1.7 Enjeux associés à l'économie agricole (ensemble des systèmes de production)

- G1- Favoriser la diversification des productions et les structurer pour un approvisionnement qualitatif et quantitatif
- G2- Adapter les modes de production au changement climatique et à la pression parasitaire
- G3- Favoriser le travail en réseau ainsi que l'accompagnement technique et administratif
- G4- Développer la communication autour des produits locaux et de saison
- G5- Développer la structuration des filières et le conseil agricole afin de développer les productions, mutualiser les moyens, capter des aides...

2.2 La population agricole

La population agricole est un indicateur important de l'évaluation et de la préparation d'un plan stratégique. De manière générale, les indicateurs liés à la population agricole sont dans une dynamique de dégradation par rapport à 2010.

2.2.1 Evolution des actifs agricoles

- **Données économiques :**
 - 6 550 employés permanents, en baisse de 25,5% par rapport à 2010 ⁶ ;
 - Dont 2724 sont chefs et coexploitants (36% ont 60 ans ou plus) ;
 - Seulement 17% de femmes parmi les exploitants (à peu près stable depuis 2010 : +0,6pt), ce qui est en dessous de la moyenne métropolitaine de 24,3%⁷.
- **Données sociales :**

⁶ Recensement agricole 2020 – DAAF Martinique

⁷ [Source MSA 2019 – Les femmes en agriculture](#)

- Population agricole vieillissante,
 - Augmentation importante de la part des chefs d'exploitation ayant plus de 60 ans (+11,1 points par rapport à 2010)⁸ ;
 - Augmentation de l'âge moyen des chefs d'exploitation de 52,4 ans en 2010 à 55,7 ans en 2020.
- Principales causes du vieillissement de la population agricole :
 - Difficultés financières croissantes pour les exploitants,
 - Baisse d'attractivité de l'activité agricole pour les jeunes,
 - Difficulté d'installation pour les jeunes.

2.2.2 Salariat

- **Données économiques :**
 - Sur 5 718 ETP⁹ en 2020 pour l'ensemble du secteur agricole, 60% représentent la part salariée (55% salariés permanents, 5% salariés saisonniers et occasionnels).
 - Parmi le salariat, la grande majorité (91% en ETP) est un salariat permanent, les 9% restant étant des salariés saisonniers.
 - La Martinique est le département français présentant le taux le plus élevé de main d'œuvre salariée (Agreste 2021).
 - Malgré une forte baisse (plus de 25%) du volume de main d'œuvre de 7 714 ETP en 2010 à 5 718 ETP en 2020, la part de salariés permanents est en augmentation (+52% en 2010 et 55% en 2020).
 - Le taux de main d'œuvre saisonnière représentait 9% en 2010 contre seulement 5% en 2020. Ceci peut être vu de manière positive comme apportant plus de stabilité à la part salariale de la population agricole.

La parole aux acteurs :

- « ... Malgré la volonté affichée de former leurs salariés, les exploitants agricoles rechignent à libérer ces derniers pour la formation ... »

⁸ [Source Agreste - Graph'Agri 2021 DOM.](#)

⁹ Équivalent temps Plein

2.2.3 Pluriactivité

- 40% des exploitations recourent à moins d'un ETP et 25% d'entre elles recourent à moins de 0,5 ETP.
- Ainsi, le taux d'employabilité par exploitation est faible avec une population agricole qui est pluriactive.

2.2.4 Retraites

- La quantité d'exploitants en âge de partir à la retraite (tranches de 65 ans et plus) ne présente que peu de variation, mais les personnes en approche de la retraite sont plus nombreuses.
- Pour les 60 à 65 ans, le volume passe de 350 à plus de 400 personnes.
- La tranche majoritaire des 55-60 ans a connu une croissance encore plus importante en passant de 500 à 600 personnes environ.

Sur la totalité des exploitations agricoles de Martinique :

- Près d'un tiers (31% en nombre d'exploitation) est concerné (chef d'exploitation âgé de plus de 60 ans) ce qui représente en proportion 25% de SAU ;
- Parmi ces exploitations concernées :
 - La majorité de ces chefs d'exploitations (48%) n'envisagent pas un départ à la retraite immédiat ;
 - 28% seront reprises (par un coexploitant, un membre de la famille ou un tiers) ;
 - Une part importante (22%) ne sait pas ce qu'il adviendra de son exploitation.

La parole aux acteurs :

- « ...Beaucoup d'agriculteurs veulent partir à la retraite mais ne trouvent pas de repreneurs. Certains agriculteurs cotisent pour leur retraite, d'autres pas et ce, au détriment de leur couverture sociale... »

2.2.5 Installations

De nombreux facteurs freinent l'installation des jeunes agriculteurs :

- La disponibilité du foncier, point particulièrement bloquant, qui s'explique par les problèmes d'indivision qui entraînent le gel des terres agricoles, l'urbanisation, la spéculation foncière.
- Le manque de capital des jeunes agriculteurs pour reprendre des exploitations agricoles.
- Les salaires sont peu attractifs, l'activité peu rentable.
- La pénibilité/difficulté du travail et l'image de l'activité.
- Très peu de formes sociétaires de type GAEC qui pourraient favoriser l'installation.
- Un manque d'animation et de travail en réseau.

La parole aux acteurs :

- « ... Les jeunes ne sont pas intéressés par l'activité agricole et manuelle. Ce secteur souffre d'un problème d'image... »
- « ... Les jeunes, même s'ils sont aidés par la CTM et le FEADER, ont des difficultés et notamment de trésorerie. Il y a un manque d'accompagnement des jeunes durant les premières années, écoulement des produits, concurrence ... »
- « ... Il y a de nombreux jeunes formés qui veulent s'installer, mais il y a des problèmes de foncier. Les propriétaires refusent de louer leurs terres et préfèrent les laisser inexploitées... »
- « ... Il n'y a pas de volonté politique d'acheter du foncier pour le mettre à disposition des agriculteurs... »
- « ... Le diagnostic est connu et répété, pourquoi cela n'avance pas ? Cela doit venir des politiques... »

2.2.6 Matrice AFOM de la population agricole

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Majorité de salariés permanents dont près de la moitié (42%) sont chefs et coexploitants - Taux de main d'œuvre agricole salariée le plus élevé en France - Stabilité de la part salariale de la population agricole. - Une partie importante du foncier détenue par une minorité de propriétés familiales exploitées sous forme sociétaire est relativement facilement transmissible et valorisable par la production agricole 	<ul style="list-style-type: none"> - Diversification non agricole : manque de professionnalisation des exploitants en agrotourisme - Population agricole pluriactive - Faible taux d'employabilité par exploitation - Déclin démographique et vieillissement de la population agricole - Baisse du volume de main d'œuvre et du nombre d'employés permanents - Des femmes encore sous-représentées dans le secteur agricole (11,7% des actifs agricoles) - Population agricole vieillissante - Difficulté d'installation pour les jeunes - Avenir incertain pour de nombreuses exploitations dont le chef d'exploitation est âgé de plus de 60 ans - Pas de volonté politique pour mettre à disposition du foncier d'après les acteurs du territoire - Manque d'accompagnement des jeunes
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la mutualisation pour améliorer les conditions de travail, réduire les charges, etc. - Redynamiser l'animation et le travail en réseau 	<ul style="list-style-type: none"> - Baisse des employés permanents de 25,5% par rapport à 2010 - Baisse d'attractivité de l'activité agricole pour les jeunes (rémunération, pénibilité, image) - Disponibilité du foncier (indivision et gel des terres agricoles, urbanisation, spéculation foncière)

2.2.7 Enjeux associés à la population agricole

- A1- Favoriser le travail en réseau ainsi que l'accompagnement technique et administratif
- A2- Développer l'image et l'attractivité de l'agriculture
- A3- Accompagner les exploitants âgés dans la transmission de leur exploitation en faveur des jeunes

2.3 L'environnement

2.3.1 Qualité de la ressource en eau

CONSTATS

L'état qualitatif des masses d'eau (ME)¹⁰ se définit à partir de :

- ✓ **L'état écologique** (uniquement pour les ME de surface) qui correspond à la qualité biologique, physicochimique et hydromorphologique (voir ci-après) de la structure et des écosystèmes aquatiques ;
- ✓ **L'état chimique** qui est évalué par la mesure des concentrations des 45 substances prioritaires et des 8 substances de l'annexe IX de la DCE (Directive Cadre sur l'Eau).
- **État écologiques des masses d'eau cours d'eau (MECE)** : 30% des cours d'eau (6/20) en bon état écologique standard en 2019 et 90% des cours d'eau (18/20) en bon état.
- **Facteurs de détérioration des cours d'eau et du plan d'eau** : la Chlordécone et le HCH Béta, des nitrites et phosphates liés aux rejets urbains et agricoles, des paramètres déclassants que sont le cuivre (Cu) et le zinc (Zn).
- **État écologiques des masses d'eau côtières (MECOT)** : 26% (5/19) des masses d'eau côtières (MECOT) en bon état écologique, sans prendre en compte la Chlordécone (0% en bon état). Aucune masse d'eau côtière en bon état en considérant la Chlordécone.
- **État écologiques des masses d'eau souterraines (MESOUT)** : toutes les entités en bon état quantitatif, 3/6 MESOUT en état médiocre en raison d'une contamination étendue aux produits phytosanitaires (surfaces dégradées supérieures à 20%).

PRESSIONS ACTUELLES

La qualité des masses d'eau est altérée par :

- ✓ Les rejets agricoles provenant des épandages d'engrais et de produits phytosanitaires ;
- ✓ Les substances toxiques rejetées, entre autres, par certaines industries ;
- ✓ Les eaux domestiques qui sont rejetées dans les cours d'eau (assainissement collectif ou autonome) :
- ✓ La pêche et l'aquaculture ;
- ✓ Les activités touristiques ;
- ✓ Les effluents issus des décharges ;
- ✓ L'exploitation des carrières ;
- ✓ Les activités portuaires ;

¹⁰ Portion de cours d'eau, canal, aquifère, plan d'eau ou zone côtière homogène qui sert de base à la définition de la notion de bon état.

- ✓ L'artificialisation du littoral et les intrusions salines
- ✓ Les eaux de ruissellement

RISQUES

Outre la Chlordécone, les principaux facteurs de risques pour les **masses d'eau cours d'eau** sont :

- ✓ L'assainissement autonome,
- ✓ Les produits phytosanitaires,
- ✓ Les amendements,
- ✓ Les pressions hydromorphologiques,
- ✓ Les prélèvements (irrigation et AEP),
- ✓ L'assainissement collectif,
- ✓ Le climat (sécheresses),
- ✓ Les rejets industriels.

La parole aux acteurs :

- « ... Les producteurs ont pris en considération les risques liés aux produits phytosanitaires. En banane, des solutions alternatives ont été développées, la moitié de la sole est en couvert végétal. C'est plus compliqué en canne à sucre en raison de la problématique désherbage. La consommation de produits phytosanitaires a diminué de 45% entre 2015 et 2020 en Martinique ... »

2.3.2 Quantité de la ressource en eau

CONSTATS

Les utilisations de l'eau sont réparties entre les secteurs suivants :

- ✓ Alimentation en eau potable (AEP), l'essentiel des prélèvements sur les ressources d'eaux douces est à destination de la consommation humaine en Martinique puisque 72,3% des prélèvements en 2020 concernent l'AEP.
- ✓ Secteur agricole, l'irrigation représente 24,8% de l'utilisation de l'eau prélevée en 2020 soit 13 825 254 m³. Entre 2012 et 2020, les prélèvements pour l'usage agricole ont augmenté de 22%¹¹.
- ✓ Secteur industriel : Agroalimentaires et Activités Économiques (AAE), industries, élevages agricoles, transformations agricoles, embouteillage, carrières, aquaculture, tourisme, loisirs. Ce secteur mobilise seulement 2,9% des eaux prélevées.

¹¹ Observatoire eau Martinique, Chiffres clés 2020

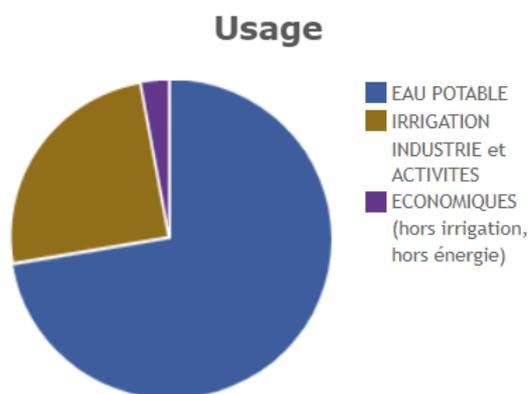


Figure 10 : Répartition des usages pour l'eau prélevée (Source : BNPE, 2020)

Il n'y a aucun prélèvement déclaré pour l'énergie en 2020.

La ressource en eau est très sollicitée, notamment au nord de l'île, principalement pour les usages domestiques, mais également pour les usages agricoles et industriels. La quasi-totalité des eaux d'irrigation et la grande majorité des eaux potables proviennent des eaux superficielles. Les prélèvements, légaux ou non, accroissent le déficit hydrique dans le Sud de l'île et les rejets polluants altèrent la qualité de l'eau. Les réseaux de distribution sont peu performants, ce qui génère du gaspillage. La grande majorité de l'eau prélevée provient des eaux de surface continentales (93,7%). Une proportion de 6,3% (3 527 287 m³) provient des eaux souterraines au travers de 4 forages et 12 sources.

Les années de sécheresse se succèdent (2010, 2013, 2014, 2015, 2018, 2019, 2020) et 2021 est la seconde année la plus sèche depuis 1948 avec seulement 1 482,5 mm de précipitations annuelles, soit -30% par rapport à la normale.

En effet, selon Météo France (projet C3AF), d'ici à 2080, les précipitations devraient baisser de 10 à 15% et les températures annuelles en Martinique augmenter de 1,5°C à 2°C en moyenne d'ici la fin du siècle.

RISQUES

- Pression de prélèvement (AEP, irrigation) concerne 52 % des MECE (masses d'eau cours d'eau) ;
- Surexploitation des cours d'eau en période d'étiage.

Les pressions de prélèvements peuvent avoir pour conséquences :

- ✓ L'accentuation des déficits hydriques ;
- ✓ La modification du fonctionnement hydrologique ;
- ✓ Des nuisances sur les nappes souterraines.

Constats	Pistes d'actions
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ressource superficielle vulnérable ; ▪ Traces de produits phytosanitaires occasionnellement dans les eaux distribuées. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Amélioration des zones de protection des captages ; ▪ Contrats de captage (concertation des usages, traitement des pollutions historiques).

TENDANCES EVOLUTIVES POUR LES MASSES D'EAU COURS D'EAU (MECE)

- Le prélèvement sur les masses d'eau a augmenté de 23 % (2011) ;
- Les tendances évolutives des prélèvements AEP et industriels sont du même ordre de grandeur.

Scénario tendanciel concernant l'agriculture (données Chambre Agriculture et IREEDD) :

- L'agriculture est le second secteur d'activité le plus consommateur d'eau ;
- Les prélèvements sont destinés à l'irrigation, l'abreuvement du cheptel et le lavage des fruits ;
- Près de 85% des surfaces irriguées sont consacrées à la culture de la banane ;
- Sur la période 2012-2015, les prélèvements pour l'agriculture s'élèvent en moyenne à 13,3 M de m³, dont 12,8 M pour l'irrigation (en augmentation).

Au vu des différents facteurs qui concernent la pression sur l'irrigation, la projection des prélèvements à l'horizon 2027 paraît stable voire en légère baisse.

Il faut toutefois rester vigilant sur les utilisations des petits réseaux collectifs d'irrigation à des fins domestiques, et rester prudent sur les données des réseaux où la CA n'a aucune information sur les réseaux existants.

2.3.3 Qualité des sols

CONSTATS

- L'essentiel des formations affleurantes sont **d'origine volcanique et datées du miocène** ;
- Tous les sols de surface sont dérivés du substratum géologique à l'exception des sols alluviaux ;
- Sols hérités des roches volcaniques globalement fertiles ;
- Certains sols sont **fortement impactés par la Chlordécone nécessitant une adaptation des pratiques culturales**.
- **46 sites et sols pollués** ou potentiellement pollués nécessitant une action de l'État¹², majoritairement regroupés sur Fort-de-France et le littoral nord-est de l'île.

PRESSIONS ACTUELLES ET RISQUES

- Pollution des sols d'origine industrielle et agricole ;
- Pollution agricole actuelle : produits phytosanitaires, également utilisés par les particuliers ou les collectivités pour l'entretien des espaces verts ou pour les jardins particuliers ;

¹² basol.developpement-durable.gouv.fr

- Le 20 novembre 2018, l'association Générations futures a publié une étude cartographiant les départements français qui ont consommé le plus de glyphosate, entre autres produits phytosanitaires, en 2017. La Martinique y occupe la 3^{ème} place ;
- Les sols pollués représentent une menace pour la santé humaine et pour la qualité des eaux superficielles, souterraines et côtières (contamination par ruissellement).

TENDANCES ÉVOLUTIVES

De nombreux plans sont à l'œuvre actuellement et à moyen terme : Plan ECO PHYTO 3 (Plan ECO PHYTO I, II et II+), Programme Ambition Bio 2022, Plan Glyphosate, Plan Chlordécone. Des mesures agro-environnementales pour la mise en place de bonnes pratiques agricoles ont été définies dans le cadre du Programme de Développement Rural de la Martinique (PDRM). Dans les 8 années à venir (à l'horizon 2027), l'évolution de l'usage des produits phytosanitaires peut être jugée en diminution, notamment avec l'interdiction d'usage de ces produits pour les collectivités et les particuliers.

2.3.4 Santé et alimentation

Selon l'INSEE¹³, seulement 55% des martiniquais de plus de 15 ans se déclarent en bonne santé contre 71% en France hexagonale. Plus d'un adulte sur deux est désormais en surpoids ou obèse et un tiers des personnes sont limités dans leurs activités pour raison de santé. Il y a donc un enjeu sérieux et grandissant à rééduquer les comportements alimentaires.

L'obésité touche plus d'une personne sur quatre contre 14% en France hexagonale, entre 2014 et 2019, la tendance est à la hausse (+4%). Les femmes sont plus touchées que les hommes par l'obésité avec 25% de cas chez les femmes contre 13% chez les hommes.

Le surpoids et l'obésité augmentent fortement passé 30 ans. L'obésité est un facteur de risque pour de nombreuses maladies chroniques (comme les maladies cardiovasculaires, les maladies métaboliques, cancers, troubles musculo-squelettiques...) très présentes également aux Antilles.

Parmi les causes de ce surpoids, on retrouve le pouvoir d'achat qui a un impact non négligeable sur les pratiques alimentaires. On retrouve une plus grande concentration de population en situation de grande pauvreté que dans l'hexagone. En effet, les contraintes budgétaires des ménages défavorisés les conduisent à privilégier le coût avant les qualités nutritionnelles des aliments. L'activité physique joue aussi un rôle essentiel dans la prévention de nombreuses pathologies, notamment les maladies cardiovasculaires, le surpoids ou le diabète. En plus de la sédentarité qui s'est accentuée ces dernières décennies, le comportement alimentaire des populations est également en cause. Seulement 39 % d'entre eux mangent des fruits tous les jours (contre 45 % en Guadeloupe et 59 % en France métropolitaine) et 35 % se nourrissent de légumes quotidiennement (38 % en Guadeloupe contre 63 % en France métropolitaine).

Ainsi, la sensibilisation à la diversification et à la qualité des aliments est un enjeu primordial est un levier important pour soutenir la production locale et durable.

¹³ Enquête santé européenne - INSEE, 2021

2.3.5 Aides et contrats environnementaux

2.3.5.1 Aides communautaires

- **Le Programme d'Options Spécifiques à l'Eloignement et à l'Insularité (POSEI)**

Le POSEI permet de mobiliser en Martinique les aides du premier pilier de la PAC qui assurent le soutien des marchés et des revenus agricoles.

Il est constitué de mesures spécifiques qui adaptent le droit européen en tenant compte des caractéristiques et contraintes particulières des régions ultrapériphériques notamment l'insularité et l'éloignement du territoire européen :

- Le **RSA** (Régime Spécifique d'Approvisionnement), qui vise à compenser l'éloignement géographique de certaines régions dans le cadre de l'alimentation animale, humaine et de l'industrie agroalimentaire. En Martinique, les aides du RSA soutiennent les coûts du transport maritime :
 - Essentiellement, des intrants (céréales, soja) permettant la fabrication locale d'aliments du bétail et de farines destinées à l'alimentation humaine.
 - Également, des poudres de lait et des préparations de fruits transformés localement en yaourts et jus de fruits.
- Les **MFPAL** (Mesures en Faveur des Productions Agricoles Locales) qui visent à soutenir l'agriculture locale, à aider sa structuration et sa diversification. En Martinique, les aides POSEI mobilisées concernent
 - La production de bananes essentiellement exportées,
 - Le transport des cannes à sucre vers les distilleries et la sucrerie, leur transformation en sucre et rhum,
 - La commercialisation et la promotion de fruits et légumes, leur transport, leur transformation, la structuration de ces filières
 - Les animaux d'élevages bovins et ovins caprins (primes animales ADMCA¹⁴ et PPR¹⁵, aide à l'importation des animaux vivants) la production des élevages, le transport et l'abattage des animaux (notamment prime animale PAB¹⁶), la commercialisation, le transport, le stockage et la promotion des produits animaux, la structuration des filières animales

Le financement de ce programme est constitué de crédits communautaires FEAGA (Fonds européen agricole de garantie) et de compléments nationaux Etat ciblant les mesures de diversification animale et végétale

Les évolutions de la nouvelle PAC 2023-2027 affectent relativement peu sur un plan budgétaire et réglementaire le programme POSEI France qui n'est pas encadré par le programme stratégique national 2023/2027 (PSN). En effet, celui-ci intègre seulement les

¹⁴ Aide au développement et au maintien du cheptel allaitant

¹⁵ Prime aux petits ruminants

¹⁶ Prime à l'abattage

aides du premier pilier de l'hexagone et les aides du deuxième pilier de la PAC pour toutes les régions françaises.

Les organisations économiques reconnues en filières fruits et légumes de Martinique peuvent bénéficier des aides FEAGA mobilisées auprès de France Agrimer dans le cadre de programmes opérationnels.

- **La Programmation de Développement Rural (PDR)**

Le Programme de Développement Rural (PDR) en Martinique permet de mobiliser les aides du second pilier de la PAC destinées, comme dans l'ensemble des régions de l'union européenne, à soutenir et contribuer au développement des territoires ruraux et d'un secteur agricole plus équilibré, plus respectueux du climat, plus résilient face au changement climatique, plus compétitif et plus innovant. Le financement de ce programme est constitué de crédits communautaires FEADER et de cofinancements nationaux.

En ce qui concerne l'agriculture, ce programme permet de mobiliser des aides non surfaciques et surfaciques.

Les aides non surfaciques du PDR soutiennent :

- ✓ Les investissements sur les exploitations agricoles et les entreprises et de transformation de produits agricoles,
- ✓ La participation des exploitations à des régimes de qualité
- ✓ Les actions d'information et de conseil destinés aux actifs agricoles
- ✓ Les actions de coopération portées par les acteurs de filières en faveur de l'innovation et la structuration des filières
- ✓ L'installation des jeunes agriculteurs et le développement des petites exploitations

À la différence de l'hexagone, les aides non surfaciques permettent uniquement de financer les équipements et travaux de prévention des catastrophes naturelles ou de reconstitution des potentialités agricoles suite à une catastrophe naturelle. Le dispositif de financement de l'assurance récolte n'est pas activé en Martinique.

- **Les aides surfaciques du PDR**

- ✓ L'Indemnité Compensatoire de Handicap Naturel (ICHN) permet à un exploitant de compenser les surcoûts occasionnés par la conduite de l'activité agricole dans un milieu avec un handicap naturel (fortes pentes, climats, intempéries...).
- ✓ Les Mesures Agro Environnementales et Climatiques (MAEC) permettent à l'agriculteur de s'inscrire dans une pratique de l'agriculture qui vise à **atténuer le changement climatique**, à favoriser l'adaptation à ce changement et à prendre conscience de l'importance de la préservation des écosystèmes, des **ressources naturelles** et de la **diversité génétique**.
- ✓ Les mesures de soutien et de conversion à l'agriculture biologique

Pour la période 2014-2022, la CTM Martinique assure l'autorité de gestion du PDRM.

Pour la période 2023-2027, la programmation de développement rural en Martinique est intégrée au PSN. L'autorité de gestion et l'instruction des mesures non surfaciques seront entièrement confiées à la CTM. Le MASA (Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire) exercera l'autorité de gestion et l'instruction de l'ensemble des aides surfaciques.

La Commission européenne a approuvé fin août 2022 le Plan Stratégique National français (PSN) de la prochaine Politique Agricole Commune (PAC) intégrant la programmation de développement rural applicable en Martinique.

Les aides du PSN seront déployées progressivement à compter de 2023 dans le cadre d'une période de transition permettant de toujours mobiliser les soutiens du PDR 2014 2022.

2.3.5.2 Aides nationales

Les aides nationales attribuées en Martinique aux entreprises agricoles et agro-alimentaires s'inscrivent dans un cadre réglementaire communautaire préservant, au sein du marché intérieur de l'union, un principe de libre concurrence visant à promouvoir la croissance et la compétitivité.

- **Les aides de l'État**

Outre les cofinancements des aides communautaires, les principales interventions de l'État en faveur de l'agriculture concernent

- ✓ Les exonérations de certaines charges sociales des non-salariés agricoles jeunes installés ou exploitant une superficie agricole de moins de 40 hectares pondérés,
- ✓ Les aides fiscales soutenant le financement des investissements réalisés par les exploitations agricoles
- ✓ Les indemnités « calamités agricoles » en faveur des exploitants financées par le fonds de secours des outre-mer,
- ✓ Les soutiens à la filière sucrière (financements MASA, MTE),
- ✓ Les actions du compte d'affection spécial au développement agricole et rural (CasDAR) alimenté par une taxe payée par les agriculteurs sur leur chiffre d'affaires finançant l'appui à l'innovation et au développement agricole et rural,
- ✓ Le plan Ecophyto (financement MASA),
- ✓ Le programme agroécologique (financement MASA),
- ✓ Les actions de transfert de connaissances et de structuration des filières financées par l'ODEADOM
- ✓ Les actions d'accompagnement de l'installation et la transmission en agriculture
- ✓ Les aides en faveur de la relance des exploitations agricoles en difficulté (AREA financement MASA)

Des appels à projets nationaux sont régulièrement ouverts par le MASA, France AGRIMER, l'agence BIO pouvant permettre aux exploitants et acteurs des filières agricoles de Martinique de bénéficier d'aides diverses. Il s'agit notamment des aides du plan de relance et du plan France 2030.

- **Les aides de la CTM**

Cf. Partie 2.3.6 Autres outils/leviers à disposition.

2.3.5.3 Focus thématiques

- **Soutien à la filière sucre**

La filière sucrière est soutenue par le POSEI et par des interventions mobilisables dans le cadre d'une convention cadre État - CTM - SICA CANNE UNION permettant aux planteurs de bénéficier d'aides à la production (aide à la balance) et à l'usine du Galion d'une aide assise sur un plan d'entreprise. Une nouvelle convention a été signée début 2023 et couvre les campagnes sucrières 2023 à 2028.

Une prime bagasse financée par le MTE a été instaurée en 2019 suite au raccordement de la sucrerie à la centrale ALBIOMA.

- **Les aides à l'installation**

- ✓ La **dotation aux jeunes agriculteurs (DJA)**, dispositif du **PDRM**, facilite l'installation de jeunes agriculteurs via une aide financière se basant sur un plan de développement de leur exploitation agricole sur 4 ans.
- ✓ Les exploitants cédants peuvent solliciter les aides du programme d'Accompagnement à l'installation et à la Transmission en Agriculture qui vise à encourager la transmission des exploitations à de jeunes agriculteurs **hors du cadre familial**.

La parole aux acteurs :

- « ... La plupart des agriculteurs ne s'inscrivent pas au RDI, faute de connaissance du dispositif ou parce qu'ils ne souhaitent pas céder leur foncier... »

- **L'aide à l'agriculture biologique**

- ✓ En Martinique, les aides à l'agriculture biologique sont présentes à travers 3 programmes : **le POSEI, le PDRM et des programmes nationaux**.

- **L'aide à l'agroforesterie**

- ✓ Le PDR prévoit une aide à la mise en place de **systèmes agroforestiers**. Il s'agit de la **mesure 8.2.1** qui soutient l'utilisation de plantations forestières dans le cadre de l'agriculture **animale** ou **végétale**.

- **L'aide à la transition énergétique et écologique**

- ✓ Aide à la transition énergétique et écologique mise en place par **l'ADEME**, l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, dans le but de soutenir les projets de **changement de pratiques agricoles, d'énergie et d'économie circulaire** (économie plus durable et plus verte) ;

- ✓ Les projets susceptibles d'obtenir l'aide doivent être en lien avec le **compostage**, les **biodéchets**, la **méthanisation**, le **solaire**, le **recyclage** ou encore la prévention des **déchets**.
- ✓ **Le projet agroécologique pour l'agriculture.** À l'origine de nombreux projets agroécologiques en Martinique, les GIEE¹⁷ et les trophées de l'agroécologie ont été créés dans le but de promouvoir la pratique d'une agriculture durable économiquement et environnementalement parlant.

- **La conditionnalité des aides**

La **conditionnalité** des aides représente l'ensemble des règles à respecter par les agriculteurs bénéficiant d'une ou plusieurs des aides surfaciques ou à la tête. Elle s'inscrit dans le cadre de la Politique Agricole Commune (PAC) et comporte 2 volets :

- ✓ **ERMG**, exigences relatives au respect de dispositions réglementaires dans le secteur de l'environnement du sanitaire et du bien-être animal ;
- ✓ **BCAE**, Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales.

La parole aux acteurs :

- « ... L'agriculture biologique ne répond pas à la demande locale en termes de volume... »
- « ... Il y a une marge de progrès non négligeable sur les amendements organiques et minéraux et le recours aux produits phytosanitaires... »
- « ... Les MAEC sont trop compliquées, spécifiques, mal adaptées ou peu connues... »
- « ... Les aides de la POSEI vont essentiellement à la banane et à la canne à sucre... »

2.3.6 Autres outils/leviers à disposition

- Aides de la CTM avec des dispositifs d'accompagnement des agriculteurs pour :
 - La transformation et à la commercialisation de produits agricoles
 - Le maintien et à l'amélioration de la qualité génétique du cheptel
 - Les investissements dans les exploitations agricoles
 - La Recherche Développement dans le secteur agricole
 - Les entreprises en difficulté dans le secteur agricole
 - Couvrir les coûts de prévention, d'éradication et de lutte contre les maladies animales et les organismes nuisibles aux végétaux
 - Le démarrage des groupements et organisations de producteurs
 - Promotion des produits agricoles

¹⁷ Groupement d'intérêt économique et environnemental

- Aide à l'emploi

Exemples :

- Projet de pépinières d'entreprises pour exploitants (espace test agricole) sur une parcelle au Saint-Esprit.
- Dispositif d'aide à l'emploi : Subvention versée par la CTM à un employeur voulant recruter en CDD de 12 mois ou en CDI.
- Les PLU et les SCOT.

Plusieurs outils sont disponibles pour favoriser l'activité agricole :

- ✓ Terre en friche : Procédure de mise en valeur des terres incultes ou manifestement sous-exploitées pour inciter les propriétaires à les louer.
- ✓ Les ZAP (Zone Agricole Protégée), outil permettant de protéger durablement la vocation agricole de certains espaces et de les soustraire à la pression de l'urbanisation.
- ✓ Banque de terre : mise à disposition de terrains agricoles appartenant à la CTM à des agriculteurs (470 ha déjà loués à une cinquantaine d'agriculteurs).

La parole aux acteurs :

- « ... L'agriculture est protégée notamment par les SCOT et les PLU mais il manque une véritable politique publique en faveur de l'agriculture... »

▪ **LEADER**

La programmation LEADER permet d'accompagner la commercialisation de produits locaux, les circuits courts, l'agrotransformation. Ce dispositif vise à aider les petits producteurs.

Une piste explorée dans le cadre de l'accompagnement des petites structures est la mutualisation d'outils pour diminuer la part d'investissement et utiliser les outils durant toute l'année.

La parole aux acteurs :

- « ... Le programme LEADER contribue à aider les agriculteurs avec des programmes visant commercialiser des produits agricoles locaux... »
- « ... Certains agriculteurs hors structures (OP) passent à côté des dispositifs d'aides. Par le passé, les techniciens de la Chambre d'agriculture allaient à la rencontre des exploitants ; maintenant c'est l'inverse et certains ont peut-être loupé cette évolution... »
- « ... Les exploitants se perdent face au nombre de dispositifs d'aides existants, avec des critères différents. Il y a un manque de lisibilité... »

2.3.7 Matrice AFOM de l'environnement

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Un bon état chimique pour la plupart des masses d'eau selon les critères de la DCE - Des masses d'eau souterraines en bon état quantitatif - Une ressource en eau abondante en période d'hivernage (masses d'eau souterraines, La Manzo, cours d'eau) - Une volonté politique de diminuer l'utilisation de produits phytosanitaires - Les PLU et les SCOT visent à préserver les espaces agricoles - Consensus des politiques en faveur du développement d'une agriculture éco-responsable 	<ul style="list-style-type: none"> - Contamination persistante des sols par la chlordécone (40% de la SAU contaminée > limite de détection) qui se retrouve également dans les sédiments marins - La majorité des masses d'eau côtières et des cours d'eau en état écologique moyen à médiocre - Des problématiques de plus en plus présentes en période de carême (niveau de la Manzo de plus en plus bas, difficulté pour effectuer les prélèvements dans les MECE, tours d'eau...) - Des pressions fortes sur la qualité des masses d'eau et des sols en raison de certaines pratiques (apports en azote organique et en produits phytosanitaires) - Une prédominance de cultures consommables en produits phytosanitaires - Superficies limitées en agriculture biologique et prédominance des systèmes de cultures recourant aux produits phytosanitaires - Un manque de clarté sur les aides et outils de soutien face à la multitude des dispositifs - Les outils de prévention et de gestion des risques climatiques sont insuffisamment développés - La profession agricole souffre d'un déficit d'image (pollution par la chlordécone) - Une population plus fortement touchée par le surpoids, l'obésité, les pathologies chroniques et la sédentarité.
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - Des possibilités de revenus complémentaires pour les agriculteurs (énergies renouvelables, bioéconomie durable, paiements pour services environnementaux, agroforesterie, etc.) - Mieux mobiliser les aides communautaires, nationales, locales - Des appels à projet nationaux sont régulièrement ouverts par le MASA, France AGRIMER, l'agence BIO - La structuration des filières permet de capter des aides à la production 	<ul style="list-style-type: none"> - Des pressions variées dont l'agriculture fait partie - L'accentuation d'évènements climatiques extrêmes (périodes de sécheresse, déficits hydriques, modification du fonctionnement hydrologique, abaissement des nappes) surtout en période de carême

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none">- Une nette amélioration de l'état chimique des cours d'eau- Une réduction progressive de l'utilisation de produits phytosanitaires en agriculture par la mise en œuvre des divers plans- Existence d'aides et dispositifs pour soutenir et faire évoluer l'agriculture- L'évolution des normes phytosanitaires requière une évolution des pratiques culturales de la production cannière et le recours aux nouvelles technologies (géolocalisation, robotique, drone, analyse spectrales...) et donc à de nouvelles compétences | |
|---|--|

2.3.8 Enjeux associés à l'environnement

- H1- Développer des pratiques agricoles et des cultures moins consommatrices en produits phytosanitaires et en eau
- H2- Développer des cultures peu sensibles à la chlordécone et communiquer sur leur qualité

2.4 Acteurs de la politique agricole régionale

Institutions publiques	DAAF, ODEADOM, CTM, CAP Nord, CACEM, CAESM, Chambre d'agriculture
Structures collectives de services et de développement	FREDON, GDSM, UEBS, VALACAO, PROVAE, SICA Canne Union, SAFER, A3P2FM, USOM, MANA, GRAB, ADAMAR, PAYSANS BIO MARTINIK, ADEPAM, GRENIER REGIONAL MARTINIQUE, AGRITOUR, AGC, APVOFERM, SYNDICAT DES APICULTEURS MARTINICAI
Structures à caractère interprofessionnel ou interprofessions	AMAFEL, AMIV
Groupements de producteurs assurant la commercialisation des productions	<u>Organisation de producteurs reconnues :</u> Banamart, ANANAS MARTINIQUE, SICA2M, CHM, SICA AVJT, GIE MHM, SICA CHATEAU GAILLARD, MADIVIAL <u>Autres groupements :</u> UGPBAN, CEIAM, CODEM, SICA MADRAS, COOPMAR, SCACOM, SICA DES ELEVEURS REUNIS, SICA SAINT JACQUES, PRAMA,
Organisations représentatives des transformateurs de produits agricoles	AMPI, CODERUM, Syndicat des bouchers
Recherche et expérimentation	Structures locales présentes en Martinique : CIRAD, IT2, PARM, CTCS, IRD, Structures nationales intervenant en Martinique : INRAE, IDELE, ACTA
Enseignement et formation	Lycées agricoles, CFPPA du CARBET, CFPPA CENTRE ATLANTIQUE, CFPPA de RIVIERE PILOTE, CFPPA du ROBERT, Université des Antilles, OCAPIAT, ICARE, VIVEA, CFAA, FAFSEA, maisons familiales
Syndicats agricoles	FDSEA, JA Martinique, OPAM, COORDINATION RURALE, CODEMA/MODEF
Abattoirs	Abattoir départemental (régie CTM), abattoir BOKAIL, abattoir Grande Rochelle

2.5 Enseignement, formation, recherche et développement

2.5.1 Enseignement et formation

L'offre de formation est quantitativement dense pour les exploitants et les salariés agricoles. Parallèlement, le niveau de formation initiale des chefs d'exploitation ou coexploitants reste globalement faible. Le taux d'illettrisme demeure également élevé chez les agriculteurs et le niveau scolaire relativement bas.

- **Les acteurs publics :** 2 EPLEFPA (Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricoles) auxquels sont rattachés :
 - Pour les formations initiales : 1 LEGTA (Lycée d'enseignement Général Technologique Agricole) et 1 LPA (Lycée Professionnel Agricole) ;
 - Pour les formations continues dans les 3 CFFPA (Centres de Formation Professionnelle de Promotion Agricole) ;
 - Pour l'apprentissage : 1 CFAA (Centre de Formation d'Apprentis Agricole) ;
 - En support pédagogique et d'expérimentation : 2 exploitations agricoles.
- **Les autres acteurs :**
 - Les 3 MFREO (Maison Familiale Rurale d'Education et d'Orientation) qui proposent des formations initiales ;
 - La Chambre d'Agriculture qui propose aux exploitants et futurs exploitants souhaitant s'installer des compléments de formation, de la remise à niveau ou du perfectionnement ;
 - Le PARM (avec un agrément DIECTTE) qui propose des formations pour les professionnels de l'agro-transformation dans différentes thématiques.

- **Données :**
 - 592 élèves (chiffres 2019) dans l'enseignement agricole public et privé avec une part filles / garçons sensiblement identique ;
 - Taux de recours à la formation continue et en alternance très faible aussi bien pour les petits exploitants que les encadrants - Réticence des agriculteurs à la formation ;
 - Manque de visibilité et d'attractivité de la formation agricole – Insuffisance d'information et de sensibilisation sur les filières et les métiers agricoles ;
 - Offre de formation dispersée, parfois inadaptée aux besoins du territoire et insuffisamment coordonnée – des diplômes qui ne préparent pas vraiment au métier d'agriculteur (production, transformation, commercialisation) ;
 - Insuffisance de l'identification des besoins de compétences, formations et débouchés du secteur agricole ;
 - Politiques publiques en faveur de la formation – sous-utilisation des dispositifs de financement ;
 - Offre de formation déficitaire dans certains secteurs et sous certains formats au regard de l'évolution du contexte réglementaire, des pratiques agricoles (agroécologie et la bio-économie) et de l'émergence de nouveaux métiers (technologique, gestion de la traçabilité, de la qualité, des enjeux environnementaux...) ;
 - Droit à la formation et au développement des compétences peu respectés au sein des exploitations ;
 - Image dégradée du secteur agricole (pénibilité, scandale sanitaire...) qui s'accompagne d'un désintérêt pour les cursus agricoles – des demandeurs d'emploi et des personnes en insertion privilégiées sur ces formations mais peu motivées.

La parole aux acteurs :

- « ... Chaque chef d'exploitation dispose de 2500 €/an pour se former hors CPF... »
- « ... L'agriculture durable de demain passe essentiellement par la formation, l'attractivité du métier agriculteur et le faire ensemble, le tout décliné dans une vision à long terme ... »
- « ... La Martinique souffre d'une absence d'éducation alimentaire, de projet d'utilité sociale. Apprendre aux jeunes à travailler ensemble, à faire le lien de la vie courante et la ruralité est nécessaire pour faire évoluer les mentalités ... »
- « ... Il existe un paradoxe entre les exigences techniques imposées par l'agroécologie et le désengagement dans l'accompagnement technique... »

« ... Malgré la volonté affichée de former leurs salariés, les exploitants agricoles rechignent à libérer ces derniers pour la formation ... »

2.5.2 Recherche et Développement (R&D)

Un réseau d'acteurs dense autour d'institutions à gouvernance nationale (INRAE, CIRAD) et à gouvernance régionale (Université des Antilles, PARM, IT2, CTCS etc...).

Ce secteur R&D a développé une complémentarité avec les acteurs Guadeloupéens autour des thématiques communes aux 2 départements voisins.

- Les RITA (Réseaux d'Innovation et de Transfert Agricole) regroupent l'ensemble des acteurs du dispositif Recherche-Formation-Développement : le CIRAD, l'INRAE, la Chambre d'agriculture, la FREDON le PARM, l'IT2, le CTCS, le SEA (CTM)
- Écosystème formation & recherche fragmenté, Université, organismes de recherches, centres techniques, financeurs, exploitants et filières cohabitent et entretiennent des relations occasionnelles ;
- Manque de lisibilité des politiques d'innovation pour les acteurs privés
- Engagement fort des structures de Recherche & Développement (CIRAD, INRAE, IT2) autour de la production bananière - nouvelle variété de banane plus résistante à la cercosporiose
- Partenariat avec les groupements professionnels de producteurs avancés dans certains secteurs (banne, canne, élevage) et avec des marges de progrès à construire en diversification végétale
- Partenariat avec les acteurs caribéens en R&D ponctué de rencontres régulières (CFCS : Caribbean Food Crop Society) et de projet de coopérations communs
- Forte dépendance des programmes de R&D aux financements publics (État, Europe, CTM).

2.5.3 Matrice AFOM de l'enseignement, formation, recherche et développement

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Un écosystème enseignement/formation/R&D riche et présent sur le territoire : chambre d'agriculture, instituts techniques, CIRAD, université, Réseau d'Innovation et de Transfert Agricole (RITA). - Volonté d'une logique <i>down to up</i> de la R&D avec des programmes de recherche basés sur des modèles d'exploitations existant sur le territoire. - Un certain niveau savoir-faire technique chez les ouvriers agricoles. 	<ul style="list-style-type: none"> - Manque de lien entre les besoins et les problématiques exprimés par les agriculteurs et la R&D en charge de produire les solutions. - Manque de lien entre les référentiels et solutions produits par la R&D et le secteur de l'enseignement chargé de transmettre ces savoirs. - La plus-value que devrait apporter l'outil enseignement/formation au secteur agricole ne se traduit pas dans la réalité des exploitations du territoire. - Besoin non satisfait de valorisation de la ressource en biodiversité rustique locale par la R&D.
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - Dispositifs conséquents de prise en charge financière de la formation tant pour les salariés que pour les exploitants. - Un secteur de la formation en capacité de se mobiliser lors des périodes post-aléas pour convertir l'inactivité occasionnée en développement de compétence. - Des mécanismes de financement au service de la R&D à l'échelle européenne, nationale, territoriale et inter-régionale. - Collaboration inter-caribéenne sur des problématiques communes en R&D (programme de recherche entre les DFA et autres territoires de la Caraïbes). - Dynamiques partenariales à relancer. - Volonté d'instaurer des centres expérimentaux. 	<ul style="list-style-type: none"> - La main-d'œuvre étrangère qui constitue la majorité du salariat agricole échappe à l'offre de formation existante. - Un secteur R&D contraint par la pression permanente du parasitisme à l'échelle mondiale. - Les ouvriers et exploitants agricoles répondent positivement à l'offre de formation, principalement lorsqu'ils sont contraints par la réglementation (Certiphyto, CACES, etc.). - La portée des retombées sur le terrain des travaux de la R&D est conditionnée par la politique volontariste des groupements à mettre en application les innovations proposées.

2.5.4 Enjeux associés à l'enseignement, formation, recherche et développement

- I1- Créer des relais permanents, interactifs et fonctionnels entre les professionnels, l'enseignement et la R&D
- I2- Développer les compétences, notamment en savoir de base, des ouvriers agricoles déjà en poste et n'ayant pas bénéficiés de formation initiale.
- I3- Développer des parcours d'intégration/formation qui partiraient du projet pour aboutir à l'installation, à la transmission ou à l'embauche sur une exploitation agricole.
- I4- Disposer d'une R&D capable de réactivité sur un maximum de problématiques exprimées par la profession agricole.
- I5- Accompagner et former les acteurs agricoles dans les changements de pratiques induits par la donne climatique à venir.

3 MATRICE AFOM ET ENJEUX TRANSVERSAUX

3.1 Matrice AFOM transversale

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Evolutions juridiques en faveur d'une revalorisation des revenus des agriculteurs (Egalim) - Des aides financières territoriales, nationales et européennes en soutien des agriculteurs tant en investissement qu'en fonctionnement. - Biodiversité importante en espèces endémiques à vocation alimentaire. - Une commercialisation structurellement en circuits courts notamment en filière de diversification végétale. - Une grande capacité de résilience des agriculteurs face aux aléas répétitifs (climatiques, économiques, sociaux etc.). - Une volonté d'accroître la proportion de produits locaux de qualité sur le marché intérieur. - Formations Certiphyto réglementaires contribuant à l'évolution vers des pratiques respectueuses de l'environnement - Tendance à la baisse des ventes des quantités de substances actives phytopharmaceutiques depuis 2015 (Plan Ecophyto Martinique). 	<ul style="list-style-type: none"> - Démarche d'agriculture durable engendrant un coût de production parfois difficilement compris et accepté par le consommateur. - Des aides financières parfois hors de portée des exploitants (démarches complexes, lourdeur administrative, difficultés de pré-financement, méconnaissance des dispositifs etc.). - Faible niveau de compétitivité, accentué par l'insularité et encore plus marqué sur les petites exploitations (< à 5 ha). - Des coûts de productions impactés par une mécanisation insuffisante dans les zones au relief pentu. - Des revenus agricoles insuffisants qui contraignent à une pluriactivité pour avoir un niveau de vie correct. - Equilibre financier fragile des exploitations (difficulté de trésorerie, suivi comptable insuffisant, etc.). - Des orientations stratégiques de politique agricole non unanimes entre acteurs institutionnels et professionnels. - Une répartition historique de l'assolement global ne répondant pas aux objectifs d'autonomie alimentaire. - Des menaces plurielles sur le foncier (habitat et infrastructures, difficultés de transmission du foncier aux jeunes, etc..). - Les métiers agricoles délaissés en raison de leur pénibilité, de leur réputation de faible rémunération et difficilement compatibles avec une vie familiale. - Le foncier agricole reste un capital difficile d'accès (disponibilité, coût des aménagements,...) - Différentiel entre les pratiques observées sur le terrain et les recommandations formulées en formation (technique, réglementaire, etc.). - Main d'œuvre d'origine étrangère peu lettrée ayant des difficultés à appliquer la réglementation, souvent par méconnaissance. - Une population plus fortement touchée par le surpoids, l'obésité, les pathologies chroniques et la sédentarité.

Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - Des circuits courts aux formats variés en plein essor et impactant positivement les marges des exploitants. - Potentiel important à développer en agri-tourisme (hébergement à la ferme, table d'hôtes, ferme pédagogique etc.). - Des outils stratégiques territoriaux en faveur de la valorisation de la production locale (PAT) - Développement de l'offre en petite mécanisation adaptée au territoire. - Emergence des nouvelles tendances de l'agriculture en milieu urbain et péri-urbain (plantations dans les quartiers et sur les toits, apiculture urbaine etc.) - Un écosystème R&D investi dans une démarche agroécologique et bioéconomique. - Valorisation des bio-déchets en agroécologie (économie circulaire, préservation des sols, etc.). - Des évolutions de pratiques tournées vers des métiers technologiques (droniste, géomaticien, etc.). 	<ul style="list-style-type: none"> - Absence de référentiel technico-économique départemental récent - Augmentation des coûts de transport internationaux avec des répercussions sur le prix des intrants et des prix à la consommation - Un rapport historique de gouvernance entre les institutions nationale et territoriale qui continue d'entretenir et de favoriser certains dysfonctionnements - Tendance à la « malbouffe » dans la frange de la population à revenu modeste. - Une pression sanitaire permanente liée à la mondialisation du parasitisme tant végétal qu'animal. - Insécurité alimentaire liée à la dépendance aux importations - Impact important de la structure monoculturelle du territoire sur les ressources naturelles (eau, sol, biodiversité) - Erosion et perte de fertilité des terres agricoles (aléas climatiques, augmentation des quantités de fertilisants à l'hectare etc.)

3.2 Enjeux transversaux

- J1- Maintenir les terres agricoles face à la pression de l'urbanisation et reconquérir le foncier en friche ou insuffisamment cultivé.
- J2- Accompagner la diversification des exploitations orientées en cultures d'exportations
- J3- S'orienter structurellement vers une agriculture climato-intelligente (forte productivité par unité de surface + bonne résilience aux aléas climatiques + séquestration de carbone) avec une approche systémique de l'exploitation (économie circulaire).
- J4- Eduquer la population au concept d'autonomie et de sécurité alimentaire autour des enjeux économique, environnemental, de santé publique, de consommation locale et de résilience alimentaire.
- J5- Améliorer l'attractivité des métiers de l'agriculture auprès des jeunes (scolaires et actifs).
- J6- Communiquer sur les évolutions climatiques à venir et vulgariser davantage les solutions d'adaptation proposées par la R&D auprès de l'ensemble des exploitations martiniquaises.
- J7- Protéger les ressources naturelles (eau, sol, biodiversité).

4 **SYNTHESE GLOBALE DES ENJEUX**

4.1 **Liste des enjeux**

Population agricole :

- A1- Favoriser le travail en réseau ainsi que l'accompagnement technique et administratif
- A2- Développer l'image et l'attractivité de l'agriculture
- A3- Accompagner les exploitants âgés dans la transmission de leur exploitation en faveur des jeunes

Filière Banane :

- B1-Transition agroécologique : concilier la démarche agroécologique et la rentabilité économique des exploitations bananières y compris des plus petites.
- B2- Déprise agricole : améliorer l'attractivité de la filière pour reconstituer les forces vives de la filière banane, tant au niveau des exploitants, que des ouvriers et des cadres intermédiaires.
- B3- Gestion des risques naturels : prendre en compte de manière anticipée, dans le fonctionnement de la filière l'impact des aléas climatiques, qui sont amenés à s'amplifier en intensité et en fréquence (sécheresses, cyclones), sécuriser la mobilisation des dispositifs de soutiens économiques
- B4- Gestion des risques sanitaires (cercosporiose, fusariose) : consolider les partenariats scientifiques et techniques pour concevoir et promouvoir des itinéraires techniques innovants de lutte contre la cercosporiose
- B5- Souveraineté alimentaire : localement, substituer la consommation de fruits issues de zones tempérées notamment par celle de la banane ; au plan national, maintien de la production antillaise

Filière Canne-sucre-rhum :

- C1- Transition agroécologique : concilier la démarche agroécologique et la rentabilité économique des exploitations cannière y compris pour les petites exploitations.
- C2- Déprise agricole : relancer la production cannière, renouveler la population des petits et moyens planteurs
- C3- Gestion des risques naturels : réduire les risques de sécheresse par l'accès à l'irrigation.
- C4- Gestion des risques sanitaires : consolider les partenariats scientifiques et techniques pour concevoir et promouvoir des itinéraires techniques de gestion de l'enherbement innovants
- C5 : Souveraineté alimentaire : assurer l'autonomie alimentaire de la Martinique en sucre de bouche

- C6- Consolider la valorisation de la production de rhum par les démarches de qualité (AOC AB)

Filière Elevage :

- D1- Transition agroécologique : développement des ressources fourragères, réduction de la dépendance aux aliments du bétail importés, accroître la part de la production ABrec
- D2- Déprise agricole : accroître la proportion d'éleveurs professionnels dans la filière élevage.
- D3- Structuration des filières de production et de commercialisation : relance de la dynamique interprofessionnelle lutte contre les circuits informels, harmoniser les stratégies de développement de la filière.
- D4- Gestion des risques naturels : anticipation du risque sécheresse pour sécuriser l'alimentation en eau potable des cheptels et l'accès à l'irrigation
- D5- Gestion des risques sanitaires : renforcer les actions de prévention visant à leur maîtrise notamment en ce qui concerne la contamination à la chlordécone
- D6- Souveraineté alimentaire : augmenter le taux de couverture du marché par la production locale sur la consommation totale de viande, import compris, sensibiliser la population à la consommation de viande locale de qualité.

Filière Végétale :

- E1- Transition agroécologique : concilier la démarche agroécologique et la rentabilité économique des exploitations, accroître la production labellisée HVE et AB
- E2- Déprise agricole : préserver les systèmes agricoles traditionnels conduits en cultures associées promus par la Chambre d'agriculture en soutenant une Agriculture de Petite Echelle Bioéconomique et Agroécologique (APEBA)
- E3- Structuration des filières de production et de commercialisation : renforcer le secteur organisé par la mutualisation des moyens des OP ou leur fusion, accroissement de la dynamique interprofessionnelle, lutte contre les circuits informels, harmonisation des stratégies de développement de la filière (plateforme logistique, marchés de producteurs locaux)
- E4- Gestion des risques naturels : anticipation du risque sécheresse en facilitant l'accès à l'irrigation, promotion des itinéraires techniques économes en eau
- E5- Gestion des risques sanitaires : renforcer les actions de prévention visant à leur maîtrise notamment en ce qui concerne la contamination à la chlordécone
- E6- Souveraineté alimentaire : augmenter le taux de couverture du marché par la production locale en agissant sur la demande des consommateurs (accroître et diversifier la communication sur les bienfaits des fruits, légumes et vivres locaux dans l'alimentation (grand public, scolaires, professionnels de la restauration, etc...))

Filières IAA :

- F1- Développer les outils ainsi que les moyens humains et financiers dédiés à l'agro-transformation à l'échelle des petites et moyennes exploitations.
- F2- Développer l'adéquation entre la demande des agro-transformateurs et l'offre des producteurs.
- F3- Sécuriser l'approvisionnement en trouvant le meilleur équilibre entre l'import et la production locale avec des prix rémunérateurs pour les exploitants agricoles.
- F4- Garantir la sécurité sanitaire des produits agro-transformés.
- F5- Réduire l'impact environnemental par une amélioration des process dans le sens d'une démarche durable et écoresponsable.

Economie agricole :

- G1- Favoriser la diversification des productions et les structurer pour un approvisionnement qualitatif et quantitatif
- G2- Adapter les modes de production au changement climatique et à la pression parasitaire
- G3- Favoriser le travail en réseau ainsi que l'accompagnement technique et administratif
- G4- Développer la communication autour des produits locaux et de saison
- G5- Développer la structuration des filières et le conseil agricole afin de développer les productions, mutualiser les moyens, capter des aides...

Environnement :

- H1- Développer des pratiques agricoles et des cultures moins consommatrices en produits phytosanitaires et en eau
- H2- Développer des cultures peu sensibles à la chlordécone et communiquer sur leur qualité

Enseignement, formation, recherche et développement :

- I1- Créer des relais permanents, interactifs et fonctionnels entre les professionnels, l'enseignement et la R&D
- I2- Développer les compétences, notamment en savoir de base, des ouvriers agricoles déjà en poste et n'ayant pas bénéficiés de formation initiale.
- I3- Développer des parcours d'intégration/formation qui partiraient du projet pour aboutir à l'installation, à la transmission ou à l'embauche sur une exploitation agricole.
- I4- Disposer d'une R&D capable de réactivité sur un maximum de problématiques exprimées par la profession agricole.

- I5- Accompagner et former les acteurs agricoles dans les changements de pratiques induits par la donne climatique à venir.

Transversaux :

- J1- Maintenir les terres agricoles face à la pression de l'urbanisation et reconquérir le foncier en friche ou insuffisamment cultivé.
- J2- Accompagner la diversification des exploitations orientées en cultures d'exportations
- J3- S'orienter structurellement vers une agriculture climato-intelligente (forte productivité par unité de surface + bonne résilience aux aléas climatiques + séquestration de carbone) avec une approche systémique de l'exploitation (économie circulaire).
- J4- Eduquer la population au concept d'autonomie et de sécurité alimentaire autour des enjeux économique, environnemental, de santé publique, de consommation locale et de résilience alimentaire.
- J5- Améliorer l'attractivité des métiers de l'agriculture auprès des jeunes (scolaires et actifs).
- J6- Communiquer sur les évolutions climatiques à venir et vulgariser davantage les solutions d'adaptation proposées par la R&D auprès de l'ensemble des exploitations martiniquaises.
- J7- Protéger les ressources naturelles (eau, sol, biodiversité).

4.2 Définition des enjeux majeurs

Les différentes matrices AFOM ont permis de dégager 49 enjeux au total. Ces enjeux ont d'abord été classés par thématiques (certains enjeux ont été classés dans plusieurs thématiques) :

- **Économie et Structuration des filières et du foncier**
- **ACC (Adaptation au changement climatique), Agroécologie et Qualité**
- **Accompagnement et Ressources humaines**
- **Communication, visibilité de la production**

Ensuite, ces thématiques ont permis d'aboutir à la définition de 4 enjeux majeurs :

- 1. Structurer les filières et améliorer la rentabilité des exploitations**
- 2. Favoriser un modèle agroécologique garant de la qualité des produits et de l'adaptation au changement climatique**
- 3. Augmenter l'autonomie alimentaire et la visibilité de la production agricole sur le marché local**
- 4. Accompagner les professionnels dans les évolutions majeures des métiers de l'agriculture**

4.3 Répartition des enjeux

Les tableaux ci-dessous présentent les enjeux majeurs et font apparaître le classement des enjeux issus des AFOM par thématique.

1- Structurer les filières et améliorer la rentabilité des exploitations

B1- Transition agroécologique : concilier la démarche agroécologique et la rentabilité économique des exploitations bananières y compris des plus petites.

B3- Gestion des risques naturels : prendre en compte de manière anticipée, dans le fonctionnement de la filière l'impact des aléas climatiques, qui sont amenés à s'amplifier en intensité et en fréquence (sécheresses, cyclones), sécuriser la mobilisation des dispositifs de soutiens économiques

B5- Souveraineté alimentaire : localement, substituer la consommation de fruits issues de zones tempérées notamment par celle de la banane ; au plan national, maintien de la production antillaise

C1- Transition agroécologique : concilier la démarche agroécologique et la rentabilité économique des exploitations cannière y compris pour les petites exploitations.

C5 : Souveraineté alimentaire : assurer l'autonomie alimentaire de la Martinique en sucre de bouche

D1- Transition agroécologique : développement des ressources fourragères, réduction de la dépendance aux aliments du bétail importés, accroître la part de la production AB

D3- Structuration des filières de production et de commercialisation : relance de la dynamique interprofessionnelle lutte contre les circuits informels, harmoniser les stratégies de développement de la filière.

D6- Souveraineté alimentaire : augmenter le taux de couverture du marché par la production locale sur la consommation totale de viande, import compris, sensibiliser la population à la consommation de viande locale de qualité.

E1- Transition agroécologique : concilier la démarche agroécologique et la rentabilité économique des exploitations, accroître la production labellisée HVE et AB

E3- Structuration des filières de production et de commercialisation : renforcer le secteur organisé par la mutualisation des moyens des OP ou leur fusion, accroissement de la dynamique interprofessionnelle, lutte contre les circuits informels, harmonisation des stratégies de développement de la filière (plateforme logistique, marchés de producteurs locaux)

F2- Développer l'adéquation entre la demande des agro-transformateurs et l'offre des producteurs.

F3- Sécuriser l'approvisionnement en trouvant le meilleur équilibre entre l'import et la production locale avec des prix rémunérateurs pour les exploitants agricoles.

G1- Favoriser la diversification des productions et les structurer pour un approvisionnement qualitatif et quantitatif

G5- Développer la structuration des filières et le conseil agricole afin de développer les productions, mutualiser les moyens, capter des aides...

J1- Maintenir les terres agricoles face à la pression de l'urbanisation et reconquérir le foncier en friche ou insuffisamment cultivé.

J2- Accompagner la diversification des exploitations orientées en cultures d'exportations

2- Favoriser un modèle agroécologique garant de la qualité des produits et de l'adaptation au changement climatique

B1-Transition agroécologique : concilier la démarche agroécologique et la rentabilité économique des exploitations bananières y compris des plus petites

B3- Gestion des risques naturels : prendre en compte de manière anticipée, dans le fonctionnement de la filière l'impact des aléas climatiques, qui sont amenés à s'amplifier en intensité et en fréquence (sécheresses, cyclones), sécuriser la mobilisation des dispositifs de soutiens économiques

C1- Transition agroécologique : concilier la démarche agroécologique et la rentabilité économique des exploitations cannière y compris pour les petites exploitations.

C3- Gestion des risques naturels : réduire les risques de sécheresse par l'accès à l'irrigation.

C4- Gestion des risques sanitaires : consolider les partenariats scientifiques et techniques pour concevoir et promouvoir des itinéraires techniques de gestion de l'enherbement innovants.

C6- Consolider la valorisation de la production de rhum par les démarches de qualité (AOC AB)

D1- Transition agroécologique : développement des ressources fourragères, réduction de la dépendance aux aliments du bétail importés, accroître la part de la production AB

D4- Gestion des risques naturels : anticipation du risque sécheresse pour sécuriser l'alimentation en eau potable des cheptels et l'accès à l'irrigation

D5- Gestion des risques sanitaires : renforcer les actions de prévention visant à leur maîtrise notamment en ce qui concerne la contamination à la chlordécone

E1-Transition agroécologique : concilier la démarche agroécologique et la rentabilité économique des exploitations, accroître la production labellisée HVE et AB

E2- Déprise agricole : préserver les systèmes agricoles traditionnels conduits en cultures associées promus par la Chambre d'agriculture en soutenant une Agriculture de Petite Echelle Bioéconomique et Agroécologique (APEBA)

E4- Gestion des risques naturels : anticipation du risque sécheresse en facilitant l'accès à l'irrigation, promotion des itinéraires techniques économes en eau

F4- Garantir la sécurité sanitaire des produits agro-transformés.

F5- Réduire l'impact environnemental par une amélioration des process dans le sens d'une démarche durable et écoresponsable.

G1- Favoriser la diversification des productions et les structurer pour un approvisionnement qualitatif et quantitatif

G2- Adapter les modes de production au changement climatique et à la pression parasitaire

H1- Développer des pratiques agricoles et des cultures moins consommatrices en produits phytosanitaires et en eau

H2- Développer des cultures peu sensibles à la chlordécone et communiquer sur leur qualité

I5- Accompagner et former les acteurs agricoles dans les changements de pratiques induits par la donne climatique à venir.

J6- Communiquer sur les évolutions climatiques à venir et vulgariser davantage les solutions d'adaptation proposées par la R&D auprès de l'ensemble des exploitations martiniquaises.

J3- S'orienter structurellement vers une agriculture climato-intelligente (forte productivité par unité de surface + bonne résilience aux aléas climatiques + séquestration de carbone) avec une approche systémique de l'exploitation (économie circulaire)

J7- Protéger les ressources naturelles (eau, sol, biodiversité).

3- Augmenter l'autonomie alimentaire et la visibilité de la production agricole sur le marché local

A2- Développer l'image et l'attractivité de l'agriculture

B2- Déprise agricole : améliorer l'attractivité de la filière pour reconstituer les forces vives de la filière banane, tant au niveau des exploitants, que des ouvriers et des cadres intermédiaires.

B5- Souveraineté alimentaire : localement, substituer la consommation de fruits issues de zones tempérées notamment par celle de la banane ; au plan national, maintien de la production antillaise

C5- Souveraineté alimentaire : assurer l'autonomie alimentaire de la Martinique en sucre de bouche

D4- Gestion des risques sanitaires : renforcer les actions de prévention visant à leur maîtrise notamment en ce qui concerne la contamination à la chlordécone

D6- Souveraineté alimentaire : augmenter le taux de couverture du marché par la production locale sur la consommation totale de viande, import compris, sensibiliser la population à la consommation de viande locale de qualité.

E5- Gestion des risques sanitaires : renforcer les actions de prévention visant à leur maîtrise notamment en ce qui concerne la contamination à la chlordécone

E6- Souveraineté alimentaire : augmenter le taux de couverture du marché par la production locale en agissant sur la demande des consommateurs (accroître et diversifier la communication sur les bienfaits des fruits, légumes et vivres locaux dans l'alimentation (grand public, scolaires, professionnels de la restauration, etc...))

F2- Développer l'adéquation entre la demande des agro-transformateurs et l'offre des producteurs.

G4- Développer la communication autour des produits locaux et de saison

J4- Eduquer la population au concept d'autonomie et de sécurité alimentaire autour des enjeux économique, environnemental, de santé publique, de consommation locale et de résilience alimentaire.

J6- Communiquer sur les évolutions climatiques à venir et vulgariser davantage les solutions d'adaptation proposées par la R&D auprès de l'ensemble des exploitations martiniquaises.

4- Accompagner les professionnels dans les évolutions majeures des métiers de l'agriculture

- A1- Favoriser le travail en réseau ainsi que l'accompagnement technique et administratif
- A3- Accompagner les exploitants âgés dans la transmission de leur exploitation en faveur des jeunes
- B2- Déprise agricole : améliorer l'attractivité de la filière pour reconstituer les forces vives de la filière banane, tant au niveau des exploitants, que des ouvriers et des cadres intermédiaires.
- B3- Gestion des risques naturels : prendre en compte de manière anticipée, dans le fonctionnement de la filière l'impact des aléas climatiques, qui sont amenés à s'amplifier en intensité et en fréquence (sécheresses, cyclones), sécuriser la mobilisation des dispositifs de soutiens économiques
- B4- Gestion des risques sanitaires (cercosporiose, fusariose) : consolider les partenariats scientifiques et techniques pour concevoir et promouvoir des itinéraires techniques innovants de lutte contre la cercosporiose
- C2- Déprise agricole : relancer la production cannière, renouveler la population des petits et moyens planteurs
- C4- Gestion des risques sanitaires : consolider les partenariats scientifiques et techniques pour concevoir et promouvoir des itinéraires techniques de gestion de l'enherbement innovants.
- D2- Déprise agricole : accroître la proportion d'éleveurs professionnels dans la filière élevage.
- E3- Structuration des filières de production et de commercialisation : renforcer le secteur organisé par la mutualisation des moyens des OP ou leur fusion, accroissement de la dynamique interprofessionnelle, lutte contre les circuits informels, harmonisation des stratégies de développement de la filière (plateforme logistique, marchés de producteurs locaux)
- E5- Gestion des risques sanitaires : renforcer les actions de prévention visant à leur maîtrise notamment en ce qui concerne la contamination à la chlordécone
- F1- Développer les outils ainsi que les moyens humains et financiers dédiés à l'agro-transformation à l'échelle des petites et moyennes exploitations.
- G3- Favoriser le travail en réseau ainsi que l'accompagnement technique et administratif
- I2- Développer les compétences, notamment en savoir de base, des ouvriers agricoles déjà en poste et n'ayant pas bénéficiés de formation initiale.
- I3- Développer des parcours d'intégration qui partirait de la formation pour aboutir à l'installation ou à l'embauche sur une exploitation agricole.
- I1- Créer des relais permanents, interactifs et fonctionnels entre les professionnels, l'enseignement et la R&D
- I4- Disposer d'une R&D capable de réactivité sur un maximum de problématique exprimée par la profession agricole.
- I5- Accompagner et former les acteurs agricoles dans les changements de pratiques induits par la donne climatique à venir.
- J1- Maintenir les terres agricoles face à la pression de l'urbanisation et reconquérir le foncier en friche ou insuffisamment cultivé.
- J2- Accompagner la diversification des exploitations orientées en cultures d'exportations
- J3- S'orienter structurellement vers une agriculture climato-intelligente (forte productivité par unité de surface + bonne résilience aux aléas climatiques + séquestration de carbone) avec une approche systémique de l'exploitation (économie circulaire).
- J5- Améliorer l'attractivité des métiers de l'agriculture auprès des jeunes (scolaires et actifs).
- J6- Communiquer sur les évolutions climatiques à venir et vulgariser davantage les solutions d'adaptation proposées par la R&D auprès de l'ensemble des exploitations martiniquaises.

5 PLAN D' ACTIONS

114 actions constituent le PRAD dont 64 reprises dans la feuille de route autonomie alimentaire constituant l'AXE 3 du PRAD.

Au total, 80 actions ont été jugées de priorité 1, c'est-à-dire pouvant être lancées au plus vite car les conditions opérationnelles sont jugées réunies.

Ces actions sont détaillées dans un tableau de suivi donnant les livrables attendus, les échéances ainsi que les indicateurs de mise en œuvre afin que les animateurs suivent l'avancement du plan d'actions du PRAD.

Les actions répondent aux 4 grands enjeux identifiés pour le PRAD, à savoir :

- **AXE 1 : Structurer les filières et améliorer la rentabilité des exploitations**
- **AXE 2 : Favoriser un modèle agroécologique garant de la qualité des produits et de l'adaptation au changement climatique**
- **AXE 3 : Augmenter l'autonomie alimentaire et la visibilité de la production agricole sur le marché local**
- **AXE 4 : Accompagner les professionnels dans les évolutions majeures des métiers de l'agriculture.**

5.1 Axe 1 : Structurer les filières et améliorer la rentabilité des exploitations

Hormis les filières d'export, les filières de diversification végétales et d'élevage sont relativement peu structurées. En effet, peu d'exploitants rejoignent les organisations professionnelles ou sont organisées en coopératives. Pour que les filières locales gagnent en compétitivité, il conviendra de créer sur place de la valeur, en s'appuyant sur des nouvelles logiques de production, de commercialisation, de promotion, de transformation et en engageant notamment des démarches de qualité, qui garantissent un coût de revient intéressant pour le producteur et une information importante pour le consommateur. C'est pourquoi, la CTM a défini des plans stratégiques sur lesquels concentrer son action par filières.

De nombreux enjeux sont à concilier, notamment ceux de l'agroécologie et de la modernisation et de la rentabilité des exploitations et de nombreux leviers sont à actionner comme la diversification des productions, le développement du conseil et de la connaissance technique agricole, la préservation et le désenclavement du foncier agricole, la gestion des risques, la sécurisation des aides, etc. L'accroissement des capacités de transformation aussi sera créateur de nouvelles demandes et de débouchés pour les exploitants et de nouvelles offres pour les consommateurs. Le développement de plateformes de conditionnement ou d'ateliers de transformation mutualisés permettra aux plus petits producteurs de diversifier leurs revenus et de mieux valoriser leurs productions.

N°	Action	Priorité	Référent / Animateur action	Maître d'ouvrage, pilote du projet	Partenaires	Bénéficiaires
Structuration des filières de production et de commercialisation : renforcer le secteur organisé par la mutualisation des moyens des OP ou leur fusion, accroissement de la dynamique interprofessionnelle, lutte contre les circuits informels, harmonisation des stratégies de développement de la filière (plateforme logistique, marchés de producteurs locaux)						
	Plan d'actions stratégiques (PAS) ARBORICULTURE	P1	CTM, Chambre d'agriculture	AVJT	CTM, IT2, A3P2FM, AMAFEL	Agriculteurs
	Plan d'actions stratégiques (PAS) TUBERCULES	P1	CTM			
	Plan d'actions stratégiques (PAS) MARAICHAGE AGROECOLOGIQUE	P1	CTM			
	Plan d'actions stratégiques (PAS) PRODUCTIONS DE NICHES	P1	CTM			

	Plan d'actions stratégiques (PAS) PETITS PLANTEURS DE BANANES	P1	CTM			
	Plan d'actions stratégiques (PAS) CANNE/SUCRE	P1	CTM			
	Plan d'actions stratégiques (PAS) ELEVAGE	P1	CTM			
	Soutenir la mise en place d'une plate-forme mutualisée de conditionnement et d'emballage de la production de fruits et légumes des coopératives agricoles	P1	CTM	CTM	OP, AMAFEL, DAAF, Chambre d'agriculture	Coopératives, agriculteurs
	Structurer les filières collectives d'approvisionnement local en intrants organiques	P2	Chambre d'agriculture	Chambre d'agriculture	OP, AMIV, AMAFEL	Agriculteurs
Développer l'adéquation entre la demande des agro-transformateurs et l'offre des producteurs.						
	Créer une chaîne de viande hachée et de plats cuisinés	P1	CTM	CODEM	DAAF SALIM	IAA, CODEM, consommateurs
	Moderniser les activités d'abattage/transformation de la volaille et du lapin et mutualiser avec la transformation du porc	P2	CTM/DAAF/Chambre d'agriculture	OP	DAAF SALIM	IAA, OP, consommateurs
	Créer un LABEL pour la viande bovine	P1	Chambre d'agriculture/CTM	CODEM	PARM, AMIV, UEBB, INRAE, GDSM, Chambre d'agriculture, DAAF, ODEADOM, CTM	Éleveurs bovin, CODEM
	Mettre en place un plan de restructuration-réhabilitation de l'abattoir territorial et de diversification des activités d'abattage	P2	CTM	CTM/OP	DAF SALIM	Abattoir, éleveurs
	Réaliser de façon prioritaire les investissements structurels proposés par le Schéma de l'irrigation, en cours d'élaboration	P1	CTM	Chambre d'agriculture	OP, CTM, ODE, Communes	Agriculteurs
	Améliorer la fertilité des sols en bananeraies	P3	Chambre d'agriculture	BANAMART	IT2	Producteurs de bananes
	Gérer la post récolte en bananeraies	P1	DAAF (SALIM)	BANAMART	IT2, CTM	Producteurs de bananes
	Renforcer le contrôle sanitaire, sur l'origine des produits et la présence des pesticides dans les produits	P1	DAAF/CTM	DAAF (SALIM)		Institutions, producteurs

	Créer une unité mutualisée de mise en quarantaine de végétaux importés	P1	Chambre d'agriculture	Chambre d'agriculture	DAAF (SALIM), FREDON, AMAFEL, A3P2FM	Agriculteurs
	Développer des unités de transformation pour des 2ème, 3ème et 4ème gamme de produits (conserves, surgelés, crus prêts à l'emploi)	P3	CTM	OP	PARM, DAAF SALIM	
	Accompagner l'extension du PARM	P3	CTM	CTM		
	Mettre au point des produits alimentaires à destination du public sénior et de la petite enfance	P2	CTM	CTM	Chambre d'agriculture	Consommateurs
	Faire interagir les producteurs avec la restauration collective pour une souveraineté alimentaire	P2	CTM	DATEX Restauration collective	EPCI, DAAF SALIM	
Transition agroécologique : concilier la démarche agroécologique et la rentabilité économique des exploitations, accroître la production labellisée HVE et AB Favoriser la diversification des productions et les structurer pour un approvisionnement qualitatif et quantitatif						
	Développement d'une mécanisation adaptée aux exploitations agroécologiques	P1	CTM/Chambre d'agriculture	Chambre d'agriculture	IT2	Agriculteurs
	Agroéquipement des exploitations en productions de diversification	P1	Chambre d'agriculture/CTM/DAAF	CTM	Chambre d'agriculture, AMAFEL, DAAF, OP	Agriculteurs diversifiés
	Améliorer et développer des agroéquipements pour les exploitations en production de Melon	P1	CTM	OP CARAÏBES MELONNIERS	AMAFEL, chambre d'agriculture, DAAF, IT2	Producteurs de melons
	Avoir un fonds de préfinancement des agroéquipements pour des unités de production de petite échelle, en agroécologie	P1	CTM	CTM	Chambre d'agriculture	Agriculteurs
	Réaliser un inventaire des agroéquipements pour unités de production de petite échelle agroécologique	P1	Chambre d'agriculture	Chambre d'agriculture	IT2, DAAF, CTM	Agriculteurs
	Construire ou réhabiliter des hangars agricoles	P1	Chambre d'agriculture/CTM	OP et hors circuit organisé	Chambre d'Agriculture, DAAF	Organisations de producteurs ;
	Modernisation des stations de conditionnement pour les exploitations de bananes	P1	DAAF	BANAMART (projet renov station)	Etat, communes	Producteurs de bananes (petits et moyens)

	Mise en place d'abris de cultures amovibles sur les exploitations	P1	Chambre d'agriculture/CTM	Organisations de producteurs ; SICA2M ; Chambre d'Agriculture	Chambre d'Agriculture	Coopératives, agriculteurs
	Actualiser le Référentiel Technicoéconomique (RTE) pour les cultures locales	P2	Chambre d'agriculture/CTM/DAAF	Chambre d'agriculture	IT2, INRAE, CIRAD, OP, interpro	
	Produire et mettre à jour au niveau local des références techniques et technico-économique sur l'agriculture biologique, l'agroécologie, l'agroforesterie	P1	Chambre d'agriculture/CTM/DAAF	Chambre d'agriculture	GRAB, INRAE, CIRAD, IT2, OP, interpro	
	Renforcer l'expérimentation pour l'agroécologie : adapter l'outil SEA de la CTM/Créer un Pôle territorial d'expérimentation Agricole	P1	CTM/Chambre d'agriculture	CTM		
Maintenir les terres agricoles face à la pression de l'urbanisation et reconquérir le foncier en friche ou insuffisamment cultivé.						
	Mobilisation des terres agricoles de l'Etat, pour l'installation ou l'amélioration de la situation des agriculteurs (Etude – recensement – propositions)	P1	DAAF/CTM	SAFER MARTINIQUE	Communes, EPCI, EPFM, chambre d'agriculture	Agriculteurs
	Encourager la constitution de Groupements Fonciers Agricoles (GFA) pour faciliter l'installation d'exploitations agricoles de petite échelle en agroécologie	P1	Chambre d'agriculture/CTM	Chambre d'agriculture	SAFER, CTM	Candidats à l'installation
	Mettre en place un dispositif de soutien à la reprise et à la transmission d'exploitation en production de diversification	P1	Chambre d'agriculture/CTM	Chambre d'agriculture	SAFER, EPFM, EPCI, communes, OPA, DAAF, CTM	Candidats à l'installation et cédants
	Dynamiser le programme de désenclavement des terres agricoles dans le cadre du PDR-FEADER	P1	CTM	Communes	CTM	
	Assister les collectivités pour la mobilisation de biens dans l'indivision dits « sans maîtres », en zones rurales.	P1	Chambre d'agriculture/CTM	SAFER MARTINIQUE, EPFL	EPFM, CTM	Collectivités publiques, Etat, SAFER, EPFM
	Encourager la conclusion de baux à ferme ou conventions de mise à disposition sur les terres en friche	P1	CTM	CTM, SAFER, Chambre d'agriculture	DAAF, SAFER MARTINIQUE, tribunal paritaire des baux ruraux	

	Renforcer l'intervention publique de la SAFER et de l'EPF pour la valorisation du foncier agricole	P1	CTM	SAFER/EPF	CTM	
	Faire une étude de typologie des terres agricoles abandonnées	P1	DAAF	SAFER	EPFM, CTM	Collectivités publiques, Etat, SAFER, EPFM
	PAS Reconquête des terres en friche/Mobilisation pour les valoriser, d'anciennes terres agricoles actuellement abandonnées et potentiellement sans chlordécone	P1	CTM	SAFER MARTINIQUE	CTM, DAAF	Producteurs
	Instituer un échange foncier entre des terres contaminées par la chlordécone et des terrains classé N ou terrains agricoles boisés, d'une unité foncière	P1	CTM	SAFER		
	Mettre en cohérence les plans, schémas régionaux thématiques, globaux et les documents d'urbanisme afin que l'objectif de préservation des terres agricoles soit communément admis	P1	CTM/DAAF/ Chambre d'agriculture	CTM	DAAF, DEAL, EPCI, communes	
	Optimiser l'utilisation des terrains agricoles de la Banque de terre	P1	CTM	CTM		
	Etudier la faisabilité de Zones Agricoles Protégées et réaliser un programme d'aménagement et de valorisation	P2	Chambre d'agriculture	Chambre d'agriculture/SAFER	Communes	
	Sanctuariser un périmètre dans les PLU autour des exploitations, des zones tampons, où l'urbanisation ne peut pas être développée	P2	CTM/DAAF/ Chambre d'agriculture	EPCI, communes	DAAF, DEAL, EPCI, communes	
	Réaliser un observatoire du parcellaire agricole alimenté par un outil d'accompagnement PAC, et mettre en place un atlas de la sole agricole de la Martinique	P1	DAAF, Chambre d'agriculture	DAAF, Chambre d'agriculture	Chambre d'agriculture, OP, SAFER	Institutions, OP, producteurs
	Réaliser une étude de valorisation d'une biomasse Canne-fibre en Bio ressource (Energie et matériaux)	P1	Chambre d'agriculture	SICA Canne Union	Chambre d'agriculture, CTCS, CIRAD	Producteurs de canne

	Traiter et valoriser des effluents et déchets d'élevage	P2	Chambre d'agriculture/CTM/DAAF	MADIVIAL	ADEME	Producteurs, éleveurs
	Diversifier les activités au sein des exploitations agricoles	P2	Chambre d'agriculture/CTM	Chambre d'agriculture/CTM		Agriculteurs
Souveraineté alimentaire : Sécuriser l'approvisionnement en trouvant le meilleur équilibre entre l'import et la production locale avec des prix rémunérateurs pour les exploitants agricoles.						
	Mettre en place des outils de gestion des risques du marché interne (mécanisme de régulation des prix et des quantités, outil financier de couverture du risque d'impayé agricole)	P2	CTM	CTM	DAAF, Chambre d'agriculture, interprofessions, OP	
	Mobiliser le Fonds de Garantie Agriculture – Pêche	P1	Chambre d'agriculture, DAAF	Chambre d'agriculture	Banques, OP, AMIV, AMAFEL, AFD	Agriculteurs, coopératives
Gestion des risques naturels : prendre en compte de manière anticipée, dans le fonctionnement de la filière, l'impact des aléas climatiques, qui sont amenés à s'amplifier en intensité et en fréquence (sécheresses, cyclones), sécuriser la mobilisation des dispositifs de soutiens économiques						
	Obtenir un dispositif de couverture des risques climatiques et sanitaires : fonds de mutualisation	P2	CTM/DAAF	CTM	Chambre d'agriculture, DAAF, CTM, OP, AMIV, AMAFEL	

5.2 **Axe 2 : Favoriser un modèle agroécologique garant de la qualité des produits et de l'adaptation au changement climatique**

Le modèle agroécologique s'appuie sur des savoirs ancestraux et des recherches technico-économiques actuelles. Ce modèle est celui vers lequel souhaite tendre la Martinique pour de nombreuses raisons, notamment, le renforcement naturel des végétaux grâce à l'organisation des cultures en synergie, la meilleure maîtrise des ressources en eau notamment en perspective des sécheresses accrues grâce à l'ombre créée par les différentes strates de végétaux ou à la couverture des sols, la non utilisation ou la faible utilisation de produits phytopharmaceutiques, etc. Partant du constat que ce modèle était adapté aux cultures antillaises et qu'il permettait, même par touches plus modérées, de produire de nombreux co-bénéfices pour l'environnement, la Martinique met donc les moyens pour développer l'agroécologie.

Une véritable dynamique de réseau s'est mise en place dans la Caraïbe autour de plusieurs projets expérimentaux notamment agroécologiques. Cette dynamique est essentielle pour partager les bonnes pratiques, faire émerger d'autres projets et orienter les recherches et les politiques publiques vers des problématiques de terrain.

Ce modèle ou ces pratiques agroécologiques contribuent aussi à répondre à une des préoccupations des consommateurs martiniquais, la qualité sanitaire des produits locaux. Le drame de la contamination des terres et des eaux à la chlordécone implique de placer une attention particulière sur la qualité sanitaire des aliments pour rassurer le consommateur et permettre l'expansion du marché. L'agroécologie en ce qu'elle permet de ne pas utiliser ou de réduire l'usage de produits phytosanitaires offre des pistes de satisfaction à la fois pour la confiance des consommateurs et pour la maîtrise des coûts de production. L'agroécologie se pense aussi comme un système de production systémique et circulaire offrant ainsi de nouvelles possibilités de valorisation (fertilisation organique par exemple).

N°	Actions	Priorité	Référent / Animateur action	Maître d'ouvrage, pilote du projet	Partenaires	Bénéficiaires
G1- Favoriser la diversification des productions et les structurer pour un approvisionnement qualitatif et quantitatif						
	Plan d'actions stratégiques (PAS) ARBORICULTURE	P1	CTM, Chambre d'agriculture	AVJT	CTM, IT2, A3P2FM, AMAFEL	Agriculteurs
	Plan d'actions stratégiques (PAS) TUBERCULES	P1	CTM			

Plan d'actions stratégiques (PAS) MARAICHAGE AGROÉCOLOGIQUE	P1	CTM			
Plan d'actions stratégiques (PAS) PRODUCTIONS DE NICHES	P1	CTM			
Plan d'actions stratégiques (PAS) PETITS PLANTEURS DE BANANES	P1	CTM			
Plan d'actions stratégiques (PAS) CANNE/SUCRE	P1	CTM			
Plan d'actions stratégiques (PAS) ELEVAGE	P1	CTM			
Diversifier les activités au sein des exploitations agricoles	P2	Chambre d'agriculture/CTM	Chambre d'agriculture/CTM		Agriculteurs
C6- Consolider la valorisation de la production de rhum par les démarches de qualité (AOC AB)					
Accompagner par la recherche et développement la filière canne	P1	Chambre d'agriculture	CTCS Martinique, SICA Canne UNION	SICA Canne Union, CODERUM, IT2, chambre d'agriculture	Producteurs
Aménager et sanctuariser l'aire AOC Martinique	P2	DAAF	CODERUM, SDAORUM, INAO	Syndicat AOC rhum, CODERUM, CTCS, DAAF, CTM	Filière rhum
F4- Garantir la sécurité sanitaire des produits agro-transformés.					
Moderniser les activités d'abattage/transformation de la volaille et du lapin et mutualiser avec la transformation du porc	P2	CTM/DAAF/Chamb re d'agriculture	OP	DAAF SALIM	IAA, OP, consommateurs

Mettre en place une aide au conditionnement pour les produits de l'IAA	P1	DAAF	Agrotech/piment	Interprofessions, OP, Chambre, CTM, EPCI (pépinière d'entreprise), PARM, CTCS, IT2	IAA, marché local
Soutenir la mise en place d'une plateforme mutualisée de conditionnement et d'emballage de la production de fruits et légumes des coopératives agricoles	P1	CTM	CTM	OP, AMAFEL, DAAF, Chambre d'agriculture	Coopératives, agriculteurs
F5- Réduire l'impact environnemental par une amélioration des process dans le sens d'une démarche durable et écoresponsable.					
Réseau d'agriculteurs pour sélection participative de semences et plants adaptés	P1	Chambre d'agriculture, CTM	Chambre d'agriculture	IT2, FREDON	Agriculteurs
J7- Protéger les ressources naturelles (eau, sol, biodiversité).					
Plan d'action stratégique (PAS) de refertilisation organique des sols	P1	CTM	CTM		
Améliorer la fertilité des sols en bananeraies	P3	Chambre d'agriculture	BANAMART	IT2	Producteurs de bananes
Avoir un dispositif gratuit pour les agriculteurs d'analyses de sol, d'eau et de denrées	P1	Chambre d'agriculture	Chambre d'agriculture	CTM, DAAF SALIM	Agriculteurs
Mettre en place un Plan de gestion durable des sols	P2	CTM/Chambre d'agriculture	Chambre d'agriculture	IT2, CTM, DAAF	Producteurs
Soutenir un programme de valorisation de la biodiversité inexploitée (légumineuses, plantes comestibles et fruits rares)	P2	CTM/Chambre d'agriculture	CTM	DAAF, EPCI, IT2, CIRAD, PARM	Agriculteurs

Réaliser de façon prioritaire les investissements structurels proposés par le Schéma de l'irrigation, en cours d'élaboration	P1	CTM	Chambre d'agriculture	OP, CTM, ODE, Communes	Agriculteurs
Gestion des risques naturels : prendre en compte de manière anticipée, dans le fonctionnement de la filière, l'impact des aléas climatiques, qui sont amenés à s'amplifier en intensité et en fréquence (sécheresses, cyclones), sécuriser la mobilisation des dispositifs de soutiens économiques					
Obtenir un dispositif de couverture des risques climatiques et sanitaires : fonds de mutualisation	P2	CTM/DAAF	CTM	Chambre d'agriculture, DAAF, CTM, OP, AMIV, AMAFEL	
C4- Gestion des risques sanitaires : consolider les partenariats scientifiques et techniques pour concevoir et promouvoir des itinéraires techniques de gestion de l'enherbement innovants.					
Rechercher des solutions alternatives au désherbage de la canne	P1	Chambre d'agriculture	CTCS	SICA Canne, IT2, DAAF	Producteurs de canne
Mobiliser une force de frappe (Task force) pour l'extirpation manuelle des herbes indésirables	P1	Chambre d'agriculture	SICA Canne Union	CTCS Martinique	Producteurs de canne
Gérer l'enherbement par des pratiques agroécologiques	P2	CTM	Chambre d'agriculture	OP, DAAF, CTM	Agriculteurs
Gérer l'enherbement en bananeraies	P2	Chambre d'agriculture	BANAMART	CTM, IT2	Producteurs de bananes
D5- Gestion des risques sanitaires : renforcer les actions de prévention visant à leur maîtrise notamment en ce qui concerne la contamination à la chlordécone					
Renforcer le contrôle sanitaire, sur l'origine des produits et la présence des pesticides dans les produits	P1	DAAF/CTM	DAAF (SALIM)		Institutions, producteurs
Créer des outils d'accompagnement de la certification sanitaire des exploitations agricoles	P2	Chambre d'agriculture	CHM	Chambre d'agriculture, DAAF SALIM, FERDON, GDS	Producteurs

Mettre en place des certificats (Formation, maîtrise) pour les agriculteurs impactés par la Chlordécone	P2	Chambre d'agriculture	Chambre d'agriculture	OP, AMAFEL, DAAF, Chambre d'agriculture, CTM	Producteurs, OP
B1-Transition agroécologique : concilier la démarche agroécologique et la rentabilité économique des exploitations y compris des plus petites, accroître la production labellisée HVE et AB					
Accompagner les exploitations vers les signes de qualité (AB, HVE, RUP etc.)	P1	Chambre d'agriculture	OP, chambre d'agriculture	OP, AMAFEL, DAAF, Chambre d'agriculture	Producteurs, OP
Réaliser un Diagnostic d'Optimisation du Potentiel de Production (DOPP)	P1	CTM	Prestataires, Chambre d'agriculture		Agriculteurs
Développer l'agrivoltaïsme sur bâtiments, sous abris (diagnostic, moyens et déploiement)	P2	Chambre d'agriculture/CTM/DAAF	OPA, producteurs	EPCI, communes, opérateurs techniques, ADEME	Producteurs
Développement d'une mécanisation adaptée aux exploitations agroécologiques	P1	CTM/Chambre d'agriculture	Chambre d'agriculture	IT2	Agriculteurs
Agroéquipement des exploitations en productions de diversification	P1	Chambre d'agriculture/CTM/DAAF	CTM	Chambre d'agriculture, AMAFEL, DAAF, OP	Agriculteurs diversifiés
Améliorer et développer des agroéquipements pour les exploitations en production de Melon	P1	CTM	OP CARAÏBES MELONNIERS	AMAFEL, chambre d'agriculture, DAAF, IT2	Producteurs de melons
Mise en place d'abris de cultures amovibles sur les exploitations	P1	Chambre d'agriculture/CTM	Organisations de producteurs ; SICA2M; Chambre d'Agriculture	Chambre d'Agriculture	Coopératives, agriculteurs

E2- Déprise agricole : préserver les systèmes agricoles traditionnels conduits en cultures associées promus par la Chambre d'agriculture en soutenant une Agriculture de Petite Echelle Bioéconomique et Agroécologique (APEBA)

Obtenir un complément de revenu pour les jeunes installés, durant la phase d'installation en système agroécologique	P1	CTM	CTM	Chambre d'agriculture, DAAF	Jeunes installés
Encourager la constitution de Groupements Fonciers Agricoles (GFA) pour faciliter l'installation d'exploitations agricoles de petite échelle en agroécologie	P1	Chambre d'agriculture/CTM	Chambre d'agriculture	SAFER, CTM	Candidats à l'installation
Favoriser l'installation de nouveaux agriculteurs en agroécologie (hors statut JA)	P1	Chambre d'agriculture/CTM	Chambre d'agriculture	CTM, DAAF, OP, AMIV, AMAFEL, EPCI	Candidats à l'installation
Mettre en place un dispositif de soutien à la reprise et à la transmission d'exploitation en production de diversification	P1	Chambre d'agriculture/CTM	Chambre d'agriculture	SAFER, EPFM, EPCI, communes, OPA, DAAF, CTM	Candidats à l'installation et cédants
Réaliser un Contrat Territorial d'Engagement Agroécologique (CTEA) pour une « aide forfaitaire découplée » adaptée à la production agro écologique	P1	CTM/Chambre d'agriculture	CTM	Chambre d'agriculture, DAAF	Agriculteurs
Négocier avec l'Etat un dispositif pour la reprise progressive d'exploitations agricoles en diversification agro écologique	P1	CTM	CTM		
Favoriser l'agroforesterie et l'apiculture sur les zones N des PLU	P1	CTM	A3P2FM/Groupement Défense Sanitaire Apicole Martiniquais	GIEE et Syndicat des Apiculteurs Martiniquais	Agroforestiers, apiculteurs, collectivités

J3- S'orienter structurellement vers une agriculture climato-intelligente (forte productivité par unité de surface + bonne résilience aux aléas climatiques + séquestration de carbone) avec une approche systémique de l'exploitation (économie circulaire)

Valoriser les déchets verts et organiques des exploitations agricoles	P2	Chambre d'agriculture	Chambre d'agriculture	CIRAD, ADEME, DEAL, CTM, EPCI	Agriculteurs, éleveurs
Réaliser une étude de valorisation d'une biomasse Canne-fibre en Bio ressource (Energie et matériaux)	P1	Chambre d'agriculture	SICA Canne Union	Chambre d'agriculture, CTCS, CIRAD	Producteurs de canne
Valoriser les biodéchets et co-produits issus de la transformation	P2	Chambre d'agriculture/CTM/ DAAF	Agrotech/piment	ADEME	IAA, agriculteurs ?
Traiter et valoriser des effluents et déchets d'élevage	P2	Chambre d'agriculture/CTM/ DAAF	MADIVIAL	ADEME	Producteurs, éleveurs
15- Accompagner et former les acteurs agricoles dans les changements de pratiques induits par la donne climatique à venir.					
Doter la transition agroécologique d'un dispositif de conseil technique et technico-économique performant et permanent	P1	CTM	Chambre d'agriculture		Producteurs
Former les agriculteurs et les salariés du monde agricole aux méthodes de production agroécologiques et à la valorisation des bioressources	P2	Chambre d'agriculture/CTM	Chambre d'agriculture	VIVEA, OCAPIAT, enseignement agricole, DAAF SFD, CTM	Producteurs, salariés agricoles
Former les agriculteurs aux bonnes pratiques de gestion des déchets liés aux intrants agricoles	P1	Chambre d'agriculture	Chambre d'agriculture		
Former et informer les exploitants pour mieux tenir compte de la saisonnalité et du changement climatique	P1	Chambre d'agriculture	Chambre d'agriculture		Agriculteurs
Accélérer l'intégration numérique des entreprises agricoles et la connexion interactive des acteurs	P2	CTM/Chambre d'agriculture/DAAF	Chambre d'agriculture		Producteurs

J6- Communiquer sur les évolutions climatiques à venir et vulgariser davantage les solutions d'adaptation proposées par la R&D auprès de l'ensemble des exploitations martiniquaises.

Relancer la dynamique RITA	P1	Chambre d'agriculture/DAAF /CTM	Chambre d'agriculture	CTM, DAAF, CIRAD, INRAE, Université, IT2, CTCS, PARM, OP, GDS, FREDON, AMAFEL, AMIV, CODERUM,	Filières producteurs
Maintenir une innovation continue sur les unités de production agricole	P1	Chambre d'agriculture	Chambre d'agriculture	IT2, CIRAD, OP, AMAFEL, AMIV, CTM, DAAF	Agriculteurs
Actualiser le Référentiel Technicoéconomique (RTE) pour les cultures locales	P2	Chambre d'agriculture/CTM/ DAAF	Chambre d'agriculture	IT2, INRAE, CIRAD, OP, interpro	
Produire et mettre à jour au niveau local des références techniques et technico-économique sur l'agriculture biologique, l'agroécologie, l'agroforesterie	P1	Chambre d'agriculture/CTM/ DAAF	Chambre d'agriculture	GRAB, INRAE, CIRAD, IT2, OP, interpro	
Renforcer l'expérimentation pour l'agroécologie : adapter l'outil SEA de la CTM/Créer un Pôle territorial d'expérimentation Agricole	P1	CTM/Chambre d'agriculture	CTM		

5.3 Axe 3 : Augmenter l'autonomie alimentaire et la visibilité de la production agricole sur le marché local

La Martinique est très fortement dépendante des importations créant un déséquilibre notable de sa balance commerciale. Le PRAD en qu'il vise à développer les moyens de productions et de transformation locaux tout en développant des modèles agricoles plus rémunérateurs et plus respectueux de l'environnement offre de nombreuses réponses aux enjeux d'autonomie alimentaire.

La demande en produits locaux mérite aussi d'être stimulée. En effet, l'action territoriale en faveur de l'offre doit trouver appui sur des actions de sensibilisation de la population quant à l'origine, la diversité et la qualité de son alimentation mais aussi sur des actions rendant plus visibles et accessibles les produits locaux. De plus, la volatilité des prix, l'irrégularité des productions ou encore l'instabilité financière des exploitations constituent des zones d'incertitudes qui freinent la consommation ou la production locale, c'est pourquoi les institutions pilotes étudieront ces différents risques pour trouver les outils adéquates permettant de les maîtriser.

N°	Actions	Priorité	Référent / Animateur action	Maître d'ouvrage, pilote du projet	Partenaires	Bénéficiaires
Développer la structuration des filières et le conseil agricole afin de développer les productions et mutualiser les moyens						
	Plan d'actions stratégiques (PAS) ARBORICULTURE	P1	CTM, Chambre d'agriculture	AVJT	CTM, IT2, A3P2FM, AMAFEL	Agriculteurs
	Plan d'actions stratégiques (PAS) TUBERCULES	P1	CTM			
	Plan d'actions stratégiques (PAS) MARAICHAGE AGROECOLOGIQUE	P1	CTM			
	Plan d'actions stratégiques (PAS) PRODUCTIONS DE NICHES	P1	CTM			
	Plan d'actions stratégiques (PAS) PETITS PLANTEURS DE BANANES	P1	CTM			

	Plan d'actions stratégiques (PAS) CANNE/SUCRE	P1	CTM			
	Plan d'actions stratégiques (PAS) ELEVAGE	P1	CTM			
	Ouvrir le POSEI à l'ensemble des formes d'organisations de producteurs et aux marchés de producteurs pour redynamiser la production pour le marché interne	P1	CTM	DAAF	Interprofessions, OP, Chambre, CTM, EPCI, CTCS, IT2, association des maires	Producteurs
Favoriser le travail en réseau pour consolider les stratégies						
	Instaurer la conférence des cofinanceurs (comité pilotage du PRAD)	P1	CTM/DAAF/Chambre d'agriculture	DAAF/CTM/Chambre d'agriculture		
	Instaurer une gouvernance interne et partenariale pour l'autonomie alimentaire	P1	CTM/Chambre d'agriculture/DAAF	CTM		
	Encourager le repositionnement des interprofessions dans leur mission de concertation au sein du réseau producteurs distributeurs	P2	Chambre d'agriculture/CTM	AMIV, AMAFEL	OP, distributeurs, approvisionneurs, chambre d'agriculture, transformateurs, DAAF ODEADOM, CTM, AMPI	Filières
	Réseau d'Agriculteurs pour sélection participative de semences et plants adaptés	P1	Chambre d'agriculture, CTM	Chambre d'agriculture	IT2, FREDON	Agriculteurs
Développer l'adéquation entre la demande des agro-transformateurs et l'offre des producteurs						
	Créer une chaîne de viande hachée et de plats cuisinés	P1	CTM	CODEM	DAAF SALIM	IAA, CODEM, consommateurs
	Créer un label pour la viande bovine	P1	Chambre d'agriculture/CTM	CODEM	PARM, AMIV, UEBB, INRAE, GDSM, Chambre d'agriculture, DAAF, ODEADOM, CTM	Éleveurs bovin, CODEM
	Elargir le soutien à la production et à l'usage de vitro plants aux cultures de diversification	P1	CTM/DAAF/Chambre d'agriculture	Chambre d'agriculture	IT2, CTM, INRAE, CIRAD, FREDON	Agriculteurs, consommateurs,

						coopératives
	Mettre en place une aide au conditionnement pour les produits de l'IAA	P1	DAAF	Agrotech/piment	Interprofessions, OP, Chambre, CTM, EPCI (pépinière d'entreprise), PARM, CTCS, IT2	IAA, marché local
	Soutenir la mise en place d'une plate-forme mutualisée de conditionnement et d'emballage de la production de fruits et légumes des coopératives agricoles	P1	CTM	CTM	OP, AMAFEL, DAAF, Chambre d'agriculture	Coopératives, Agriculteurs
	Soutenir la fabrication de matériels adaptés à la micro-transformation	P2	CTM	Chambre d'agriculture	PARM, CTM, EPCI	IAA
	Développer des unités de transformation pour des 2ème, 3ème et 4ème gamme de produits (conserves, surgelés, crus prêts à l'emploi)	P3	CTM	OP	PARM, DAAF SALIM	
	Accompagner l'extension du PARM	P3	CTM	CTM		
E6- Souveraineté alimentaire : augmenter le taux de couverture du marché par la production locale en agissant sur la demande des consommateurs (accroître et diversifier la communication sur les bienfaits des fruits, légumes et vivres locaux dans l'alimentation (grand public, scolaires, professionnels de la restauration, etc...))						
	Mettre au point des produits alimentaires à destination du public sénior et de la petite enfance	P2	CTM	CTM	Chambre d'agriculture	Consommateurs
	Faire interagir les producteurs avec la restauration collective pour une souveraineté alimentaire	P2	CTM	DATEX Restauration collective	EPCI, DAAF SALIM	
	Créer des Marchés de Producteurs d'Intérêt Territorial (MPIT)/ Soutien des marchés de proximité	P1	CTM/Chambre d'agriculture	CTM	Chambre d'agriculture	Producteurs de marchés
J4- Eduquer la population au concept d'autonomie et de sécurité alimentaire autour des enjeux économique, environnemental, de santé publique, de consommation locale et de résilience alimentaire.						
G4- Développer la communication autour des produits locaux et de saison						

	Doter la Martinique d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT) « Information et éducation au bien manger »	P1	CTM	CTM	DAAF, EPCI	
	Etablir une stratégie de communication pour rassurer le consommateur et restaurer sa confiance dans les produits locaux	P1	Chambre d'agriculture	Chambre d'agriculture	AMAFEL, AMIV, OP, CTM, DAAF, partenaires cœur de Martinique	Consommateurs, Agriculteurs
	Impulser la mise en place d'un Comité Territorial de Promotion Agricole mutualisé avec l'ensemble des acteurs (professionnels, institutionnels, distribution, consommateurs, etc.)	P1	Chambre d'agriculture/CTM	Chambre d'agriculture	AMAFEL, AMIV, OP, CTM, DAAF, partenaires cœur de Martinique	Consommateurs, Agriculteurs
	Mettre en place des « chèques péyi » afin de promouvoir l'achat d'une production locale agroécologique par des publics fragiles	P3	CTM	CTM	OP	Consommateurs
D4- Gestion des risques sanitaires : renforcer les actions de prévention visant à leur maîtrise notamment en ce qui concerne la contamination à la chlordécone						
	Renforcer le contrôle sanitaire, sur l'origine des produits et la présence des pesticides dans les produits	P1	DAAF/CTM	DAAF (SALIM)		Institutions, producteurs
	Créer une unité mutualisée de mise en quarantaine de végétaux importés	P1	Chambre d'agriculture	Chambre d'agriculture	DAAF (SALIM), FREDON, AMAFEL, A3P2FM	Agriculteurs
A2- Développer l'image et l'attractivité de l'agriculture						
	Mobilisation des terres agricoles de l'Etat, pour l'installation ou l'amélioration de la situation des agriculteurs (Etude – recensements – propositions)	P1	DAAF/CTM	SAFER MARTINIQUE	Communes, EPCI, EPFM, chambre d'agriculture	Agriculteurs
	Favoriser l'installation de nouveaux Agriculteurs en agroécologie (hors statut JA)	P1	Chambre d'agriculture/CTM	Chambre d'agriculture	CTM, DAAF, OP, AMIV, AMAFEL, EPCI	Candidats à l'installation

	Obtenir un complément de revenu pour les jeunes installés, durant la phase d'installation en système agroécologique	P1	CTM	CTM	Chambre d'agriculture, DAAF	Jeunes installés
	Rénover l'accompagnement du parcours à l'installation	P1	Chambre d'agriculture/DAAF/CTM	Chambre d'agriculture/DAAF/CTM	PAI, OPA, CGSS, Enseignement agricole	Candidats à l'installation
	Conforter les chefs d'exploitation dans leur activité et organisation (service de remplacement des agriculteurs etc.)	P1	Chambre d'agriculture	Chambre d'agriculture, JA/OP, groupements d'employeurs	CTM, DEETS	Producteurs
	Diversifier les activités au sein des exploitations agricoles	P2	Chambre d'agriculture/CTM	Chambre d'agriculture/CTM		Agriculteurs
	Réaliser un Contrat Territorial d'Engagement Agroécologique (CTEA) pour une « aide forfaitaire découplée » adaptée à la production agroécologique	P1	CTM/Chambre d'agriculture	CTM	Chambre d'agriculture, DAAF	Agriculteurs
	Négocier avec l'Etat un dispositif pour la reprise progressive d'exploitations agricoles en diversification agroécologique	P1	CTM	CTM		
J6- Communiquer sur les évolutions climatiques à venir et vulgariser davantage les solutions d'adaptation proposées par la R&D auprès de l'ensemble des exploitations martiniquaises.						
	Relancer la dynamique RITA	P1	Chambre d'agriculture/DAAF/CTM	Chambre d'agriculture	CTM, DAAF, CIRAD, INRAE, Université, IT2, CTCS, PARM, OP, GDS, FREDON, AMAFEL, AMIV, CODERUM,	Filières producteurs
	Soutenir un programme de valorisation de la biodiversité inexploitée (légumineuses, plantes comestibles et fruits rares)	P2	CTM/Chambre d'agriculture	CTM	DAAF, EPCI, IT2, CIRAD, PARM	Agriculteurs
	Actualiser le Référentiel Technicoéconomique (RTE) pour les cultures locales	P2	Chambre d'agriculture/CTM/DAAF	Chambre d'agriculture	IT2, INRAE, CIRAD, OP, interpro	

	Produire et mettre à jour au niveau local des références techniques et technico-économique sur l'agriculture biologique, l'agroécologie, l'agroforesterie	P1	Chambre d'agriculture/CTM/DAAF	Chambre d'agriculture	GRAB, INRAE, CIRAD, IT2, OP, interpro	
	Renforcer l'expérimentation pour l'agroécologie : adapter l'outil SEA de la CTM/Créer un Pôle territorial d'expérimentation Agricole	P1	CTM/Chambre d'agriculture	CTM		
	Mettre en place des outils de gestion des risques du marché interne (mécanisme de régulation des prix et des quantités, outil financier de couverture du risque d'impayé agricole)	P2	CTM	CTM	DAAF, Chambre d'agriculture, interprofessions, OP	

5.4 Axe 4 : Accompagner les professionnels dans les évolutions majeures des métiers de l'agriculture

Le manque d'attractivité du métier, le manque d'aide aux petites exploitations ou encore la difficulté d'accès au foncier ont constitué les principales causes du faible renouvellement des générations d'agriculteurs. Cela a conduit à une pyramide des âges déséquilibrée et des chefs d'exploitations proches de la retraite qui ne trouvent pas de repreneur. Le parcours d'installation doit donc être rénové et mieux accompagner pour inciter l'installation de nouveaux agriculteurs. L'amélioration des conditions de travail et de rémunération, le développement de la formation et des connaissances technico-économiques, le travail en réseau et le soutien technique et financiers des pouvoirs publics sont des leviers essentiels permettant de relever les défis de l'agriculture martiniquaise.

N°	Actions	Priorité	Référent / Animateur action	Maître d'ouvrage, pilote du projet	Partenaires	Bénéficiaires
Structuration des filières de production et de commercialisation : renforcer le secteur organisé par la mutualisation des moyens des OP ou leur fusion, accroissement de la dynamique interprofessionnelle, lutte contre les circuits informels, harmonisation des stratégies de développement de la filière (plateforme logistique, marchés de producteurs locaux)						
	Recentrer l'intervention de la CTM sur des Plans d'Actions Stratégiques (PAS) liés à l'autonomie alimentaire	P1	CTM	OP concernées, interpro		Agriculteurs
	Plan d'actions stratégiques (PAS) ARBORICULTURE	P1	CTM, Chambre d'agriculture	AVJT	CTM, IT2, A3P2FM, AMAFEL	Agriculteurs
	Plan d'actions stratégiques (PAS) TUBERCULES	P1	CTM			
	Plan d'actions stratégiques (PAS) MARAICHAGE AGROÉCOLOGIQUE	P1	CTM			
	Plan d'actions stratégiques (PAS) PRODUCTIONS DE NICHES	P1	CTM			
	Plan d'actions stratégiques (PAS) PETITS PLANTEURS DE BANANES	P1	CTM			

	Plan d'actions stratégiques (PAS) CANNE/SUCRE	P1	CTM			
	Plan d'actions stratégiques (PAS) ELEVAGE	P1	CTM			
	Soutenir la mise en place d'une plate-forme mutualisée de conditionnement et d'emballage de la production de fruits et légumes des coopératives agricoles	P1	CTM	CTM	OP, AMAFEL, DAAF, Chambre d'agriculture	Coopératives, Agriculteurs
	Créer des Marchés de Producteurs d'Intérêt Territorial (MPIT)/ Soutien des marchés de proximité	P1	CTM/Chambre d'agriculture	CTM	Chambre d'agriculture	Producteurs de marchés
	Encourager le repositionnement des interprofessions dans leur mission de concertation au sein du réseau producteurs distributeurs	P2	Chambre d'agriculture/CTM	AMIV, AMAFEL	OP, distributeurs, approvisionneurs, chambre d'agriculture, transformateurs, DAAF ODEADOM, CTM, AMPI	Filières
Gestion des risques sanitaires : consolider les partenariats scientifiques et techniques pour concevoir et promouvoir des itinéraires techniques de gestion de l'enherbement innovants.						
	Rechercher des solutions alternatives au désherbage de la canne	P1	Chambre d'agriculture	CTCS	SICA Canne, IT2, DAAF	Producteurs de canne
	Mobiliser une force de frappe (Task force) pour l'extirpation manuelle des herbes indésirables	P1	Chambre d'agriculture	SICA Canne Union	CTCS Martinique	Producteurs de canne
	Gérer l'enherbement par des pratiques agroécologiques	P2	CTM	Chambre d'agriculture	OP, DAAF, CTM	Agriculteurs
	Gérer l'enherbement en bananeraies	P2	Chambre d'agriculture	BANAMART	CTM, IT2	Producteurs de bananes
Gestion des risques sanitaires : consolider les partenariats scientifiques et techniques pour concevoir et promouvoir des itinéraires techniques de lutte contre la cercosporiose						
	Lutter obligatoirement contre la cercosporiose	P2	DAAF	BANAMART	IT2, DAAF SALIM	Producteurs de bananes
	Gérer la post récolte en bananeraies	P1	DAAF (SALIM)	BANAMART	IT2, CTM	Producteurs de bananes

Gestion des risques sanitaires : renforcer les actions de prévention visant à leur maîtrise notamment en ce qui concerne la contamination à la chlordécone

Elargir le soutien à la production et à l'usage de vitro plants aux cultures de diversification	P1	CTM/DAAF/Chambre d'agriculture	Chambre d'agriculture	IT2, CTM, INRAE, CIRAD, FREDON	Agriculteurs, consommateurs, Coopératives
Créer une unité mutualisée de mise en quarantaine de végétaux importés	P1	Chambre d'agriculture	Chambre d'agriculture	DAAF (SALIM), FREDON, AMAFEL, A3P2FM	Agriculteurs
Accompagner et former les acteurs agricoles dans les changements de pratiques induits par la donne climatique à venir					
Accompagner les exploitations vers les signes de qualité (AB, HVE, RUP etc.)	P1	Chambre d'agriculture	OP, Chambre d'agriculture	OP, AMAFEL, DAAF, Chambre d'agriculture	Producteurs, OP
Créer des outils d'accompagnement de la certification sanitaire des exploitations agricoles	P2	Chambre d'agriculture	CHM	Chambre d'agriculture, DAAF SALIM, FERDON, GDS	Producteurs
Mettre en place des certificats (Formation, maîtrise) pour les Agriculteurs impactés par la Chlordécone	P2	Chambre d'agriculture	Chambre d'agriculture	OP, AMAFEL, DAAF, Chambre d'agriculture, CTM	Producteurs, OP
Créer une plateforme d'accompagnement intégré de Conseil-Formation pour les entreprises agricoles	P1	Chambre d'agriculture	Chambre d'agriculture	OP, AMIV, AMAFEL, CTM, DAAF	Producteurs
Doter la transition agroécologique d'un dispositif de conseil technique et technico-économique performant et permanent	P1	CTM	Chambre d'agriculture		Producteurs
Former les Agriculteurs et les salariés du monde agricole aux méthodes de production agroécologiques et à la valorisation des bioressources	P2	Chambre d'agriculture/CTM	Chambre d'agriculture	VIVEA, OCAPIAT, enseignement agricole, DAAF SFD, CTM	Producteurs, salariés agricoles
Former et informer les exploitants pour mieux tenir compte de la saisonnalité et du changement climatique	P1	Chambre d'agriculture	Chambre d'agriculture		Agriculteurs

	Réaliser un Diagnostic d'Optimisation du Potentiel de Production (DOPP)	P1	CTM	Prestataires, Chambre d'agriculture		Agriculteurs
	Accélérer l'intégration numérique des entreprises agricoles et la connexion interactive des acteurs	P2	CTM/Chambre d'agriculture/DAAF	Chambre d'agriculture		Producteurs
Disposer d'une R&D capable de réactivité sur un maximum de problématique exprimée par la profession agricole						
	Accompagner par la recherche et développement la filière canne	P1	Chambre d'agriculture	CTCS Martinique, SICA Canne UNION	SICA Canne Union, CODERUM, IT2, Chambre d'agriculture	Producteurs
	Participer au réseau de coopération inter-caribéen de transition agroécologique de l'agriculture : CAMBIONET	P1	Chambre d'agriculture/CTM	Chambre d'agriculture	CIRAD, INRAE, DAAF, IT2	
	Relancer la dynamique RITA	P1	Chambre d'agriculture/DAAF/ CTM	Chambre d'agriculture	CTM, DAAF, CIRAD, INRAE, Université, IT2, CTCS, PARM, OP, GDS, FREDON, AMAFEL, AMIV, CODERUM,	Filières producteurs
	Accompagner les innovations dans l'emploi agricole, adaptées aux besoins et réalités du secteur	P2	Chambre d'agriculture/CTM	Chambre d'agriculture	CTM, DAAF, DEETS, VIVEA, OP, enseignement agricole, groupements d'employeurs	Filières, producteurs
	Maintenir une innovation continue sur les unités de production agricole	P1	Chambre d'agriculture	Chambre d'agriculture	IT2, CIRAD, OP, AMAFEL, AMIV, CTM, DAAF	Agriculteurs
	Actualiser le Référentiel Technicoéconomique (RTE) pour les cultures locales	P2	Chambre d'agriculture/CTM/ DAAF	Chambre d'agriculture	IT2, INRAE, CIRAD, OP, interpro	
	Produire et mettre à jour au niveau local des références techniques et technico-économique sur l'agriculture biologique, l'agroécologie, l'agroforesterie	P1	Chambre d'agriculture/CTM/ DAAF	Chambre d'agriculture	GRAB, INRAE, CIRAD, IT2, OP, interpro	

	Renforcer l'expérimentation pour l'agroécologie : adapter l'outil SEA de la CTM/Créer un Pôle territorial d'expérimentation Agricole	P1	CTM/ Chambre d'agriculture	CTM		
	Créer un outil numérique d'utilisation de la matière organique disponible (R&D)	P1	Chambre d'agriculture	Chambre d'agriculture	IT2	Producteurs
S'orienter structurellement vers une agriculture climato-intelligente (forte productivité par unité de surface + bonne résilience aux aléas climatiques + séquestration de carbone) avec une approche systémique de l'exploitation (économie circulaire).						
	Développer l'agrivoltaïsme sur bâtiments, sous abris (diagnostic, moyens et déploiement)	P2	Chambre d'agriculture/CTM/DAAF	OPA, producteurs	EPCI, communes, opérateurs techniques, ADEME	Producteurs
	Avoir un fonds de préfinancement des agroéquipements pour des unités de production de petite échelle, en agroécologie	P1	CTM	CTM	Chambre d'agriculture	Agriculteurs
	Investir en matériel agricole Canne	P1	CTM	SICA Canne Union ;	CTCS Martinique	Producteurs de canne, Coopératives
	Réaliser un inventaire des agroéquipements pour unités de production de petite échelle agroécologique	P1	Chambre d'agriculture	Chambre d'agriculture	IT2, DAAF, CTM	Agriculteurs
	Construire ou réhabiliter des hangars agricoles	P1	Chambre d'agriculture/CTM	OP et hors circuit organisé	Chambre d'Agriculture, DAAF	Organisations de producteurs ;
	Réaliser une étude de valorisation d'une biomasse Canne-fibre en Bio ressource (Energie et matériaux)	P1	Chambre d'agriculture	SICA Canne Union	Chambre d'agriculture, CTCS, CIRAD	Producteurs de canne
	Valoriser les biodéchets et co-produits issus de la transformation	P2	Chambre d'agriculture/CTM/DAAF	Agrotech/piment	ADEME	IAA, Agriculteurs ?
	Traiter et valoriser des effluents et déchets d'élevage	P2	Chambre d'agriculture/CTM/DAAF	MADIVIAL	ADEME	Producteurs, éleveurs

Développer des parcours d'intégration qui partirait de la formation pour aboutir à l'installation ou à l'embauche sur une exploitation agricole.						
	Préfinancer l'installation	P1	CTM	CTM	DAAF, Chambre d'agriculture, PAI (JA), ASP, EPCI, AMAFEL, AMIV, BANAMART, SICA CANNE	Candidats à l'installation
	Accompagner l'installation par les innovations en matière de formation	P1	Chambre d'agriculture/CTM	Chambre d'agriculture	CTM, DAAF, VIVEA, EPCI, OP, enseignement agricole	Candidats à l'installation
	Encourager la constitution de Groupements Fonciers Agricoles (GFA) pour faciliter l'installation d'exploitations agricoles de petite échelle en agroécologie	P1	Chambre d'agriculture/CTM	Chambre d'agriculture	SAFER, CTM	Candidats à l'installation
	Rénover l'accompagnement du parcours à l'installation	P1	Chambre d'agriculture/DAAF/CTM	Chambre d'agriculture/DAAF/CTM	PAI, OPA, CGSS, Enseignement agricole	Candidats à l'installation
	Accompagner l'activation du Répertoire Départ Installation	P2	Chambre d'agriculture/CTM	Chambre d'agriculture	CTM, DAAF	Candidats à l'installation et cédants
Maintenir les terres agricoles face à la pression de l'urbanisation et reconquérir le foncier en friche ou insuffisamment cultivé.						
	Dynamiser le programme de désenclavement des terres agricoles dans le cadre du PDR-FEADER	P1	CTM	Communes	CTM	
	Assister les collectivités pour la mobilisation de biens dans l'indivision dits « sans maître » en zones rurales.	P1	Chambre d'agriculture/CTM	SAFER MARTINIQUE, EPFL	EPFM, CTM	Collectivités publiques, Etat, SAFER, EPFM
	Encourager la conclusion de baux à ferme ou conventions de mise à disposition sur les terres en friche	P1	CTM	CTM, SAFER, Chambre d'agriculture	DAAF, SAFER MARTINIQUE, tribunal paritaire des baux ruraux	
	Renforcer l'intervention publique de la SAFER et de l'EPF pour la valorisation du foncier agricole	P1	CTM	SAFER/EPF	CTM	

	Faire une étude de typologie des terres agricoles abandonnées	P1	DAAF	SAFER	EPFM, CTM	Collectivités publiques, Etat, SAFER, EPFM
	PAS Reconquête des terres en friche/Mobilisation pour les valoriser, d'anciennes terres agricoles actuellement abandonnées et potentiellement sans chlordécone	P1	CTM	SAFER MARTINIQUE	CTM, DAAF	Producteurs
	Instituer un échange foncier entre des terres contaminées par la chlordécone et des terrains classé N ou terrains agricoles boisés, d'une unité foncière	P1	CTM	SAFER		
	Mettre en cohérence les plans, schémas régionaux thématiques, globaux et les documents d'urbanisme afin que l'objectif de préservation des terres agricoles soit communément admis	P1	CTM/DAAF/Chambre d'agriculture	CTM	DAAF, DEAL, EPCI, communes	
	Optimiser l'utilisation des terrains agricoles de la Banque de terre	P1	CTM	CTM		
	Etudier la faisabilité de Zones Agricoles Protégées et réaliser un programme d'aménagement et de valorisation	P2	Chambre d'agriculture	Chambre d'agriculture/SAFER	Communes	
	Sanctuariser un périmètre dans les PLU autour des exploitations, des zones tampons, où l'urbanisation ne peut pas être développée	P2	CTM/DAAF/Chambre d'agriculture	EPCI, communes	DAAF, DEAL, EPCI, communes	
	Réaliser un observatoire du parcellaire agricole alimenté par un outil d'accompagnement PAC, et mettre en place un atlas de la sole agricole de la Martinique	P1	DAAF, Chambre d'agriculture	DAAF, Chambre d'agriculture	Chambre d'agriculture, OP, SAFER	Institutions, OP, producteurs
Améliorer l'attractivité des métiers de l'agriculture auprès des jeunes (scolaires et actifs).						
	Conforter les chefs d'exploitation dans leur activité et organisation (service de remplacement des Agriculteurs etc.)	P1	Chambre d'agriculture	Chambre d'agriculture, JA/OP, groupements	CTM, DEETS	Producteurs

				d'employeurs		
	Renouveler la main d'œuvre agricole par l'apprentissage	P2	Chambre d'agriculture/CTM	Chambre d'agriculture/CTM	DAAF SFD, enseignement agricole	
	Renforcer la communication et formation sur tous les métiers de l'agriculture, de l'artisanat et de l'agro-transformation	P1	CTM	CTM	DAAF, Chambre d'agriculture, Chambre des métiers, AMIV, AMAFEL, OP, enseignement agricole, CODERUM	
Développer les outils ainsi que les moyens humains et financiers dédiés à l'agro-transformation à l'échelle des petites et moyennes exploitations.						
	Développer des unités de transformation pour des 2ème, 3ème et 4ème gamme de produits (conserves, surgelés, crus prêts à l'emploi)	P3	CTM	OP	PARM, DAAF SALIM	
	Accompagner l'extension du PARM	P3	CTM	CTM		
Favoriser le travail en réseau ainsi que l'accompagnement technique et administratif						
	Rendre les dispositifs FEADER accessibles au plus grand nombre en simplifiant les procédures	P1	CTM	CTM		
	Mettre en place des outils financiers facilitant le préfinancement des projets (pré-FEADER)	P1	CTM	CTM		
Gestion des risques naturels : prendre en compte de manière anticipée, dans le fonctionnement de la filière l'impact des aléas climatiques, qui sont amenés à s'amplifier en intensité et en fréquence (sécheresses, cyclones), sécuriser la mobilisation des dispositifs de soutiens économiques						
	Obtenir un dispositif de couverture des risques climatiques et sanitaires : fonds de mutualisation	P2	CTM/DAAF	CTM	Chambre d'agriculture, DAAF, CTM, OP, AMIV, AMAFEL	

BIBLIOGRAPHIE

- **Sites Internet**

<http://www.agriculture-durable.org/>

<https://daaf.martinique.agriculture.gouv.fr/Les-GIEE-en-Martinique>

<http://www.europe-martinique.com/feader-prolongation-adaptation-pdrm-meilleur-accompagnement-investissements-territoire/>

https://www.martinique.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/ESE_finale_FEADER_Martinique_05092014_cle2e6195.pdf

<http://www.europe-martinique.com/feader-prolongation-adaptation-pdrm-meilleur-accompagnement-investissements-territoire/>

https://www.martinique.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/ESE_finale_FEADER_Martinique_05092014_cle2e6195.pdf

https://ec.europa.eu/info/food-farming-fisheries/key-policies/common-agricultural-policy/market-measures/outermost-regions-and-small-aegean-islands/posei_fr

<https://daaf.martinique.agriculture.gouv.fr/Qu-est-ce-que-le-POSEI>

<https://daaf.martinique.agriculture.gouv.fr/Les-aides-a-l-installation>

<https://daaf.martinique.agriculture.gouv.fr/Calamites-agricoles>

https://daaf.martinique.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Dossier-PAC-2017_notice_ICHN_cle85e91d.pdf

https://www.reseaurural.fr/sites/default/files/documents/fichiers/2017-11/2017_feader_fiche_mesure_10.pdf

https://www.reseaurural.fr/sites/default/files/documents/fichiers/2017-11/2017_feader_fiche_mesure_10.pdf

https://daaf.martinique.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Guide_des_financements_cle022291.pdf

https://www.odeadom.fr/wp-content/uploads/2021/04/Les-soutiens-a%cc%80-lagriculture-biologique-MAJ-AP-2019_mars_2021-1.pdf

https://daaf.martinique.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Guide_des_financements_cle022291.pdf

https://daaf.martinique.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/PAB-2017_notice_1_cle8914a9.pdf

https://daaf.martinique.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/ADMCA-2021_notice_cle0d3ba4.pdf

https://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/demarches/exploitation-agricole/demander-une-aide-pac/article/s-informer-sur-la-conditionnalite?id_rubrique=12

<https://agriculture.gouv.fr/le-bien-etre-animal-quest-ce-que-cest>

[https://martinique.chambre-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/Outre-Mer/144_Inst-Martinique/Documents/ECOPHYTO/Feuille de route regionale du Plan ECOPHYTO pour la Martinique.pdf](https://martinique.chambre-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/Outre-Mer/144_Inst-Martinique/Documents/ECOPHYTO/Feuille_de_route_regionale_du_Plan_ECOPHYTO_pour_la_Martinique.pdf)

[Banane \(agriculture.gouv.fr\)](http://Banane.agriculture.gouv.fr)

[Evaluation du Plan Banane Durable : bilan de la mise en oeuvre | Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire](#)

- **Documents :**

Entreprises agroalimentaires - Fiche régionale Martinique – Edition 2021 – Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

6 **ANNEXES**

- **Annexe 1 : Questionnaire utilisé lors des entretiens**
- **Annexe 2 : Liste des personnes rencontrées**

- **Annexe 1 : Questionnaire utilisé lors des entretiens**

QUESTIONNAIRE

A adapter en fonction de l'interlocuteur interrogé – durée maximum 1 heure

Situation de l'agriculture martiniquaise

1- Quelle est votre vision de l'agriculture martiniquaise aujourd'hui ? Au sujet des thématiques suivantes :

- a. Les installations
- a. Les filières
- a. Les retraites
- a. Les revenus
- a. L'environnement
- a. Les aides
- a. La formation
- a. La défense des intérêts du monde agricole

2- Quels sont les points forts et les points faibles de l'agriculture martiniquaise ?

3- Quels sont les verrous/contraintes qu'il faudrait faire sauter ?

L'agriculture martiniquaise dans 10 ans

4- Comment voyez-vous l'agriculture martiniquaise dans les dix ans qui viennent ?

5- Quels sont les enjeux ?

6- Quels sont les trois points prioritaires sur lesquels il faut se battre pour l'agriculture martiniquaise de demain ?

7- Quelles sont les filières/cultures qu'il faudrait développer ?

8- Quels sont les besoins des consommateurs ?

L'agriculture durable

9- Que représente l'agriculture durable pour vous ?

10- Quelles seraient les actions à mettre en place pour une agriculture durable? (pratiques, actions issues des plans et programmes en vigueur sur le territoire, financement, formation...)

- **Annexe 2 : Liste des personnes rencontrées**

	Structure	Fonction	Date de l'entretien
1	CTM		24/03/2022
2	Chambre d'Agriculture	Président	25/02/2022
3	Chambre d'Agriculture	Chargée de mission prospective	25/02/2022
4	DAAF		07/04/2022
5	DAAF		24/02/2022
6	Cap Nord		24/02/2022
7	CACEM		24/03/2022
8	CAESM		10/03/2022
9	PNR Martinique		07/03/2022
10	SICA: BANAMART	Président	21/02/2022
11	SICA: BANAMART	Directeur	22/02/2022
12	OPAM	Président	25/02/2022
13	OPAM	Président des apiculteurs - membre du CA de l'OPAM	26/02/2022
14	Syndicat: FDSEA	Président	25/02/2022
15	CIRAD	Economiste	09/03/2022
16	PARM	Directrice	26/04/2022
17	OCAPIAT	Directrice	25/02/2022
18	OCAPIAT	Conseiller entreprise	25/02/2022
19	Lycée agricole / Parc Naturel	Ancien Directeur de lycée agricole (Guadeloupe & Martinique) - Président de la commission agriculture du Parc Naturel	21/02/2022
20	VIVEA	Président	25/02/2022
21	Exploitant banane		26/02/2022
22	Producteur banane et diversification végétale		26/02/2022
23		Sociologue - Ancienne directrice du SFD de la DAAF Martinique	26/02/2022